

Les conservateurs majoritaires

PC : 170 députés PLC : 82 députés NPD : 43 députés



Le premier ministre Brian Mulroney a recueilli une confortable majorité, hier soir, après avoir parcouru le pays en tous sens à un train d'enfer pendant toute la campagne électorale en compagnie de son épouse Mila. Il a surtout obtenu un oui éclatant à l'accord du libre-échange.

Michel Vastel

BRIAN MULRONEY a réussi l'exploit de remporter une deuxième victoire consécutive. L'avenir du traité canado-américain de libre-échange est maintenant assuré.

Avec environ 44 % des suffrages exprimés et 170 députés élus ou en tête au moment d'aller sous presse, la victoire des conservateurs est indiscutable et plus importante que ne le laissaient prévoir les derniers sondages.

John Turner n'a même pas réussi à se maintenir au Québec et la percée en Ontario qu'on attendait de lui et de son allié, David Peterson, ne s'est pas réalisée. La seule consolation du chef libéral, dont l'avenir apparaissait déjà incertain la nuit dernière, est d'avoir reconquis les Maritimes (20 sièges sur 32), et d'avoir réalisé des gains au Manitoba.

Les néo-démocrates ont vu leur pourcentage du vote populaire glisser de 19 à 18 % mais ils ont réalisé des gains importants en Saskatchewan (dix sièges sur 14) et en Colombie-Britannique. Mais avec aucun député élu à l'Est de l'Ontario, Ed Broadbent n'a pas réussi à bâtir un parti national. Aucun de ses candidats-vedettes du Québec n'a réussi à se faire élire et il a même perdu son seul député de Terre-Neuve, Jack Harris.

En 1984, Brian Mulroney avait fait élire 210 députés avec 50 % des suffrages exprimés. John Turner s'était retrouvé avec 39 collègues aux Communes avec 28 % des suffrages. Il remonte ce pourcentage à 35 % hier soir, soit à peu près ce qu'il avait au début de la campagne électorale. Il n'a pas réussi à maintenir la vague qu'il avait lui-même suscitée pendant les débats télévisés. Le nombre des députés néo-démocrates est passé pour sa part de 30 à 43, malgré une baisse du pourcentage des suffrages exprimés.

La campagne électorale a surtout

porté sur le libre-échange, évacuant toutes les autres questions, aussi bien les erreurs passées du gouvernement et les scandales politiques qui l'ont affligé que d'autres questions qui préoccupent davantage l'électorat, comme la qualité de l'environnement, la réforme fiscale et la réduction du déficit fédéral.

On s'attend à ce que le premier ministre rappelle les Communes dans la semaine du 12 décembre et le ministre des Finances, Michael Wilson, a confirmé hier soir que le gouvernement va « immédiatement s'occuper de ratifier l'accord de libre-échange ». John Turner et Ed Broadbent ont déjà promis de ne plus bloquer le traité et on s'attend à ce que la majorité libérale du Sénat se plie à la volonté populaire.

Le premier ministre a également promis de négocier avec les États-Unis un traité sur les pluies acides. Parmi les gros dossiers qui attendent le cabinet fédéral, on compte la deuxième phase de la réforme fiscale qui pourrait représenter une augmentation des impôts indirects de \$ 14 milliards, l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire au coût de huit à dix milliards de dollars, le lancement d'un programme national de garderies prévoyant la création de 200,000 nouvelles places et une réforme du Sénat aussitôt que l'accord du lac Meech aura été entériné par les provinces du Manitoba et du Nouveau-Brunswick.

Un peu avant minuit, Ed Broadbent, qui a souligné les gains de quelques sièges réalisés surtout dans l'Ouest, notamment en Alberta où il a fait élire un premier député, a souhaité que les efforts de son parti pour s'implanter au Québec se poursuivent. Le chef néo-démocrate a cependant plusieurs fois évoqué sa retraite et il est bien possible que la tâche de réaliser une première percée dans la province sera confiée à un nouveau chef, probablement de l'Ouest.

Les 17,5 millions d'électeurs inscrits devaient choisir 295 députés sur
Voir page 12 : Les conservateurs

élections 1988

■ Les résultats. Pages 8 et 9

■ Les milieux d'affaires sont satisfaits. Page 4

■ Les syndicats ne cachent pas leur déception. Page 5

■ Les femmes estiment avoir perdu de précieuses alliées. Page 6

■ Les élections à la télé. Un spectacle de technocrates. Page 7

■ Euphorie chez Mulroney à Baie Comeau. Page 4

■ Déception chez Turner à Vancouver. Page 5

■ Résignation chez Broadbent à Oshawa. Page 6

■ L'éditorial page 10

Escalade du dollar

Sylvain Blanchard

LA PERSPECTIVE de l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur a fait bondir le dollar canadien de 1,6 cent, hier. Il a clôturé à 82,9 US et les cambistes s'attendent qu'il grimpe d'un autre point aujourd'hui avec l'annonce de l'élection du PC.

Devant l'avalanche d'achat sur le dollar, la Banque du Canada a dû intervenir pour freiner la hausse, une des plus importantes des dernières années. À une fraction des 83 cents, le dollar canadien retrouve la valeur qu'il avait au début de la campagne électorale.

Devant cette flambée, les grandes banques canadiennes ont demandé à leurs cambistes de garder le fort jusqu'à tard dans la nuit, question de profiter de l'ouverture des
Voir page 19 : Escalade

AUJOURD'HUI

Médicis et Fémina

Christiane Rochefort et Alexandre Jardin méritent respectivement les prix littéraires français Médicis et Fémina. Page 13

Pères boude le gouvernement

Le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Pérès rejette l'entrée des travaillistes dans un gouvernement d'unité nationale. Page 16

Canadien 4

Rangers 2

Page 24

Plus rien ne se dresse contre le libre-échange

Bernard Descôteaux

AUCUN OBSTACLE n'empêche plus le « nouveau » gouvernement Mulroney d'aller de l'avant avec le traité de libre-échange. Il devra cependant livrer une course contre la montre pour faire adopter à temps par la Chambre des communes et le Sénat les projets de loi de mise en oeuvre de ce traité.

Le traité de libre-échange entre en vigueur le 1er janvier et le gouvernement n'a aucune possibilité de repousser cette échéance. Elle est prévue à l'accord qui a déjà été ratifié par le Congrès américain.

L'échéancier est serré mais rien n'interdit de penser que le gouvernement ne pourra procéder normalement, indiquait hier le sénateur Arthur Tremblay. Maintenant que les Canadiens se sont prononcés, la majorité libérale ne devrait pas avoir l'audace et le

culot de s'opposer à la ratification de l'accord, indiquait-il hier.

L'élection d'hier ayant eu un caractère référendaire comme le souhaitait John Turner, le chef libéral, la légitimité du gouvernement sur cette question est sans failles, croit M. Tremblay. Rappelons que M. Turner l'avait lui-même reconnu durant la campagne en disant qu'il accepterait le verdict des Canadiens et renoncera à « déchirer » l'accord si les conservateurs étaient élus.

Si le Parlement fédéral est convoqué pour le 12 décembre, comme le premier ministre Mulroney a dit en avoir l'intention, le gouvernement aurait moins de trois semaines pour faire ratifier l'accord par les deux Chambres.

Le débat aux Communes pourrait aller rondement. Dans une large mesure, ce sera même une formalité car il s'agira de revoter le projet de loi C-130 adopté le 31 août dernier mais qui est « mort au feuilillon » faute d'avoir été ap-

prouvé. Pour ce faire, il faudra tout de même trois ou quatre jours, soit au moins une journée pour chacune des trois lectures du projet de loi.

Une fois adopté, ce projet de loi sera soumis au Sénat. Cette opération sera plus ou moins longue. Si les sénateurs libéraux veulent y mettre les formes, ils pourraient prendre jusqu'au 30 décembre ne laissant au gouvernement que le 31 décembre pour faire l'échange d'instruments de ratification du traité avec les États-Unis. S'ils sont « coopératifs », ils pourraient commencer la « pré-étude » du projet dès le 1er janvier et adopter le projet avant le congé de Noël. Tout dépendra de la conception que se font les sénateurs libéraux de la démocratie.

L'accord ratifié officiellement par les deux pays, cela signifiera que le 1er janvier au matin le Canada et les États-Unis entrepren-

Voir page 12 : Libre-échange

Le Québec bleu

Pierre O'Neill

LE QUÉBEC est plus bleu que jamais. Il sera représenté par des conservateurs depuis Montréal jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine.

Le Parti libéral a rescapé de justesse la forteresse de l'île de Montréal, y perdant quatre comtés au profit du Parti conservateur. Le NPD n'a pas réussi de percée.

Le Parti conservateur a remporté 62 des 75 sièges, en recueillant 53 % du vote. En revanche, le Parti libéral a affaibli sa représentation québécoise ne faisant élire que 13 députés, tout en recueillant 30 % des voix exprimées. Pour sa part, le Nouveau parti démocratique a une fois de plus manqué le rendez-vous avec l'histoire, ne faisant élire aucun député québécois. Il a toutefois sensiblement amélioré sa performance au Québec en récoltant 14 % des suffrages.

La plupart des vedettes du Parti conservateur ont réussi à se faire élire. Aucun des onze ministres québécois du gouvernement Mulroney n'a subi la défaite. Même le ministre Gerry Weiner dans Pierrefonds-Dorval et l'ex-ministre Bob Layton dans Lachine-Lac-Saint-Louis, ont été réélus après avoir trainé de l'arrière dans les sondages.

Les revirements les plus importants sont survenus sur l'île de Montréal, où le Parti libéral a subi des défaites inattendues. Le plus dur coup porté aux libéraux aura été la défaite de Raymond Garneau dans Ahuntsic, qui a élu une inconnue, Mme Nicole Roy-Arcelin. Aussi, dans Outremont, un comté traditionnellement acquis aux libéraux, c'est un conservateur jusqu'à l'inconnu, M. Jean-Pierre Hoque, qui a délogé Mme Lucie Pépin, suivie de près par la néo-démocrate Louise O'Neill. La défaite de Mme Pépin est d'autant plus étonnante qu'elle avait reçu l'aide de Jean Chrétien et que l'ex-ministre Marc Lalonde avait mené une campagne active en sa faveur.

Dans Rosemont, que les sondages accordaient au député libéral Jacques Guilbault, c'est un nouveau venu sur la scène politique fédérale, M. Benoît Tremblay, qui a remporté le comté pour les conservateurs. Il était conseiller du RCM à la ville de Montréal.

Dans la débâcle, les libéraux ont perdu deux autres comtés de l'île de Montréal. Dans Anjou-Rivières-des-Prairies, le Parti conservateur a fait élire le maire de Ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui l'a emporté sur le libéral Vincent Arciseli et le néo-démocrate Vincent Marchione. Il en fut de même dans Bourassa, où le dé-

Voir page 12 : Le Québec

La CEE ne reconnaît pas l'État palestinien

BRUXELLES (AFP) — Les douze pays de la Communauté économique européenne (CEE) ont souligné hier les aspects « positifs » des récentes décisions du Conseil national palestinien d'Alger sans toutefois reconnaître l'État palestinien indépendant proclamé par l'OLP et ils ont réaffirmé qu'une solution au Proche-Orient passait par une conférence internationale de paix.

Il n'était pas question pour les Douze de reconnaître en droit l'État

palestinien étant donné qu'il n'a encore ni frontières définies ni gouvernement, explique-t-on de sources diplomatiques. Ce point n'a même pas été évoqué hier à Bruxelles par les douze ministres des Affaires étrangères. Jusqu'ici, 41 pays ont reconnu le nouvel État.

La déclaration qu'ils ont adoptée se borne à estimer que les décisions d'Alger « comportent des pas positifs vers le règlement pacifique du conflit israélo-arabe ». Les Douze « lan-

cent un appel à toutes les parties concernées » pour qu'elles « saisissent cette occasion et contribuent de manière positive (...) à une solution juste, globale et durable ».

Ils réaffirment une nouvelle fois que cette solution négociée « ne peut être acquise que par le biais d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations unies ».

Parmi les « pas positifs » faits à Alger, les ministres citent l'acceptation par le CNP des résolutions 242 et 338

de l'ONU, « ce qui implique l'acceptation du droit à l'existence et à la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël ». Ce principe, réaffirme le texte, « va de pair » avec le « droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique ».

Autre motif de « satisfaction » pour les Douze : « la condamnation explicite du terrorisme par le CNP ».

Enfin, les Douze se déclarent « vivement préoccupés par la détério-

ration de la situation dans les territoires occupés et la montée d'un sentiment de désespoir » chez les Palestiniens de Cisjordanie et Gaza en l'absence de solution négociée.

En dehors de l'appréciation partiellement positive sur les décisions du CNP et d'un nouvel appel à relancer le processus de paix, ce texte n'ajoute pas grand-chose à la position traditionnelle des Douze telle qu'elle apparaît dans leur déclaration de Venise de 1980, souligne-t-on de sources
Voir page 12 : La CEE

LA MÉDECINE DES INDIENS D'AMÉRIQUE

par Bernard Assiniwi

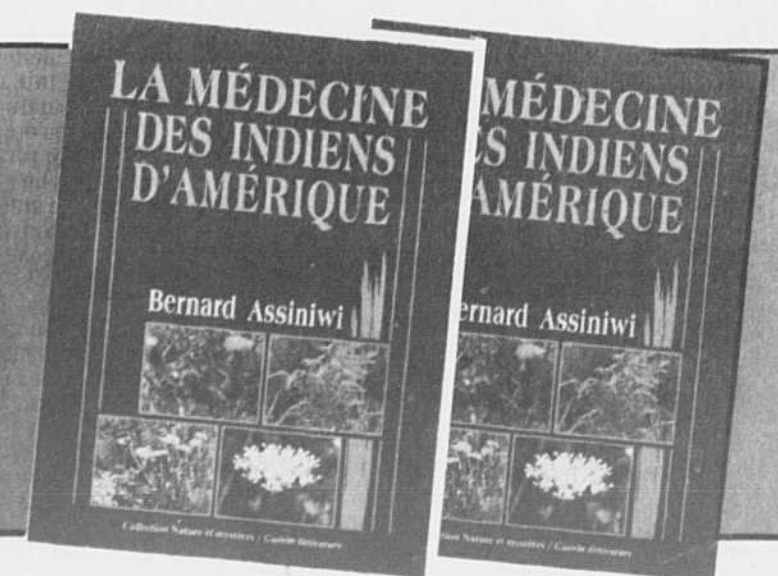
450 pages abondamment illustrées

Une recherche d'un grand intérêt culturel sur les peuples autochtones d'Amérique et sur la tradition médicale amérindienne.

GUÉRIN LITTÉRATURE

Distributeur exclusif: Québec Livres

24,95\$



\$ 3.3 millions

Un collège aurait été subventionné en trop pour 1,000 de ses étudiants

Jean-Pierre Proulx

LE COLLÈGE Marie-Victorin « aurait erronément déclaré comme admissibles à des subventions plus de 1,000 élèves » adultes inscrits en 1987-88 à des cours de langues, sur la retraite et sur le bénévolat. C'est ce que conclut Me Gilles Pouliot, du ministère de l'Éducation, à l'issue d'une enquête administrative commandée par le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, le 11 mai dernier.

« Les erreurs de jugement ou d'interprétation des règles, qui me semblent à l'origine de ces déclarations, écrit-il, sont très graves et ne devraient pas avoir cours dans une institution jouissant du prestige du Collège Marie-Victorin ».

Me Gilles Pouliot avait pour mandat d'enquêter sur les allégations selon lesquelles le collège n'a pas respecté la loi sur l'Enseignement privé et a interprété « de façon plutôt large » les règles touchant les déclarations de clientèles. Le Collège, a calculé LE DEVOIR, aurait ainsi perçu en trop plus de \$ 3.3 millions pour la seule année scolaire 1987-88.

Le 8 novembre, le Collège a cependant informé le ministre « qu'il contestait formellement les conclusions du rapport ». Il « met sérieusement en doute notre crédibilité », écrit son directeur général, M. Jacques Lafontaine, et nous le regrettons. À ce moment-ci de nos échanges, il ne nous paraît pas nécessaire d'ouvrir le dé-

bat sur la place publique ».

Mais convaincu que le Collège est « comptable des subventions » qu'il reçoit et que le ministre est « redevable à l'opinion publique », M. Ryan a choisi de rendre publics, hier, et le rapport de Me Pouliot et la réponse du Collège Marie-Victorin.

Cependant, M. Ryan n'a pas remis en cause la bonne foi du Collège dont il a vanté « l'excellente réputation ». Étant donné que le rapport de Me Pouliot est contesté, M. Ryan a choisi d'en faire vérifier les données et les conclusions par les services administratifs et juridiques de son ministère. Ce n'est qu'après qu'il décidera si oui ou non il entend réclamer du Collège les sommes versées, le cas échéant, en trop.

Le litige porte sur l'interprétation des règles de subvention aux institutions collégiales privées. De l'avis de Me Pouliot, les collèges privés déclarés d'intérêt public ont droit aux subventions pour les seuls étudiants à temps complet inscrits dans « un programme au sens du régime pédagogique ».

Or d'après Me Pouliot, les cours de langue offerts par le Collège ne font pas partie du programme régulier. « Tout porte à croire, écrit-il, que l'élève est à la recherche de cours de culture personnelle. Au surplus, je crois que le Collège n'avait pas l'intention d'offrir tout le programme mais uniquement des cours de langue, ce qui est d'ailleurs conforme à sa publicité ». Me Pouliot conclut de façon analogue à propos des cours sur la retraite et le bénévolat : « Il

s'agit de cours de culture personnelle ».

Pour sa part, le Collège conteste l'interprétation que Me Pouliot fait de la loi. Il repousse aussi ses allégations sur les « intentions » des étudiants.

M. Ryan n'a pas su dire, hier, si le Collège Marie-Victorin était un cas d'espèce. Pour sa part, M. Lafontaine se dit d'accord avec les efforts de rationalisation des dépenses. « Nous ne pouvons accepter cependant que le Collège Marie-Victorin fasse seul les frais de cette rationalisation ».

M. Lafontaine a indiqué hier au DEVOIR qu'à son avis, les autres collèges privés appliquent la loi et les règlements comme le Collège Marie-Victorin. Pour l'heure, le Collège attendra le rapport des services juridiques du ministère de l'Enseignement supérieur avant d'entreprendre quelque action que ce soit.

Par ailleurs, Me Pouliot a observé que le Collège dispense l'enseignement dans 65 endroits différents alors que son permis ne lui permet de le faire qu'en deux endroits. Cette prolifération lui paraît « inacceptable ».

De même, la loi oblige les institutions privées à faire approuver leur publicité par le ministère. Non seulement, le Collège ne se plie pas à cette règle — comme plusieurs autres institutions — mais « la publicité des cours de langue contrevenait clairement à la loi et au règlement », a constaté M. Pouliot. Mais dans l'ensemble, admet-il, le Collège se soucie « d'informer adéquatement les élèves et la population en général ».

Pour sa part, M. Ryan a accueilli favorablement les recommandations de Me Pouliot touchant le resserrement des mécanismes de contrôles sur les déclarations de clientèle.

C'est une institution privée concurrente spécialisée dans l'enseignement des langues qui, au printemps dernier, s'est plainte de la situation privilégiée du Collège Marie-Victorin. L'opposition officielle a ensuite soulevé l'affaire à l'Assemblée nationale le 15 mars. Le 24 mars, *La Presse* a publié toute l'affaire.



147 soldats sont rentrés au pays

PHOTO PC

Comme le caporal Dan Fullerton, qui a été accueilli par sa fille Jessica, deux ans, un groupe de 147 soldats canadiens membres de la force de maintien de la paix des Nations unies est arrivé à l'aéroport de Mirabel, dimanche soir, de retour d'une mission à la frontière Iran-Irak. C'est le deuxième contingent de casques bleus canadiens à

rentrer au pays après avoir participé à la surveillance du cessez-le-feu qui a mis fin à huit ans de conflit armé entre l'Iran et l'Irak. Les soldats sont arrivés à Mirabel à bord d'un vol des lignes aériennes soviétiques Aeroflot, organisé par l'ONU. Ils ont ensuite été transportés par autobus à leur base militaire de Petawawa, en Ontario. Un premier groupe de 54 soldats était rentré au Canada le mois dernier. Les 288 Canadiens qui sont encore là-bas devraient être de retour vers la mi-décembre, sauf les observateurs, qui resteront sur place encore un an.

Louis Laberge est au repos complet

Paule des Rivières

POUR la première fois depuis qu'il a pris la tête de la FTQ en 1965, Louis Laberge a pris un congé de maladie de deux semaines, pour se reposer. Et encore, il aura fallu la fermeté du médecin de famille pour que le chef syndical se résigne à tenir compte de sa fiche de santé. M. Laberge est surmené.

Le chef syndical a temporairement quitté son bureau de la rue Papineau et annulé plusieurs activités, notamment sa participation, hier soir, à un panel afin de commenter les résultats de l'élection pour un réseau de télévision. La semaine dernière, il avait annulé un débat radiophonique sur le libre-échange.

En l'absence de l'autre moitié du tandem de direction de la FTQ, M. Fernand Daoust, c'est le conseiller politique Jean-Guy Frenette qui prend les rennes. C'est M. Frenette qui, hier soir, a analysé les résultats de l'élection pour sa centrale, dans une salle

du restaurant où le NPD avait ses quartiers généraux. Mais M. Laberge n'est jamais loin du téléphone et il prodigue ses conseils quotidiennement aux collègues de la Fédération.

À 64 ans, le président de la FTQ ne souffre apparemment d'aucun mal précis. Son embonpoint ne l'aide évidemment pas. Totalement dévoué à son organisation, M. Laberge fait partie de ces gens pour qui la meilleure manière de prendre des vacances c'est encore de travailler. Le chef syndical n'a pratiquement pris aucun congé depuis qu'il dirige la plus importante centrale syndicale du Québec, (225,000 membres). Il ne voyage que rarement — il s'est rendu, au printemps, en Italie, à l'invitation d'une centrale syndicale italienne ; il a apprécié mais il a trouvé qu'on l'avait beaucoup fait marcher. Depuis quelques années, M. Laberge prend quelques jours de vacances durant la période creuse de l'été mais même là, il ne coupe jamais la communication avec la centrale.

Christina Onassis victime des suites d'un oedème pulmonaire

BUENOS AIRES (AFP) — Christina Onassis n'est pas morte d'une crise cardiaque mais des suites d'un « oedème pulmonaire aigu », indiquent les premiers résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps de la jeune femme, décédée samedi dans la capitale argentine.

Cette révélation, faite par l'un des juges chargés de l'affaire, rectifie la cause directe de la mort mais n'a toujours pas levé les doutes, amplifiés par les multiples rumeurs, quant aux origines de ce décès. Des résultats complémentaires de l'autopsie sont attendus pour les jours à venir.

En qualifiant juridiquement ces

causes de « douteuses », en ordonnant une autopsie et en interdisant le transfert du corps hors du pays, la justice argentine avait déclenché une vague de spéculations.

Le terme de « mort pour causes douteuses » employé pour qualifier le décès de Christina Onassis, a rappelé à l'AFP un magistrat, est généralement employé lorsqu'un décès n'est pas intervenu en présence d'un médecin susceptible de le « légaliser » immédiatement.

Quant à l'interdiction dictée par les juges de transférer le corps hors du pays, elle n'a pas été prise en fonction d'une suspicion fondée

quant aux causes de la mort. L'un a considéré qu'il y avait eu « vice de forme » dans la procédure juridique suivie pour constater le décès. Un second a estimé que ce transfert ne pouvait être autorisé en l'état actuel de l'enquête.

En attendant les décisions de la justice, le corps de Christina repose toujours dans le temple orthodoxe de Buenos Aires. Hier, Thierry Roussel, le dernier mari de Christina et père de sa fille — et héritière — unique, Athina est arrivé à Buenos Aires. Il n'a pas fait la moindre déclaration à la presse.

EN BREF...

Les messages des jouets

TORONTO (PC) — Les parents qui donnent des jouets guerriers à leurs enfants leur envoient un message qui n'est pas toujours souhaitable, affirme une psychologue de l'Hôpital pour enfants de Toronto. « Quand nous offrons un jouet à un enfant, nous indiquons par là, implicitement, que nous approuvons ce que le jouet représente », explique Susan Goldberg. Les jeux de guerre rendent la violence amusante et excitante, sans en montrer les aspects négatifs, dit-elle. Selon la psychologue, qui est elle-même mère de trois enfants, il est normal que des enfants d'âge pré-scolaire passent par une période de jeux agressifs. Mais les parents ne devraient pas encourager l'agressivité. Cette période passera et les enfants découvriront d'autres façons de résoudre les conflits.

Le réveil de Filmont

WINNIPEG (PC) — Cinq ans après que son parti eut mené une lutte contre l'extension des services en français au Manitoba, le premier ministre conservateur Gary Filmon donne des signes de vouloir accroître sa coopération avec les francophones, a déclaré, dimanche, le commissaire aux langues officielles du Canada, M. D'Iberville Fortier. À l'issue d'une rencontre avec M. Filmon, vendredi, M. Fortier a indiqué que les propos tenus par le premier ministre montraient qu'il y avait de l'espoir pour les Canadiens français de la province. M. Filmon a promis un dialogue ouvert avec la Société franco-manitobaine, la principale association francophone, a signalé M. Fortier.

Les plus riches et les plus âgés

WASHINGTON (AP) — Selon la CIA (Central Intelligence Agency), les Canadiens ont eu un revenu moyen de \$ 17,080 l'an dernier et leur espérance de vie a atteint 77 ans. Ce revenu moyen est le deuxième plus élevé des pays industrialisés de l'Ouest, appelés Groupe des Sept. Le premier se trouve aux États-Unis (\$ 18,200). Le Canada est suivi de l'Allemagne de l'Ouest (\$ 13,360), du Japon (\$ 13,180), de la France (\$ 12,780), de la Grande-Bretagne (\$ 12,260) et de l'Italie (\$ 12,080). Au point de vue de la longévité, la CIA a constaté que les Japonais peuvent espérer vivre le plus longtemps, soit 78 ans. Le Canada vient au second rang, avec la Hollande et l'Italie, à 77 ans. Suivent la France et l'Allemagne de l'Ouest, 76 ans, et les États-Unis, 75 ans.

Des toilettes menaçantes

OTTAWA (PC) — L'Office national des transports a prévenu les compagnies de chemin de fer qu'elles ne devront plus vidanger les toilettes des wagons sur la voie ferrée parce cet usage présente une menace pour la population et les cheminots. Les compagnies ont jusqu'au 30 novembre pour informer l'office du nombre de wagons ayant des toilettes avec fosse septique et indiquer les endroits où elles vident ces fosses. Elles doivent aussi préciser combien il leur en coûterait pour, d'ici la fin de l'an prochain, installer de telles toilettes avec fosse dans les wagons qui n'en ont pas encore. En cherchant à corriger la situation en si peu de temps, l'office veut montrer qu'il prend ce problème au sérieux, a indiqué une porte-parole, Mme Karin Laughlin. Un représentant d'une compagnie de chemin de fer s'est demandé si l'office ne cherchait pas à les acculer à la faillite. De tout temps, seules les voitures de passagers avaient des toilettes et la vidange se faisait directement sur le rail. Les locomotives et les wagons de queue modernes ont des toilettes avec fosse septique.

Les cardinaux Grégoire et Léger à l'honneur

EN PRÉSENCE des cardinaux canadiens Louis-Albert Vachon et Edouard Gagnon, de même que les évêques québécois présentement en visite *ad limina* à Rome, le cardinal Paul Grégoire, a pris possession, dimanche, de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens à Rome. Il assure à ce poste la succession du cardinal Maurice Roy, ancien Primat de l'Église canadienne décédé en 1985.

Ce geste s'inscrit dans une longue tradition de confier aux curés de Rome l'élection du pape, évêque de Rome. Le cardinal Grégoire a été accueilli par les Pères du Saint-Sacrement qui assurent la bonne marche de la paroisse depuis sa fondation en 1955.

La paroisse des Saint-Martyrs-Canadiens constitue une présence dynamique et un point de repère important pour les Canadiens de passage à Rome.

L'archevêque de Montréal devrait être de retour dans la métropole vers le 25 novembre.

Le cardinal Paul-Émile Léger, de son côté, recevra vendredi prochain un doctorat honoris causa en droit lors de la collation des grades d'automne à l'université Concordia, en même temps que M. Raymond Cyr, président et chef de Bell Canada.

MONTRÉAL VANCOUVER

Vancouver n'a jamais été aussi près de Montréal que depuis qu'Air Canada offre une liaison sans escale chaque jour sur cette destination. Il y a aussi une liaison quotidienne sans escale à destination de Calgary, et sur tous ces vols vous pouvez profiter du confort de notre classe Affaires.



Air Canada

VANCOUVER MONTRÉAL

La façon la plus rapide de revenir de Vancouver à Montréal, c'est également la liaison sans escale mise à votre disposition tous les jours par Air Canada. Et vous pouvez profiter des privilèges de notre classe Affaires.



Air Canada

Zonage rue Saint-Denis

La majorité du caucus RCM serait en faveur du projet Berthelet

Isabelle Paré

C'EST l'air « radieux » que le conseiller de Jarry et président de conseil municipal, M. André Berthelet, est sorti du caucus des élus de RCM hier, où au terme d'un long débat, son projet de changement au zonage de la rue Saint-Denis a fait l'objet d'un vote indicatif.

« Tout ce je peux vous dire, c'est que j'avais un sourire radieux au sortir du caucus », a indiqué hier le conseiller Berthelet, laissant entendre qu'il avait réussi à rallier la majorité des élus du RCM à son projet de modification au zonage visant le secteur de la rue Saint-Denis situé entre Laurier et Crémazie.

Devant la controverse suscitée par ce projet, le Comité exécutif a décidé de soumettre à nouveau la question au caucus des élus hier avant de rendre sa décision.

Le président du conseil, d'ordinaire absent des travaux du caucus par souci de neutralité, avait demandé au conseil l'autorisation d'y être présent pour se prévaloir de son « droit de parole », étant donné que ce projet concerne son propre district.

Selon M. Berthelet, cette intervention était nécessaire en raison du « lobby assidu » exercé récemment par les propriétaires d'immeubles de la rue Saint-Denis, qui ont d'ailleurs reçu l'appui des milieux d'affaires.

« Depuis, on a pu sentir que plusieurs élus du RCM étaient divisés sur cette question. Pourtant, on parle de protéger 418 logements au rez-de-chaussée sur la rue Saint-Denis ! J'ai

déjà vu les boucliers du RCM se lever pour beaucoup moins que ça », a précisé le conseiller Berthelet, qui dit avoir livré suffisamment d'informations pour permettre aux conseillers de se faire une idée claire sur la question.

Le changement du zonage mixte au zonage résidentiel proposé par le conseiller Berthelet, de concert avec les conseillers Martine Blanc et Pierre Goyer, est à l'étude depuis plus d'un an. En octobre 1987, on procédait au gel de l'émission de permis pour l'établissement de commerces dans cette zone en attendant de statuer sur la question. Partisans et détracteurs du projet ont par la suite fait valoir leur point de vue en mai et juin derniers lors de consultations publiques. Malgré un rapport favorable au projet rendu par la commission chargée de tenir ces consultations, le Comité exécutif n'a toujours pas tranché.

Les rez-de-chaussée de la rue Saint-Denis entre Laurier et Crémazie sont déjà occupés à 42 % par des commerces.

Selon l'instigateur du projet, la modification au zonage est nécessaire pour sauvegarder le stock de « bons et grands » logements de ce secteur et n'affectera en rien les droits acquis des commerçants.

Somme toute, l'intervention au caucus de M. Berthelet aurait, semble-t-il, réussi à ramener la majorité des élus dans son clan. Il revient maintenant au Comité exécutif de prendre une décision qui sera soumise au conseil municipal à sa séance du 28 novembre ou à celle du mois de décembre.

Des élections sous la neige dans l'Est

C'EST SURTOUT sur l'Est du Québec et les provinces de l'Atlantique qu'a pesé la tempête de neige qui a marqué hier cette journée d'élections.

Dans la région de Montréal, les dégâts ont été limités à une chute de 7,6 centimètres, suffisants pour ralentir le flot de la circulation à l'heure de pointe du matin, mais pas pour provoquer des catastrophes sur la route.

La région des Laurentides s'en

est également bien tirée. On y attendait 10 à 15 centimètres; il n'en était tombé que huit centimètres en fin d'après-midi.

Mais à partir de Québec et en poursuivant vers l'Est, la neige se faisait plus abondante et la chaussée plus glissante, durant toute la journée.

À Québec, c'est 10 centimètres que prévoyaient les météorologistes d'Environnement Canada. Au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans Charlevoix, sur la Côte-Nord, et dans le Bas-Saint-Laurent, on en annonçait 15 cm. Et en Gaspésie, c'était autour de 20 cm.

Dans le nord du Nouveau-Brunswick, le mauvais temps a provoqué la fermeture de la plupart des écoles, et la consigne habituelle donnée par les policiers dans ces circonstances — ne sortez de chez vous qu'en cas d'urgence — avait de quoi inquiéter les organisateurs

des partis politiques occupés à « faire sortir le vote ».

Hydro-Québec ne rapportait d'autre part aucune panne majeure. Les Madelinots ont cependant commencé la journée sans électricité.

La dépression en provenance du Texas et du Nouveau-Mexique qui est venue jeter toute cette neige sur le Québec se dispersera graduellement aujourd'hui et demain.

Reprise du congrès des CLSC en janvier pour apaiser les frustrations des délégués

Renée Rowan

LES 450 DÉLÉGUÉS à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des CLSC du Québec qui a eu lieu dimanche ont exprimé leur impatience et leur frustration face aux dossiers du maintien à domicile et du sous-financement des CLSC.

Les nombreux points à l'ordre du jour ayant laissé très peu de temps aux participants pour discuter en profondeur de ces deux aspects qui les préoccupent au plus haut point, ils ont demandé d'ajourner les travaux de l'assemblée pour les reporter à la fin de janvier. On a aussi remis à cette date l'élection du président de la Fédération.

Les délégués ont, de plus, demandé que l'on consacre une journée entière au problème du sous-financement des CLSC, précise au lendemain de l'assemblée, M. Jacques Wilkins, directeur des communica-

tions à la Fédération.

Les délégués ont cependant étudié et adopté le rapport du conseil d'administration recommandant des modifications à la structure organisationnelle de la Fédération. Un des principaux points de ce rapport concerne la reconnaissance des regroupements régionaux.

Ces regroupements, créés dans sept régions et en voie de création dans les autres, reflètent, selon le conseil d'administration, les dynamiques régionales et constituent un outil fort efficace pour assurer une meilleure participation des membres aux affaires de la Fédération.

Le 14e congrès de la Fédération qui a attiré 830 participants en fin de semaine à Québec, a marqué le temps de l'action, note M. Wilkins.

Le président du mouvement Desjardins, M. Claude Bélard, a identifié trois valeurs que les CLSC ne doivent pas perdre de vue : la démocratie, l'autonomie et la solidarité. « Tout cela, a-t-il dit, doit être enraciné localement ».

Établissant un parallèle entre la Fédération et le mouvement Desjardins, M. Bélard a noté que l'organisme qu'il dirige tire précisément sa force de son enracinement dans le quartier ou le village.

Abordant la question des CLSC et des clientèles les plus dépourvues, M. Jean-Paul L'Allier, un autre conférencier au congrès, a dit aux CLSC qu'il fallait d'abord s'entendre sur ce qu'il fallait faire avant de passer à l'action. « Ce que vous avez fait, a-t-il déclaré, maintenant, le temps est venu de le dire très clairement aux décideurs politiques ».

Pour le président de la Fédération, M. Pierre Ippersiel, « les CLSC ont fait un grand bout de chemin depuis le rapport Brunet, notamment au niveau de l'accessibilité des services, mais ils sont devant une non-réponse gouvernementale ».

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ne dit rien sur les inégalités budgétaires entre les CLSC; elle ne

dit rien sur les équipes de base qui donnent les services courants tout comme elle ne dit rien sur le développement des services de maintien à domicile, précise Jacques Wilkins.

« Pourtant, note-t-il, il y a plus de choses qui se passent à domicile pour les personnes âgées qu'il ne s'en passe dans les institutions. La ministre ne donne aucun signe qu'elle a l'intention d'investir de ce côté ».

L'an dernier, poursuit-il, la ministre a débloqué un budget additionnel de \$ 75 millions sur trois ans. Toutefois, du \$ 25 millions de la première année, \$ 17 millions sont allés aux centres d'accueil et \$ 8 millions aux CLSC et organismes communautaires. Compte tenu de la situation, on devrait inverser ces chiffres, estime la Fédération.

Ce que la Fédération des CLSC demande, actuellement, c'est de tripler, sur sept ans, le montant alloué pour le maintien à domicile, c'est-à-dire que le budget passe de \$ 110 millions à \$ 330 millions.

Phosphates et nitrates, ces ennemis trop négligés de l'environnement

Louis-Gilles Francoeur

APRÈS AVOIR DIRIGÉ les premières usines d'épuration contre les bactéries et les solides présents dans les eaux usées des villes, les gestionnaires de l'eau nord-américains et européens sont en train de « recycler » les usines contre les phosphates et les nitrates, les plus grands responsables du vieillissement prématuré des cours d'eau.

C'est ce qui ressort en effet du 11e Symposium international sur le traitement des eaux usées qui a débuté hier dans la métropole. Plusieurs chercheurs ont présenté des travaux axés sur l'enlèvement des phosphates et des nitrates.

La présence des phosphates dans les eaux usées est généralement attribuée à l'usage souvent abusif de savon dans les maisons et les entreprises. Les nitrates sont pour leur part le résultat d'une série de réactions chimiques et biologiques à l'intérieur des usines d'épuration. L'oxydation des eaux à des fins de traitement génère en effet de l'ammoniaque, un toxique qui frappe durement l'environnement et qui crée lui-même de l'azote par réaction avec l'oxygène.

Les phosphates et les nitrates ne sont pas toxiques et, à ce titre, ont été souvent négligés. Leurs impacts sur le milieu naturel n'en est pas moins dévastateur. Ils ont pour propriété, en effet, d'accélérer la croissance des algues. Celles-ci, en plus de consommer l'oxygène du cours d'eau, agissent comme des trappes à sédiments et colmatent en quelques décennies rivières et lacs comme s'ils avaient vieilli de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'années.

Selon M. Serge Rouleau, de la Société québécoise pour l'assainissement des eaux (SQAW), la génération d'usines en chantier au Québec ne sera pas déclassée même si de nouvelles priorités de dépollution s'annoncent. La guerre aux phosphates et aux nitrates, explique-t-il, pourra se faire soit par des modifications aux processus existants, ou par des ajouts aux procédés en place.

Différentes techniques nouvelles ont été proposées hier à la communauté scientifique internationale de l'assainissement. Des chercheurs suédois ont ainsi présenté une méthode qui réintroduit les eaux traitées, riches en nitrates, dans les bassins. Les bactéries présentes dans les eaux en voie de traitement doivent, pour survivre, bouffer l'oxy-

gène présents dans les nitrates, ce qui libère l'azote dans l'atmosphère au lieu de l'introduire comme engrais dans les cours d'eau. Comme l'azote constitue 80 % de l'atmosphère terrestre, l'impact du procédé est réputé négligeable.

Un chercheur de Colombie-Britannique, M. B. Rabinowitz, a découvert de son côté qu'en giclant des eaux traitées dans des canons à neige au lieu de les rejeter dans les cours d'eau, il arrivait à en extraire très efficacement les phosphates et les nitrates. Le phénomène se déroule ainsi : les contaminants sont repoussés sur la surface des cristaux qui se forment. L'eau de la neige qui fond les ramasse tout simplement. Près de 80 % des nitrates et des phosphates sont ainsi entraînés vers le sol dans le premier tiers ou la première moitié de la fonte de la neige.

Si comme au Québec, le sol est gelé profondément, l'eau doit être récoltée à la surface du sol et réintroduite dans l'usine d'épuration, qui pourra alors traiter cette charge polluante concentrée.

D'autres chercheurs québécois ont expérimenté une méthode biologique particulièrement efficace contre le phosphore. On remplace les produits chimiques utilisés pour extraire les phosphates — comme à l'usine de la CUM — par une digestion biologique sans oxygène, suivie d'un traitement biologique dit aérobique (avec oxygène). On obtient les mêmes résultats qu'avec un traitement physico-chimique mais à moindre coût : le pompage d'oxygène dans les bassins est réduit de 16 %; on réduit de 70 % les achats de produits chimiques et la quantité totale de boues est diminuée de 17 %.

Droits et libertés dans les années '90

Forums organisés par la Ligue des Droits et Libertés (527-8551) en collaboration avec le Département des Sciences Juridiques de l'UQAM

23
NOVEMBRE

Claude Julien,
Le Monde Diplomatique

NÉO-LIBÉRALISME PAUVRETÉ ET DROITS DE LA PERSONNE

à l'École de Technologie Supérieure
4750 Henri-Julien, amphithéâtre



Entrée libre

19 h 30

L'UQAM à son meilleur

Conférence publique :

« Les nouveaux enjeux sociaux et les transformations de l'université »

par **M. Laurent Schwartz** de l'Académie des sciences et président du Comité national d'évaluation des universités (France)

Cette conférence, présentée dans le cadre de la Semaine des études avancées, de la recherche et de la création, sera donnée sous la présidence conjointe du recteur de l'UQAM, M. Claude Corbo et du consul général de France, M. Jean-Pierre Beauchataud.

Date : Le mardi 22 novembre 1988 à 19 h 30

Lieu : Salle Marie-Gérin-Lajoie
Local J-M400 (niveau du métro)
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est
Montréal

UQAM

Le savoir universitaire,
une valeur sûre!

Enquête sur un incendie meurtrier

LE COMMISSAIRE aux incendies, Cyrille Delage, enquêtera sur l'incendie qui a fait deux morts, samedi, à l'Auberge des Gouverneurs de l'Île Charron, à Longueuil. Les deux victimes, Diane Paradis et Paule Nadeau, étaient venues participer à une fête de Noël de l'Institut canadien du crédit quand un réchaud à gaz a explosé. L'enquête du commissaire sera publique, et la date de sa tenue précisée sous peu.

Le temps des lecteurs est arrivé...

VOTEZ BORÉAL

Sous la direction de Craig Brown

Édition française dirigée par Paul-André Linteau

HISTOIRE GÉNÉRALE DU CANADA

Vol. de 752 pages, abondamment illustré en noir et blanc et en couleurs. Prix de lancement jusqu'au 30 novembre, 39,95\$.

Une fresque vivante et accessible à tous. Une source de référence qui fera autorité pour des années à venir. Un beau livre que vous aimerez avoir dans votre bibliothèque.

Jean Provencher

LES QUATRE SAISONS DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Vol. de 640 pages, abondamment illustré en noir et blanc et en couleurs, relié sous jaquette, 49,95\$.

L'extraordinaire fresque de Jean Provencher sur la vie traditionnelle réunie dans un magnifique volume. Édition entièrement refondue, non abrégée. Un cadeau irrésistible!

Collectif

L'ÉTAT DU MONDE 1988-1989

Annuaire économique
et géopolitique mondial

Vol. de 640 pages, relié, 19,95\$.

Un outil indispensable pour suivre et comprendre l'évolution du monde d'aujourd'hui.

Gabrielle Roy

MA CHÈRE PETITE SŒUR

Lettres à Bernadette 1943-1970

Vol. de 240 pages, 17,95\$.

Une correspondance qui nous aide à comprendre la vie et la carrière de Gabrielle Roy, ses préoccupations, ses relations avec sa famille et qui devient ainsi un complément à son autobiographie *La détesse et l'enchantement*.

Claude Morin

LENDEMAINS PIÉGÉS

Du référendum

à la nuit des longs couteaux

Vol. de 400 pages, 22,95\$.

Ce livre explore les coulisses de ce qui fut, pour plusieurs, un drame politique. Claude Morin dévoile sans détours les stratégies parfois surprenantes et les enjeux souvent inavoués des acteurs en présence. Le grand succès de l'automne.

élections 1988

« Baie-Comeau avait rendez-vous avec l'histoire et nous y étions », s'écrit Mulroney euphorique

Pierre Cayouette
envoyé spécial

BAIE-COMEAU — « Encore une fois, Baie-Comeau avait rendez-vous avec l'histoire. Et nous y étions », a déclaré le premier ministre réélu Brian Mulroney, hier soir, peu après son arrivée au Centre récréatif de Baie-Comeau.

Le premier ministre s'y est présenté vers 0 h45, en compagnie de son épouse Mila et de ses trois enfants. Il a été ovationné pendant plus de dix minutes, au son de la musique du film Rocky.

« Ce fut une campagne qui a soulevé bien des passions, mais elle a démontré une chose : nous, Canadiens, sommes d'accord sur les grands éléments de notre vie nationale qui nous tiennent plus à cœur. Notre souveraineté, la protection des droits des minorités, nos programmes sociaux, notre souci de protéger l'environnement et notre engagement vis-à-vis le développement régional », a-t-il déclaré.

« Ce ne sont pas des valeurs qui ont été remises en question durant l'élection, mais seulement la façon de les concrétiser davantage. Ainsi, le moment est maintenant à la guérison », a-t-il dit.

« Avec assurance et sans équivoque, les Canadiens ont indiqué la voie qu'ils entendent suivre. En nous confiant la majorité nécessaire pour remplir un second mandat consécutif, le pays affirme haut et fort son désir d'unité », a-t-il dit.

« La marge est décisive et le mandat est clair : mettre en oeuvre l'accord de libre-échange, qui porte les

promesses de nouvelles possibilités et d'une nouvelles prospérité. Ratifier l'Accord du lac Meech, qui réintègre le Québec dans la grande famille constitutionnelle dans des con-

ditions honorables pour tous », a-t-il soutenu.

M. Mulroney a félicité les chefs du Parti libéral John Turner et le chef

du NPD Ed Broadbent. « Ils ont mené une campagne vigoureuse et je les en félicite », a-t-il dit.

« Nous nous engageons à donner aux Canadiens un gouvernement

compétent et sensible à leurs besoins. Un gouvernement dont l'idéal sera « qu'il y ait une société à la fois compétitive et compatissante ».

Quelque 3.000 partisans étaient réunis au Centre récréatif de Baie-Comeau.

Un spectacle dans la plus pure tradition des happenings politiques américains les attendaient. Tout y était. Jazz band qui joue les classiques américains, rayons laser qui balayaient la salle, ballons géants qui volent de mains en mains et l'alcool qui coule à grands flots.

Confiant, le premier ministre Mulroney promettait depuis quelques jours « qu'il y aurait un gros party à Baie-Comeau lundi soir ». Il a tenu parole.

Guidés par un dynamique maître de cérémonie, les supporters ont fait la vague conservatrice, pour fêter la victoire.

Des membres de l'aile jeunesse du Parti conservateur étaient portés en triomphe dans la salle, l'un vêtu du drapeau canadien, l'autre du drapeau américain. Tous deux portaient une affiche sur laquelle on pouvait lire « Hi ! Hi ! Mulroney Hi ! Hi ! libre échange ».

Calme jusque-là, la foule s'est bruyamment manifestée à 20h38, quand Bernard Derome, depuis l'écran géant installé dans la salle, a annoncé que le prochain gouvernement serait conservateur majoritaire.

Ici, dans Charlevoix, le premier ministre a été réélu avec une majorité de 27.778 voix.

Masse : c'est une note de bonne conduite

THETFORD MINES (PC) — Le ministre conservateur Marcel Masse s'est déclaré aucunement surpris de sa victoire aussi décisive dans la circonscription de Frontenac : « Ça fait chaud au cœur d'obtenir un tel résultat car une élection, c'est en fait une note de bonne conduite ».

Selon M. Masse, il y a tout lieu de se réjouir de la décision des électeurs de Frontenac. « Le libre-échange va profiter aux gens des régions de Plessisville et Thetford Mines », a expliqué le ministre victorieux par une majorité de près de 19.000 voix sur son plus proche adversaire, le libéral Réal Patry.

M. Masse interprète son écrasante victoire comme une manifestation positive envers la politique de son gouvernement et une forme de sanction de son premier mandat : « Les gens de Frontenac ont tenu compte de la réalité et de l'action du gouvernement conservateur ».

Il soutient n'avoir jamais craint pour sa victoire bien qu'il avoue avoir été quelque peu dérangé par la campagne de peur orchestrée par les libéraux. « Mais, heureusement, nous avons réussi à rassurer les électeurs à temps ».

Selon lui, le résultat dans Frontenac et la victoire conservatrice dans le pays sont la démonstration évidente que la campagne de peur n'a pas porté les fruits escomptés et ce, en raison d'un électoral bien informé.



Après avoir voté tôt, hier matin, le premier ministre Mulroney s'est arrêté dans la rue pour convaincre l'un de ses commettants du comté de Charlevoix d'aller exercer comme lui son devoir de citoyen.

Photo PC

À Montréal, les conservateurs avaient le triomphe modeste

Il a fallu l'annonce du but de Guy Lafleur contre le Canadien pour que la fête commence vraiment

Michel C. Auger

POUR UNE SOIRÉE de balayage, les conservateurs montréalais ont célébré de façon fort discrète, hier soir, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Il a fallu que les organisateurs répètent le spectacle son et lumière, complet avec effets lasers et le thème de la campagne à tue tête,

pour donner un peu d'atmosphère à une soirée qui ne devait pourtant donner que des surprises agréables à ceux qui demandaient aux Québécois de « continuer dans le bon sens ».

En fait, l'annonce du but de Guy Lafleur dans le match Canadien-Rangers — faite tout aussi officiellement que l'annonce d'un résultat électoral — a presque réussi à soulever plus d'applaudissements que la prédiction simultanée de Radio-Can-

nada et du réseau CTV donnant un gouvernement conservateur majoritaire.

Ce n'est que vers 21 heures, alors que les militants commencent à ar-

river plus nombreux des comtés et que les résultats de la région de Montréal finissent par entrer que les « bleus » enregistraient quelques victoires qui n'étaient pas tout à fait

escomptées que l'atmosphère s'est finalement un peu réchauffée, pendant que la plupart des candidats s'attardaient dans leurs comtés et tardaient de rejoindre les quartiers

général du parti.

La victoire des Benoît Tremblay dans Rosemont, Denis Pronovost dans Saint-Maurice, et surtout de Jean-Pierre Hogue dans Outremont auront finalement réussi à soulever une foule jusque-là fort calme.

Il a fallu que les réseaux de télévision proclament la victoire d'un 148e député conservateur — ce qui assurait le parti d'un gouvernement majoritaire — pour que quelques jeunes conservateurs ne se mettent à scander un « Brian... Brian... » qui n'a pas duré longtemps, faute de convaincre leurs collègues plus âgés.

C'est la ministre Monique Landry, co-présidente de la campagne conservatrice au Québec, avec M. Mario Beaulieu, qui est venue la première se réjouir de la victoire sans précédent des progressistes-conservateurs au Québec, affirmant que « le Québec a compris le message que le Parti conservateur les a bien représentés à Ottawa depuis quatre ans ».

« C'est une belle victoire de notre chef, de notre parti et de tous les Québécois. C'est presque un balayage et les bonnes nouvelles n'ont pas fini de nous arriver », a soutenu Mme Landry.

Pour le nouveau député d'Anjou et ex-maire de cette municipalité de banlieue, M. Jean Corbeil — qui a fait son entrée dans la salle entouré d'une douzaine d'organismes en complet trois pièces qui ont scandé son nom jusqu'à l'épuisement — les conservateurs « peuvent être fiers d'un chef qui a prouvé qu'il a de la poigne, qui a réussi à retourner cette élection dans la dernière semaine ».

Le grand absent de cette soirée était le thème principal de la campagne électorale, pas un seul des nouveaux députés, pas même un militant conservateur ne semblait se réjouir de cette victoire de l'option du premier ministre Mulroney ou parler de victoire dans cette élection référendaire.

Mais les conservateurs présents parlaient volontiers des majorités de plus de 20.000 voix de plusieurs candidats qu'on avait crus en difficulté à un moment ou un autre durant cette campagne et du côté presque incroyable du vote populaire obtenu par leur parti au Québec.

La soirée avait pourtant mal débuté pour les quelques partisans conservateurs qui étaient déjà présents au Reine-Elizabeth dès 20 heures. La poussée libérale dans les Maritimes avait fait craindre la pire à certains organisateurs qui se demandaient si ce n'était pas là le début d'une tendance nationale.

Les premiers résultats du Québec ont vite fait de redonner la foi aux partisans de Brian Mulroney, qui ont vite compris qu'ils se dirigeaient vers un balayage de la province lorsqu'on a annoncé que des libéraux tels que Alain Tardif et Raymond Gagneau étaient en difficulté dans leurs comtés respectifs.

La victoire d'un seul candidat libéral a été saluée par des huées, celle de Jean Lapierre dans Sherbrooke, par plusieurs ne se cachaient pas pour détester cordialement, d'autant plus que la candidate conservatrice dans son comté avait pendant plusieurs minutes semblé en voie de lui faire une chaude lutte.

Les écoliers en congé

Jean-Pierre Proulx

ENVIRON un million d'élèves des écoles publiques du Québec ont eu congé hier, que leurs établissements servent ou non de bureau de scrutin. Les quelque 100.000 élèves des institutions privées ont cependant eu des cours. Ils ont simplement quitté un peu plus tôt pour permettre à leurs enseignantes et enseignants d'aller voter.

C'est ce qu'a confirmé le porte-parole de la Fédération des commissions scolaires catholiques et celui de l'Association des institutions privées d'enseignement secondaire d'autre part.

La loi électorale stipule que les bureaux de scrutin sont situés dans les édifices publics ou les

écoles. Il appartient aux institutions scolaires de décider si l'école doit demeurer ouverte ou non. Mais apparemment, la majorité des commissions scolaires préfèrent ne pas faire de distinction entre les écoles.

M. Ubald Gauthier, de la Fédération des commissions scolaires catholiques, a indiqué au DEVOIR que c'est surtout pour des raisons de sécurité que les écoles où se déroulent des scrutins ferment leur porte. Le va-et-vient des automobilistes dans la cour et aux alentours de l'école rend les abords plus dangereux.

Des milliers de parents ont donc dû trouver des solutions de fortune pour assurer la garde de leurs enfants. C'est une situation qui revient d'ailleurs 20 fois par année au moment des journées pédagogiques.



La ministre Monique Landry, réélue dans son comté de Blainville-Deux-Montagnes, fait la bise à M. Mario Beaulieu, qui était avec elle le co-président de la campagne conservatrice au Québec.

PHOTO Chantal Keyser

« C'est la victoire de la confiance en soi »

Le patronat exulte mais songe déjà à la réconciliation avec les adversaires du libre-échange

Claude Turcotte

D'UN COMMUN accord, tous les dirigeants d'associations patronales ont exprimé leur grande satisfaction devant l'appui donné par la population au projet de libre-échange canado-américain.

Ghislain Dufour, le président du Conseil du patronat du Québec, a vu plus particulièrement dans le vote des Québécois « l'expression d'une confiance en eux-mêmes », en manifestant clairement qu'ils n'ont pas peur de se battre sur le même terrain que les Américains. Le monde des affaires souhaite également avec une certaine urgence que la réconciliation avec les adversaires du libre-échange se fasse le plus tôt possible.

Pierre Ducros, président du Regroupement québécois d'entreprises en faveur du libre-échange, dont les membres avaient été qualifiés de « boys du Ritz » par John Turner, n'a pas caché son contentement. « J'ai une réaction très, très enthousiaste, a-t-il déclaré. Notre dossier a plus de probabilité d'être accepté le 1er jan-

vier prochain que si le gouvernement avait été minoritaire ou libéral. Mais je pense que c'est maintenant le temps des réconciliations. Il nous faut rassurer les gens qui pourraient avoir encore peur; il faut leur dire que ça se fera dans l'ordre et très bien, dans l'intérêt du Canada et du Québec ».

M. Ducros voit d'ores et déjà trois priorités au menu : signer l'entente avant le 1er janvier prochain; rassurer les gens encore craintifs et se réconcilier avec ceux qui se sont opposés à cet accord; se remettre à la tâche afin de bien préparer les entreprises et les ajuster au libre-échange. M. Ducros souhaite que le comité de Jean de Grandpré fasse connaître ses mesures de transition le plus tôt possible.

Pour ce qui est du regroupement, M. Ducros précise qu'il restera certainement en place jusqu'au 1er janvier prochain. Pour la suite, il faudra retourner voir les entreprises et leur demander, s'il y a lieu, un mandat pour les étapes subséquentes. « Nous avons poussé très fort en faveur du libre-échange, nous devons être responsables vis-à-vis les gens et travailler à la réconciliation », a-t-il con-

clu.

Ghislain Dufour partage cette même préoccupation. Après avoir exprimé sa satisfaction « non pas parce que c'est un gouvernement conservateur, mais parce qu'il y a un mandat clair sur le libre-échange », M. Dufour a pris bonne note des remarques faites à la télé par Francis Fox, président du PLC, qui a « concédé » sur la question du libre-échange, en déclarant qu'il fallait accepter le choix manifesté par la population.

Le président du Conseil du patronat souhaite que le nouveau gouvernement s'attaque sans délai à refaire l'unité au Canada entre les différents blocs que la lutte pour le libre-échange a pu éloigner, notamment entre les groupes patronaux et syndicaux. Il invite aussi le gouvernement à livrer la marchandise le plus tôt possible, en ce qui concerne les mesures transitoires permettant aux entreprises et à leurs employés de faire face aux changements qui pourront survenir dans leur secteur d'activité au cours de la transition vers un marché canado-américain plus ouvert.

John Pepper, président du Bureau

de commerce de Montréal, est lui aussi content du mandat accordé pour la réalisation du libre-échange, « quelque chose que nous demandions depuis longtemps ». Il a ajouté que le gouvernement devrait maintenant aider les entreprises à partir à la conquête du gros marché américain.

Serge Godin, président de la Chambre de commerce de Montréal, a rappelé que le libre-échange était « essentiel pour le pays », mais il a déploré la polarisation sur cette question, qui a fait oublier d'autres sujets très importants, comme le déficit fédéral et l'environnement. Il a mentionné en outre que la question de l'agence spatiale à Montréal était devenue « une vraie farce », mais qu'il y a désormais dans l'équipe des conservateurs à Montréal des députés qui pourront jouer un rôle beaucoup plus important comme ministre que ce n'était le cas dans le premier gouvernement Mulroney.

Louise Fecteur de l'Association des manufacturiers canadiens a fait valoir qu'il faut maintenant s'attaquer aux stratégies d'entreprise, à la façon de conquérir le marché américain.

À l'Association des fabricants de meubles, qui avait émis certaines craintes concernant la transition vers le libre-échange pour son industrie, le vice-président exécutif Claude Jutras s'est dit « ni réjoui, ni déçu »; « ce n'est ni un gain, ni une défaite », a-t-il dit.

Enfin, de Rimouski, le président de la Chambre de commerce du Québec, Louis Arsenault, après avoir signifié sa satisfaction envers l'appui donné au libre-échange, a soutenu que le gouvernement avait aussi le mandat de poursuivre avec plus de vigueur ses politiques en matière de réforme fiscale, de déréglementation et de privatisation. « Sans remettre en cause les programmes sociaux, le gouvernement doit chercher des formules nouvelles pour augmenter les possibilités de choix, en permettant à ceux qui le désirent d'avoir accès à des régimes privés, par exemple pour un régime de retraite ou d'assurance-maladie ». Comme ses collègues, M. Arsenault insiste pour que le gouvernement s'attaque sans délai au problème du déficit par un programme de réduction de ses dépenses.

élections 1988

Turner accepte sa défaite dans la sérénité

Il annoncera dans quelques jours s'il s'accroche au leadership

Carole Beaulieu
envoyée spéciale

VANCOUVER - Déçu mais serein, le chef du Parti libéral, John Turner, a accepté hier le verdict populaire qui, tout en doublant la représentation libérale aux Communes, a massivement rejeté sa croisade patriotique contre le traité de libre-échange.

Au moment d'aller sous presse, le chef libéral n'était toujours pas apparu à son quartier général de Vancouver Quadra, encore aux trois

quarts vide, mais on laissait entendre dans son entourage que M. Turner acceptait de bonne grâce depuis plusieurs heures les résultats du scrutin.

Depuis longtemps déjà, la déception et le chagrin avaient envahi les visages des adjoints du chef libéral.

Pendant une bien brève heure, en début de soirée, alors que les résultats des provinces maritimes montraient un balayage libéral, ils avaient pourtant cru que l'impossible allait se produire. Mais, à mesure qu'entraient les résultats du Québec

et de l'Ontario, les sourires ont disparu.

Le chef libéral n'a pas dit hier s'il compte s'accrocher au leadership du parti ou mettre fin au martyre dont aura souvent pris l'allure sa présence à la direction du PLC.

Dans l'entourage du chef libéral, on laissait entendre hier que M. Turner a pris sa décision. On ignorait toutefois s'il l'annoncerait à Vancouver ou attendrait son retour à Ottawa, prévu pour demain.

La constitution du Parti libéral prévoit la tenue d'un congrès à la di-

rection du parti deux ans après une défaite.

Selon Mme Michèle Tremblay, conseillère auprès du chef libéral, M. Turner restera à la tête de son parti. « Il a personnellement gagné cette élection », affirme-t-elle, refusant encore à 22 h 00 de concéder la victoire aux conservateurs. « Il restera toujours face à l'histoire le grand gagnant de cette élection ».

Dans les corridors du centre héliénique de Vancouver, le sénateur Jack Austin affirmait que le gouvernement Mulroney « n'aurait pas de difficultés avec les sénateurs » en ce qui concerne l'accord de libre-échange.

Les sénateurs, a-t-il dit, respectent la volonté des Canadiens, telle que manifestée par le scrutin.

Dans l'entourage du chef libéral, on se refusait à dire si le poids de la défaite reposait en grande partie sur les épaules du premier ministre québécois Robert Bourassa. « Il est trop tôt pour faire une telle analyse », se contentait de dire Mme Tremblay, en ajoutant que l'intense présence de Brian Mulroney au Québec au cours des derniers jours de la campagne, de même que la publicité hargneuse des conservateurs, avaient sans doute eu un impact sur l'électorat.

Il était à peine 18 h 40 à Vancouver lorsque la nouvelle d'un gouvernement majoritaire conservateur est tombée, lancée par des journalistes en contact avec l'Est du réseau de Radio-Canada qui venaient de prédire la victoire de Brian Mulroney.

Dans le gymnase désert où ne s'affairaient encore que des techniciens et des journalistes, quelques militants libéraux occupés à accrocher des ballons rouge et blanc ont stoiquement continué leur travail.

Dans un hôtel du centre-ville, John Turner soupait avec sa famille après avoir révisé trois discours dont il ne prononcerait qu'un seul.

Sur la mezzanine surplombant le gymnase, la meute des journalistes pestait déjà contre les quatre prochaines années sans conférence de presse que leur réservait, sans doute, un premier ministre qui serait, craignaient-ils, encore plus arrogant qu'auparavant.



Dans l'après-midi, M. Turner a étudié avec ses stratèges les hypothèses de discours qu'il pourrait être appelé à livrer dans la soirée, en cas de victoire ou de défaite.



Le chef du Parti libéral, John Turner, n'a pu échapper à l'oeil indiscret des caméras au moment de déposer son bulletin de vote dans la boîte de scrutin.

Malépart insuffle un peu de fierté aux libéraux abattus



Dans Ahuntsic, Raymond Garneau a concédé la défaite après une chaude lutte à Mme Nicole Roy-Arcelin.

Martin Pelchat

Il A FALLU Jean-Claude Malépart pour donner un peu de vie aux militants libéraux de la région de Montréal, qui ont vu des valeurs « sûres » comme Raymond Garneau et Lucie Pépin s'incliner hier soir.

« Je pense que malgré le résultat, nous devons être fiers », a lancé M. Malépart, dans une salle de bal où les journalistes étaient plus nombreux que les militants et où les ballons et autres décorations ne dupaient personne.

« Nous étions 40 à Ottawa, et grâce à la performance de notre chef John Turner, nous serons maintenant à peu près 80 », a poursuivi M. Malépart.

À Brian Mulroney, il a ensuite adressé la mise en garde suivante : « Je vais être à Ottawa, Brian. Et n'essayez pas de toucher aux pensions de vieillesse ».

L'avertissement valait également pour la taxe sur la valeur ajoutée, contre laquelle le député de Laurier-Sainte-Marie a promis de se battre. Ce dernier a d'autre part insisté sur le rôle joué dans la campagne par les médias.

Plusieurs journaux, a-t-il rappelé, se sont prononcés pour les conservateurs. « Nous avons eu à nous battre contre le PC, le NPD, le Conseil du patronat, la haute finance, et tous les journaux et télévisions », a-t-il dit.

Michel Robert, le président du PLC, avait une autre explication pour cette défaite. « Je pense que la très grande majorité des Québécois sont favorables au libre-échange », a dû admettre M. Robert.

« L'argument du nationalisme canadien n'a visiblement pas atteint les Québécois. Notre nationalisme à nous s'exprime d'autres façons, culturelle par exemple, et on ne craint



Jean-Claude Malépart a été le seul à soulever un peu d'enthousiasme chez les militants libéraux, qui ont chaleureusement accueilli sa réélection.

pas les Américains parce qu'on pense que nous serons protégés par notre langue », d'ajouter M. Robert.

La suite ? « C'est notre rôle de surveiller, pendant la période de négociation qui s'ouvre, les intérêts des Canadiens, dit-il. Je pense qu'on ne pourra pas s'opposer à la mise en vigueur du traité de libre-échange ».

Et le chef ? « Trop tôt », bien sûr... En précisant que la constitution du parti prévoit la remise en question du leadership après l'élection.

Dans cette salle du Sheraton Centre où les militants avaient élu leur quartier général en cette soirée d'élection, on s'est accroché jusqu'à la dernière minute à l'espoir d'un gouvernement minoritaire.

Mais très tôt, à 20 h 38 pour être exact, Radio-Canada est venu jeter une douche d'eau froide sur des partisans qui n'avaient pas eu le temps de se réchauffer en annonçant que si la tendance se maintenait, l'équipe de Brian Mulroney serait majoritaire.

Dans l'attente de nouvelles des vedettes locales, de timides applaudissements avaient jusqu'à salué l'annonce de la réélection de Robert Kaplan et Don Boudria. Il a fallu attendre à 20 h 50 pour apprendre, sans surprise, que Sheila Finestone triom-

phait dans Mont-Royal.

Le directeur adjoint de la campagne, Richard Mongeau, confessait alors sa déception devant les résultats de son parti au Québec et en Ontario. « Mais je ne pense pas qu'on puisse déjà annoncer un gouvernement majoritaire. En attendant que le NPD fasse une bonne lutte dans l'Ouest », disait-il.

Les premiers vrais applaudissements, c'est Paul Martin, donné gagnant dans LaSalle-Ville-Émard à 20 h 55, qui y a eu droit. Shirley Maheu, gagnante dans Saint-Laurent, a été la suivante.

Mais les bonnes nouvelles n'ont fait qu'un temps. Peu de temps après, Lucie Pépin était placée derrière le candidat conservateur dans le bastion libéral d'Outremont. Chuchotements inquiets dans la salle.

André Morrow, le publiciste et faiseur d'image de John Turner écoutait les résultats attentivement. Mais pas d'entrevues. Son rôle dans la campagne a été discret. « Très discret », insiste-t-il devant le représentant du DEVOIR.

Sans conviction, l'assistance a applaudi les victoires de Don Johnston, de Warren Allmand, de Vincent Galgano. Jean-Claude Malépart, lui, a eu droit à une vraie salve. Une autre déception a aussitôt suivi : Lucie Pé-

pin battue.

Le directeur de la campagne, Gilles Dufault, ne voulait pas le croire. « Ça dépend peut-être de deux ou trois bureaux de vote », dit-il.

« Nous nous sommes battus contre la machine la plus riche qui ait existé au Québec. Et nous avons été surclassés, un point c'est tout », enchaîne-t-il. Paul Martin élu ? « Ça va être intéressant à suivre », dit M. Dufault.

Puis M. Malépart est venu. Un candidat défait dans Longueuil aussi. Mais à 23 h, on attendait encore au Sheraton les Martin, Laprade (défait), Hervieux-Payette (défait) et Raymond Garneau.

Une organisatrice s'excusait presque aux journalistes. « Nous n'avons pas beaucoup de gagnants à vous présenter... »

Pour M. Garneau, on a compris un peu plus tard. Le lieutenant québécois du Parti libéral et candidat dans Ahuntsic a dû concéder la défaite hier à son adversaire du Parti conservateur, Mme Nicole Roy-Arcelin.

« J'ai fait ce qui, je crois, devait être fait. J'ai aussi parcouru la province pour transmettre le message que nous avions à transmettre. Mais la démocratie étant ce qu'elle est, les électeurs ont toujours le dernier mot », a convenu M. Garneau.

LE LIBRE-ÉCHANGE

Les syndicats sont d'avis que Mulroney a perdu son référendum

Paule des Rivières

S'IL A GAGNÉ ses élections, le premier ministre Brian Mulroney a perdu son vote référendaire sur le libre-échange. C'est du moins l'avertissement de la FTQ et de la CSN, qui soutiennent que l'appui de quatre électeurs sur dix ne suffit pas à procéder à la ratification du traité avec les Américains.

« Cette politique (du libre-échange) est tellement centrale que le gouvernement devrait, à la lumière des faiblesses mises à jour durant la campagne électorale, surseoir à cette entente », a déclaré hier soir le conseiller politique de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Jean-Guy Frenette.

Si la FTQ a été la seule centrale syndicale québécoise à appuyer officiellement le NPD, aucune organisation syndicale ne souhaitait le retour au pouvoir des conservateurs, l'ensemble du mouvement syndical ayant farouchement milité contre l'entente de libre-échange.

Le mouvement syndical québécois est donc déçu des résultats de l'élection.

À la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la présidente Lorraine Pagé croit pour sa part que si les conservateurs ont obtenu un appui en faveur du libre-échange, c'est uniquement en raison des engagements que le Parti conservateur a été forcé de prendre en cours de campagne sur le maintien des programmes sociaux.

« Ce sont ces engagements qui ont amené les Canadiens à faire le pari du libre-échange. L'engagement que notre développement économique serait garanti de nos programmes sociaux », a noté Mme Pagé en assurant que la coalition québécoise contre le libre-échange gardait toute sa raison d'être puisqu'elle devrait suivre le gouvernement à la trace « afin qu'il n'oublie pas de sauvegarder les programmes sociaux canadiens ».

« Les conservateurs n'ont pas obtenu un mandat en blanc », a rappelé la présidente de la CEQ.

Le président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), M. Jean-Paul Héty, dit aussi que « l'élection, c'est un gros D, pour déception ». M. Héty ne partage pas l'analyse de la FTQ et de la CSN et croit que les Canadiens, en élisant les conservateurs, ont dit oui au libre-échange. « C'est clair », dit-il. Contrairement à la

FTQ et à la CSN, M. Héty n'est pas contre le principe du libre-échange. Il déplore cependant comme eux l'absence de mesures transitoires pour les travailleurs affectés.

À la CSN, la vice-présidente Monique Simard conclut que l'appui des Québécois au libre-échange s'explique en partie par l'ambiguïté nationaliste dans laquelle a baigné le débat du libre-échange, les conservateurs ayant joué les rivalités entre le Québec et l'Ontario, avec la bénédiction du Parti libéral du Québec et du Parti québécois.

« Sur la question du libre-échange, tout est loin d'être terminé. Le Parti québécois avait reçu 40 % d'assentiment lors du référendum de 1980 », le Parti conservateur qui n'a que 40 % peut-il mener à terme le projet du libre-échange ? Je ne le pense pas. Je pose la question », dit-elle. « L'opposition au libre-échange a toujours été plus élevée que l'appui aux conservateurs », ajoute-t-elle.

Même son de cloche à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Même si le gouvernement a fait entériner l'accord du libre-échange, note son président Jacques Proulx, « un gouvernement responsable doit tenir compte des 55 % ou 56 % des gens qui ont voté contre le libre-échange ». L'UPA a été aux premières loges de la lutte au libre-échange, arguant dès le début des débats que les agriculteurs avaient beaucoup à perdre de l'ouverture des frontières.

« Si le gouvernement applique l'accord, prévient M. Proulx, il devra agir avec une « extrême prudence ».

La défaite de tous les candidats néo-démocrates au Québec a aussi déçu le mouvement syndical, à commencer par la FTQ qui avait travaillé très fort dans 25 circonscriptions, dont 11 en directe provenance des rangs de la FTQ.

Cependant, le conseiller politique de la FTQ voit les choses dans une perspective plus large, soulignant que l'appui du NPD dans la province est passé de 9 % à 15 %.

« On n'a pas fait le plein mais il s'agit d'une première percée importante », a dit M. Frenette hier soir.

Mme Pagé de la CEQ estime que le « caractère référendaire qu'a pris l'élection a sans doute nui au NPD ». « Mais il y a eu de bonnes luttes », dit-elle.

élections 1988

Pour Broadbent, la lutte contre le libre-échange ne fait que commencer

Guy Taillefer
de la Presse Canadienne

OSHAWA — Le NPD ne renoncera pas à son opposition au traité de libre-échange en dépit de la majorité des sièges obtenue par les conservateurs, a déclaré hier soir le leader néo-démocrate Ed Broadbent.

« Nous demeurerons fermement opposés au traité », a affirmé M. Broadbent devant 200 militants réunis à Oshawa, dans un bref discours prononcé sur le coup de minuit, dans lequel il a félicité le premier ministre Brian Mulroney pour sa victoire électorale.

« La volonté du peuple s'est démocratiquement exprimée », a-t-il dit, avant de se défilier en compagnie de son épouse Lucille par une porte de côté du quartier général néo-démocrate d'Oshawa, installé dans une salle appartenant aux Travailleurs unis de l'automobile. La petite foule a entonné l'O Canada avant leur départ.

Le NPD a fait élire hier 43 députés — un record dans l'histoire du parti — selon des chiffres quasi-complets. Ils étaient 32 députés néo-démocrates à la dissolution de la Chambre. Le parti obtient 18 % du vote populaire, 1 % de moins qu'en 1984.

Les trois quarts d'entre eux ont été élus dans l'Ouest canadien. L'Ontario a élu dix néo-démocrates, elle qui en avait fait élire 13 en 1984.

Le parti a fait élire en Alberta un député — sur 26 circonscriptions —, une autre première dans son histoire. Trois néo-démocrates ont été élus au Manitoba — un de moins qu'en 1984 —, et dix en Saskatchewan — cinq de plus qu'il y a quatre ans.

C'est en Colombie-Britannique que ses gains ont été les plus significatifs. Le NPD y enlève la majorité des sièges — 19 —, onze de plus qu'en 1984. Au nombre des nouveaux élus se trouvent l'ex-premier ministre de cette province Dave Barrett. Au Manitoba, un autre ancien premier ministre, M. Howard Pawley, a, lui, été battu.

M. Broadbent a quant à lui été facilement réélu dans son comté d'Oshawa par un peu plus de 4,000 voix. C'est la septième fois que M. Broadbent est élu par les électeurs d'Oshawa depuis 1968.

Mince consolation pour un parti dont les espoirs de faire élire des députés dans toutes les régions du pays, pour la première fois de son histoire, ont été brisés presque immédiatement après la fermeture des bureaux de scrutin dans l'est du pays.

Le NPD n'a fait élire aucun député au Québec, où il est toutefois parvenu à augmenter sa part du vote d'environ 5 %.

M. Broadbent n'a pas caché sa déception de n'avoir fait élire aucun candidat québécois, mais a estimé que l'augmentation du vote populaire constituait pour le parti d'une « promesse d'avenir ».

Pour Mme Diane Gibeault, directrice administrative du NPD à Ottawa, « si le parti n'a pas fait de gains au Québec, c'est qu'il s'agissait d'une élection un peu spéciale ». Le NPD a clairement échoué à rallier les op-

posants au libre-échange, a reconnu Mme Gibeault.

C'était aussi l'opinion du directeur de la campagne néo-démocrate nationale, M. Bill Knight, selon lequel l'électorat « s'est replié sur les partis traditionnels ». Les libéraux, a-t-il dit, se sont emparés de l'ensemble du

vote anti-libre-échange.

Plus tôt dans la soirée, Ed Broadbent était apparu une première fois devant les électeurs. « Je suis ravi d'avoir été réélu », devait-il s'exclamer, mi-figue mi-raisin, en commentant sa septième réélection par les électeurs d'Oshawa depuis 1968.



La déception régnait hier soir au quartier général néo-démocrate d'Oshawa, où M. Ed Broadbent, accompagné de sa femme Lucille, est venu remercier ses électeurs. Le couple a su faire front devant l'adversité. Mais de dos, un photographe a sans doute saisi la véritable expression de leurs sentiments.

Montréal

La déception régnait aux quartiers généraux du NPD

Isabelle Paré

LA DÉCEPTION pesait lourd hier soir aux quartiers généraux du NPD à Montréal dont les espoirs de faire

élire quelques candidats vedettes dans la région montréalaise n'ont pas été comblés.

Accueilli par une salle triste plus bondée de journalistes que de militants, le président de l'aile québécoise du NPD fédéral, M. Michel Agnaieff, a imputé hier soir ce faible score à l'aspect « référendaire » de l'élection qui, à son avis, a complètement exclu le parti néo-démocrate de la course après le débat des chefs.

« Au début de la campagne tous les enjeux étaient débattus et nous étions sur notre terrain. Mais après le débat, toute l'élection a porté sur le thème du libre-échange qui a constitué le radeau de sauvetage de M. Turner. La polarisation était telle que nous n'y avons pas résisté », a concédé M. Agnaieff, qui affirme que la difficulté de son chef à maîtriser la langue française n'a aucun rapport avec le faible score récolté par le NPD au Québec.

« Je ne crois pas que l'image de M. Broadbent y soit pour quelque chose. Je suis convaincu que les prochains sondages feront monter de la sympathie qu'il recueille au Québec et partout au pays », a-t-il dit.

M. Agnaieff ne croit pas non plus que la sortie fulgurante de sept candidats du NPD au sujet de la clause nonobstant ait terni les chances de ses meilleurs candidats au Québec. « Cela a eu des effets sur certains candidats de circonscriptions anglophones, mais pas assez pour perdre une élection », s'est-il limité à dire.

Compte tenu qu'il s'agissait d'une première « vraie campagne nationale », dans un contexte où le libre-échange a monopolisé le débat, les résultats obtenus au Québec en terme de suffrage sont quand même satisfaisants, estime le président de l'aile québécoise du NPD.

« Les candidats Phil Edmonston dans Chambly et Rémi Trudel au Témiscamingue, ont tous de même mené une chaude lutte à leur rivaux, se plaçant au deuxième rang », s'est réjoui M. Agnaieff.

Même avec 16 % du suffrage recueilli, près du double des votes donnés au NPD aux dernières élections, on sentait une nette déception planer chez les quelques militants du NPD réunis au point de ralliement à Montréal, rue Sherbrooke. Tous restés dans leur comté, les candidats vedettes du parti, les Edmonston, Sciorino, Beaulne, Cappon, etc., n'étaient pas venus se joindre aux organisateurs de la campagne provinciale plus de deux heures après la fermeture des bureaux de vote.

« Il faut les comprendre, il y a eu un énorme investissement de leur part, et dans ce moment qui n'est quand même pas facile pour eux, ils ont préféré rester avec leurs organisations locales », a expliqué M. Agnaieff.

De fait, le candidat néo-démocrate du comté de Chambly, Phillip Edmonston, en qui le NPD avait fondé beaucoup d'espoir, s'est déclaré très déçu de sa défaite hier soir au profit du candidat conservateur M. Richard Grisé.

M. Edmonston a aussi imputé sa défaite sur le fait que la question du libre-échange a dominé la campagne dans Chambly, alors qu'il avait axé sa course sur l'environnement à cause de l'incendie de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand, qui se trouve dans sa circonscription.

« C'est très décevant, car je voulais vraiment représenter le comté pour les problèmes réels, comme celui de l'environnement, les problèmes de transport en commun et de la réforme fiscale », a-t-il déclaré.

M. Edmonston a dit cependant vouloir miser sur le fait que le NPD forme l'opposition officielle dans Chambly pour tenter d'approfondir les racines du parti sa circonscription et dans la province.

L'ex-président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) entend rester très actif au niveau local pour continuer à défendre les intérêts des gens de Chambly. Il souhaite également se présenter de nouveau comme candidat NPD aux prochaines élections, où les chances du parti seront meilleures dit-il.

De son côté, le candidat NPD dans Duvernay, Jean-Paul Harney, s'est dit d'avis que le grand gagnant de cette élection était Jacques Parizeau.

« Avec le libre-échange, on donne toutes les conditions à la réalisation de l'indépendance du Québec », a-t-il déclaré hier soir.

L'ex-chef du NPD-Québec, qui brigait pour la deuxième fois le siège de Lévis, dans la région de Québec, s'est fait laver hier. Il est arrivé troisième, avec un pourcentage moins élevé qu'en 1984.

Bon perdant, il s'est comparé au général Montcalm qui a perdu la bataille des Plaines d'Abraham en 1763. « Il semble que le NPD ait gagné plusieurs batailles, mais perdu la dernière, un peu comme le marquis de Montcalm », a-t-il déclaré.

Le NPD misait fort sur ce professeur d'université, qui a déjà été député fédéral de Scarborough en Ontario.

L'Association des retraités: «Ça n'a pas d'importance»

Renée Rowan

POUR L'ASSOCIATION québécoise pour la défense des droits des retraités et des pré-retraités, que le Parti conservateur soit de nouveau au pouvoir, ça n'a pas d'importance.

« Libéraux ou conservateur, c'est du pareil au même, constate Mme Yvette Brunet, présidente de l'AQDR. On va continuer notre lutte pour faire augmenter les revenus des personnes âgées », affirme-t-elle au DEVOIR.

Tout au cours de la campagne, les trois partis ont courtisé les gens du troisième âge, leur pro-

mettant monde et merveille. « C'est maintenant le temps d'agir », dit Mme Brunet. « La pauvreté des personnes âgées est une honte », affirme-t-elle.

En octobre, l'AQDR rendait public le « questionnaire gris » dans lequel il posait une série de questions aux chefs de partis et aux candidats. Les personnes âgées y réclamaient prioritairement un revenu de retraite décent, soit une augmentation de \$100 par mois du supplément de revenu garanti, portant ainsi la pension maximale du Canada à \$800.

« Rien de moins », avait alors déclaré la présidente de l'AQDR qui regroupe quelque 10,000 membres. « Nous ne demandons pas

l'aumône, mais la justice et le respect de notre dignité », réaffirmait-elle hier soir au cours d'un entretien téléphonique.

Les personnes âgées sont donc bien décidées à faire sentir leur présence auprès du gouvernement. « Nous continuerons à nous battre », affirme Mme Brunet.

Elle se réjouit, d'autre part, de la réélection de M. Jean-Claude Malépart, député libéral dans Laurier-Saint-Marie. « Il méritait d'être réélu, indépendamment du parti auquel il appartient, dit-elle. M. Malépart a été l'homme de la désindexation, il a défendu nos droits et les personnes âgées ne l'ont pas oublié. »

Trois pertes importantes pour le dossier de la condition féminine

Renée Rowan

LES FÉMINISTES ont perdu hier soir trois alliées importantes dans le dos-

sier de la condition féminine.

Il s'agit de Mmes Lucie Pépin, député libéral dans Outremont, qui s'était affichée clairement en faveur de l'avortement; de la ministre Flora MacDonald, qui se représentait dans

Kinston-Les-Iles, et de la candidate conservatrice Maureen McTeer, dans Carleton-Gloucester, qui a été défaite par le libéral.

Pour Ginette Busque, présidente de la Fédération des femmes du Québec, la défaite de Mme Pépin qui a été battue par le conservateur Jean-Pierre Hogue, un candidat de Pro-Vie, est une surprise.

Indépendamment du parti, confiait-elle hier soir, nous perdons dans la personne de Lucie Pépin une alliée. Elle s'est affichée sans compromis sur la question de l'avortement et ce depuis toujours. Il n'y a pas de doute, estime Mme Busque, que cela a pu nuire à la candidate libérale. On peut se demander si Outremont a été pro-libre-échange ou pro-vie, dit-elle.

Avant de se présenter aux élections de 1984, Mme Lucie Pépin avait été présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Elle était critique du dossier de la condition féminine dans l'opposition.

M. Mulroney s'oppose personnellement à l'avortement sur demande. Il favorise toutefois l'accès à l'avortement dans certaines situations exceptionnelles comme le viol, l'inceste ou lorsque la vie de la mère est en danger.

Sur la base de ces principes, il s'était engagé à tenter d'abord de dégager un consensus des positions des trois partis, puis à présenter un projet de loi devant la Chambre des communes. « Ce sera un vote libre », a-t-il déclaré durant la campagne électorale.

Les 16 candidates québécoises du PC réunies à Montréal à la mi-octobre, avaient débattu la question de

l'avortement, mais n'ont pu dégager de consensus.

C'est triste pour les femmes du Canada et du Québec, commente pour sa part Mme Michelle Émond, de la Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Le Parti conservateur n'est pas le parti des femmes.

Tout comme Mme Busque, elle regrette le départ de Mme Lucie Pépin. « Parce qu'elle a affirmé une position claire et sans ambiguïté, elle a été victime de la campagne menée contre elle par le mouvement Pro-vie.

Chez les Pro-vie, on se réjouit que certains des candidats qu'ils avaient officiellement appuyés, comme dans Verdun, Outremont, Roberval et Laval, ont été élus. « C'est peu, mais c'est un début », note Mme Martine Auger, porte-parole de Pro-Vie.

« Les comités Pro-vie ont travaillé très fort contre Maureen McTeer et ils ont eu gain de cause », poursuit-elle.

« Vous passez pour une féministe, cela vous a-t-il nui », a demandé Bernard Derome à Mme McTeer lors de son apparition à l'écran de Radio-Canada. « Non, je ne crois pas que cela a pu jouer. Le fait que je suis féministe a joué de mon côté plutôt que contre moi », a-t-elle répondu ajoutant que l'important était la victoire du Parti conservateur.

Mme Claudette Pitre-Robin, de Concert-action, regroupement de quelque 300 garderies sans but lucratif au Québec, déplore, tout comme la présidente de la Fédération des femmes du Québec, que la plupart des dossiers qui préoccupent les femmes n'ont pas trouvé de place



Lucie Pépin

dans les préoccupations des candidats au cours de la campagne. « Le libre-échange a évacué tout le reste », commente Mme Busque.

« On avait cru au début de la campagne que les services de garde allaient être un enjeu important. Or, il n'en n'a rien été », constate Mme Pitre-Robin.

Ce qui est dommage, confie-t-elle au DEVOIR, c'est que le parti qui a été élu est celui qui a déposé le projet de loi C-144 sur les garderies, projet qui est mort au feuillet et avec lequel très peu de gens étaient d'accord.

« Nous nous retrouvons donc, dit-elle, avec un gouvernement qui peut encore livrer la même marchandise et qui aura les mêmes opposants. Le débat n'est guère plus avancé qu'il ne l'était au début de la campagne ».

Pour Concert-action, le dossier des garderies demeure prioritaire et le débat est à reprendre presque du début.



La défaite de la ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, une tête d'affiche du Parti conservateur, a été une des grandes surprises de la soirée d'hier. On la voit ici avec quelques-uns de ses supporters éplorés.

élections 1988



Participation électorale exceptionnelle

Les Montréalais se sont rendus massivement aux urnes, hier, malgré les chutes de neige qui ont frappé la région de la métropole dans la nuit de dimanche à hier.

PHOTO PC

Les libéraux provinciaux et les péquistes estiment que c'est une victoire pour le Québec

Bernard Descôteaux

LA RÉÉLECTION du gouvernement Mulroney est une victoire pour le Québec. Une double victoire car, estimant des ministres de Robert Bourassa, le Québec obtient à la fois le libre-échange et l'accord du lac Meech qui devrait pouvoir être entériné facilement maintenant.

Tel est le sentiment qu'expriment hier les ministres Michel Gratton et Yvon Picotte tandis que de son côté le premier ministre québécois réservait pour aujourd'hui ses commentaires.

Le Québec sort renforcé de cette élection, a noté le ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte. Comparativement à l'Ontario, le Québec se trouve selon lui dans une meilleure position, de même que le premier ministre Robert Bourassa.

Comparativement au premier ministre ontarien David Peterson qui a pris fait et cause pour les libéraux sans réussir à faire élire une majorité de députés de ce parti, M. Bourassa tire son épingle du jeu. Sans jamais s'identifier à un parti, il a fait élire au nom du libre-échange une large majorité de députés conservateurs, a-t-il dit en notant que l'erreur de John Turner aura été de vouloir faire une élection référendaire sur le libre-échange.

L'habileté de Robert Bourassa est à souligner, disait pour sa part M.

Gratton. Ministre du Tourisme, celui-ci a dit croire que « tout ce que touche cet homme semble se changer en or ».

L'important pour le Québec était le libre-échange et il n'y a plus d'obstacles à la mise en oeuvre du traité, a dit le ministre. De la même façon, la ratification de l'accord du lac Meech sera à son avis facilitée. Tout comme M. Picotte, il estime que le message envoyé par les Canadiens aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, qui hésitent à le ratifier, est clair.

Le rôle joué dans cette élection par le premier ministre Bourassa a aussi été pointé du doigt par l'ancien député libéral fédéral de Saint-Henri-Westmount, Donald Johnston. Selon lui, les interventions du premier ministre québécois ont eu un impact certain au Québec. M. Johnston, déçu de la défaite libérale, a néanmoins refusé d'en attribuer la responsabilité à John Turner. Il s'agit d'une victoire morale pour celui-ci qui a évité au Parti libéral l'humiliation d'une troisième place.

Du côté péquiste, l'ancien ministre Bernard Landry, partageait lui aussi l'avis que cette élection était une victoire pour le Québec. À moyen terme, l'accord de libre-échange permettra au Québec de rattraper l'Ontario sur le plan économique. D'ici l'an 2000, le Québec pourra lutter à armes égales avec la province voisine, a-t-il dit, prédisant qu'on ne verra plus des différences du taux de chômage entre les deux provinces.



David Peterson

qui vont du simple au double.

Le rôle joué par le Parti québécois et le Parti libéral du Québec dans cette élection n'a pas été négligeable, croit M. Landry. Lui-même un défenseur ardent du libre-échange, il a noté qu'un véritable front commun des partis existait sur cette question même si des lézards ont pu se ma-

nifester du côté libéral du fait que certains ont fait campagne pour John Turner, a-t-il dit.

M. Parizeau pour sa part refusait hier soir de commenter les résultats de l'élection. Comme M. Bourassa, il préparait avec ses conseillers l'intervention qu'il fera en début d'après-midi à Québec en conférence de presse.

Le premier ministre ontarien a pour sa part commenté le résultat de l'élection à chaud en disant qu'il acceptait le verdict posé par les Canadiens sur le libre-échange. M. Peterson a fait activement campagne contre le traité. « Je respecte les Canadiens et ils ont parlé », a-t-il dit.

Le seul regret de M. Peterson est qu'on ait joué les régions les unes contre les autres, qu'on ait fait cette élection contre l'Ontario en lui reprochant ses succès économique qui sont, à son avis, normaux. C'est un peu comme si on avait attaqué le Québec parce qu'on y parle français, a-t-il dit. Selon M. Peterson, il ne faut reprocher à M. Turner la défaite. Il a pris un parti qui partait de loin, a-t-il dit.

L'ancien ambassadeur du Canada aux Nations unies, Stephen Lewis, a quant à lui affirmé que la victoire du camp du libre-échange était une victoire pour le capitalisme. Ce sont les milieux d'affaires qui ont accordé un appui massif qui ont pu faire la différence, a soutenu M. Lewis qui est un ancien chef du NPD-Ontario.

Les technocrates ont envahi la télévision

Nathalie Petrowski

TOUT AU LONG de cette longue soirée des élections, une question lancinante, agaçante, n'a cessé de me ténasser. La question est la suivante : le Canada existe-t-il ? Si oui, où sont passées les cartes géographiques pour le prouver ? Où sont passées ces grandes tartines visuelles qui clamaient jadis notre appartenance à un grand pays, ces cartes dévorées par le rouge et le bleu et, qui à mesure que la soirée avançait, nous montraient les glissements de terrain ?

Hier soir, il a fallu se faire une raison : les cartes électorales sont désormais révolues à moins qu'on les aient vendues aux Américains qui eux, savent encore en faire usage. Car en ces temps de quête d'identité, les Canadiens avec leur manie d'affirmer rétroactivement leur singularité ont décidé de mettre les cartes au rancart ou de les rouler en cigares. Bannies par les technocrates de la télévision, les précieuses cartes ont été remplacées par une orgie de chiffres, de pourcentages, de noms qui ont défilé sur tous les écrans avec une telle vélocité qu'on avait peine hier soir à ne pas se noyer dans cette mer froide, impersonnelle et informatisée.

La soirée avait pourtant bien commencée dans le studio post-moderne de Radio-Canada, où les ordinateurs rivalisaient de grandeur avec les écrans coulés dans le simili-marbre, où le bleu acier du regard de Bernard Derome était merveilleusement assorti au gris glacé des colonnes et des vitres dépolies. Un peu plus et on se croyait dans le *monopolis* de Starmania avec la musique en moins et la clochette en plus, annonçant à 20 h 38, un gouvernement conservateur. Radio-Canada fut le premier à le prédire, le premier aussi à l'apprendre aux gens de TVA.

Très vite cependant les choses se sont gâtées à Radio-Canada. Bernard Derome et Daniel Lessard ont disparu au profit d'un grillage gris en surimpression qui a escamoté le studio de *Star Trek* et fait de cette émission télévisée un show de radio. Les « zappeurs » invétérés ont eu beau tout faire, à chaque fois qu'ils syntonnaient Radio-Canada, c'est le grillage gris qu'ils recevaient avec la bénédiction de l'État.

Manifestement Radio-Canada avait décidé de profiter de son studio à sécurité maximum et de n'en sortir qu'à l'occasion. On n'a donc pas vu la première sortie d'Ed Broadbent pas plus qu'on a pu traîner dans les quartiers généraux des candidats. En lieu et place, on a eu droit à des commentaires de journalistes rapatriés en studio, à un Lucien Bouchard crevant l'écran en simili-marbre et à un terne panel de partisans qu'on avait vu aux cô-

tés de Simon Durivage tout au long de la campagne. Or autant ces messieurs en costume-cravate étaient intéressants quand ils avaient un parti à défendre, autant ils ont cessé de l'être devant le triomphe ou la déconfiture de leur parti.

À TVA, le décor trempé dans le sirop et la feuille d'érable ne payait pas de mine. L'annonce d'un gouvernement majoritaire conservateur arriva avec cinq minutes de retard. Il n'empêche que l'émission était nettement plus chaleureuse à regarder et l'atmosphère détendue. L'émission n'avait pas été conçue comme un bloc monolithique. On eut droit aux résultats distribués par Louis Bergeron, mais aussi aux commentaires de Pierre Nadeau et de ses invités, dont le journaliste Michel Roy, le premier à concéder qu'il y avait un siège de trop dans les Maritimes. On eut droit à Ed Broadbent, à des reportages dans les quartiers généraux. On eut même droit au premier but de Guy Lafleur, en direct de Madison Square Garden, première manifestation des bienfaits du libre-échange.

Et tandis qu'à Radio-Canada on donnait toujours dans le post-moderne, Radio-Québec tomba sur le coup de 21 h dans le post-mortem. L'émission *Première Ligne* consacrée aux élections n'était pas commencée que l'animatrice Dominique Payette nous annonçait qu'elle nous reviendrait après la pause ! Pour compenser le manque de moyens, l'autre télévision avait opté pour l'analyse en compagnie de Lise Bissonnette, Vincent Lemieux et Edouard Cloutier, les seuls avec le panel de Nadeau à prendre un peu de recul et à mettre les choses en perspective. Malheureusement le micro leur fut vite enlevé au profit de citoyens et de citoyennes réunis en rang d'oignon autour d'Arrigande Saint-Jean.

Et voilà que pour ajouter à la confusion, Monsieur et Madame-tout-le-monde se sont mis eux aussi à perorer sur l'élection dans un *remake* plutôt fade de *Droit de Parole*.

Pendant ce temps-là, nos amis les Anglais, à CTV ou CBC, démontaient une fois de plus qu'ils sont aussi vite sur leurs patins que le nouveau Guy Lafleur. Les graphiques ici étaient plus clairs, plus compréhensibles et leurs émissions, branchées sur le poumon des quartiers généraux, communiquaient la fébrilité de grandes élections. Il n'en reste pas moins qu'eux aussi avaient vendu leurs cartes électorales aux Américains. Et à minuit, tandis que les marathoniens de la télé canadienne s'éreintaient à la tâche, tandis que tous les acteurs du drame avaient des visages cadavériques, notre beau grand Canada ressembla moins à un pays qu'à une vaste abstraction mathématique.

Des députés du PLQ favorables à Turner acceptent la vague bleue avec calme

QUÉBEC (PC) — Malgré des sympathies évidentes pour certains candidats de John Turner, une douzaine de députés libéraux provinciaux ont accueilli avec calme hier le raz-de-marée conservateur qui, comme en 1984, a balayé le Québec.

Ces députés s'étaient réunis dans les bureaux à l'Assemblée nationale d'un des leurs, Yvon Vallières, député de Richmond et whip de la majorité ministérielle, pour écouter les résultats à la télévision.

Tous s'attendaient à la victoire conservatrice, comme en font foi les prévisions qu'ils avaient affichées en évidence sur un tableau, chacun vis-à-vis leur nom.

Mais des mines déçues ont accueilli les défaites de certains candidats libéraux fédéraux qui avaient leurs sympathies.

Les défaites de Lucie Pépin dans Outremont, de Carlo Rossi dans Montréal-Bourassa et d'Alain Tardif dans Richmond-Wolfe ont semé la consternation.

Celle, beaucoup plus prévisible, de Rémi Bujold dans Québec-Est, a déçu mais pas surpris.

Par contre, ces députés libéraux ont commenté favorablement l'élection de certains candidats conservateurs dont la qualité personnelle était admise. C'était le cas notamment de la conservatrice Marie Gi-

beau dans Bourassa ou de Carole Jacques dans Montréal-Mercier.

Des applaudissements ont marqué l'annonce de la réélection de Jean-Claude Malépart dans Laurier-Sainte-Marie et l'avance momentanément prise par Raymond Garneau dans Ahuntsic, deux anciens députés libéraux de l'Assemblée nationale.

Les députés provinciaux se sont réjouis aussi de l'élection de deux des leurs jusqu'à récente date, soit Gilles Rocheleau dans Hull-Aylmer et Mark Assad dans Gatineau-Lalonde.

Par contre, la réélection d'André Ouellet dans Papineau a soulevé des sourires sarcastiques.

Pour à peu près tous les libéraux provinciaux, le leader montant des fédéraux est le nouveau député de Lasalle, Paul Martin Jr. « C'est le futur premier ministre du Canada », se sont-ils exclamés en lorsque M. Martin est apparu à la télévision.

C'est finalement le député provincial de Saguenay Ghislain Maltais qui a été déclaré vainqueur du concours de pronostics. Sa boule de cristal lui avait fait prédire l'élection au Québec de 65 conservateurs et de 10 libéraux, soit une erreur de trois sièges. Il devançait son collègue de Saint-Louis Jacques Chagnon dont les prédictions étaient erronées pour quatre sièges.

Pas de fièvre chez les malades mentaux

d'après la Presse Canadienne

ON ne sentait pas tellement de fièvre électorale à l'hôpital psychiatrique Douglas, à Montréal, lundi, en dépit du jugement récent qui étend le droit de vote à une nouvelle catégorie de malades mentaux.

Mais ce n'est pas cela qui aurait freiné l'enthousiasme d'une patiente comme Christine Yacoub.

« Je viens juste de voter », s'est-elle réjouie en quittant le bureau de scrutin installé au deuxième étage du centre de réadaptation de l'établissement.

Hospitalisée depuis environ trois ans, Mme Yacoub, âgée de 23 ans, espère obtenir son congé d'ici un an. « Ça me rend moins agressive de pouvoir voter, je pense que ça va améliorer le moral des patients. Mais il y a en beaucoup qui ne veulent pas voter. Ils n'ont pas confiance en eux, ils craignent de ne pas pouvoir faire le bon choix. »

Dans un jugement rendu le mois dernier, la Cour fédérale du Canada a invalidé les dispositions de la Loi électorale qui privaient de droit de vote les malades mentaux sous curatelle publique ou privée.

À l'hôpital Douglas, la décision du tribunal n'a affecté que 20 pour cent des 800 patients. Les autres — à l'exception des personnes confinées contre leur gré ou ayant commis des actes criminels — ont toujours eu le droit de vote.

En tout, environ 650 patients de Douglas avaient le droit de voter, hier. Seulement 75 ont exprimé le désir d'exercer leur droit et ont été inscrits sur la liste électorale.

Selon Peter Steibelt, président du comité de l'hôpital pour les droits des patients, le grand nombre de patients qui ne se sont pas fait inscrire s'explique probablement par des maladies graves. Pour lui, l'extension du droit de vote à cette nouvelle catégorie de patients est néanmoins importante pour que les malades « se sentent à nouveau partie intégrante de la communauté ».

Ailleurs au Canada, les informations en provenance des institutions psychiatriques indiquaient un taux de participation tantôt élevé, tantôt faible.



Photo AP

L'Atlantique vote à la chandelle

La tempête d'hier, première de la saison dans la région de l'Atlantique, a rendu les routes glissantes, serpentées de fils électriques battant au vent, sans pour autant empêcher les électeurs d'exercer leur droit de citoyen. Voter à la chandelle, emmitoufflé dans son manteau, par un temps maussade mêlé de neige, de pluie et de vents... Les électeurs de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, ont connu une élection comme au bon vieux temps.

Evitez la fumée
Pour mieux respirer





Les résultats dans les 75 circonscriptions du Québec

(Tous droits réservés, 1988, par La Presse Canadienne)

Voici les résultats du scrutin général dans les 75 circonscriptions fédérales au Québec tels que compilés par La Presse Canadienne.

Légende : CHP — Parti de l'héritage chrétien du Canada ; Comm — Parti communiste ; CS — Crédit social ; Ind — indépendant ; Lib — libéral ; Ltre — Parti libertaire ; NPD — Nouveau Parti démocratique ; PC — progressiste conservateur ; PW — Parti de la Confédération des régions de l'Ouest ; Ref — Parti réformiste ; REP — Parti pour la République du Canada ; Rhino — Parti rhinocéros ; Vert — Parti vert.

Abitibi	(PC réélu)
Guy St-Julien PC	19,221
Gerry Lemoyne NPD	8,894
Normand Michaud Lib	5,057

Argenteuil-Papineau	(PC réélu)
Lise Bourgault PC	22,652
Peter Georgakakos Lib	10,854
André Marc Paré NPD	5,655
Michel Le Whip Paré Rhino	942

Beauce	(PC réélu)
Gilles Bernier PC	32,405
Pierre-Maurice Vachon Lib	12,157
Danielle Wolfe NPD	2,470

Beauharnois-Salaberry	(PC réélu)
Jean-Guy Hudon PC	29,098
Linda Julien Lib	13,582
Daniel Payette NPD	5,852
Luc Bergevin Vert	784
Robert Joseph Hamon Rhino	716

Bellechasse	(PC réélu)
Pierre Blais PC	22,930
Claudette Beaulieu Lib	9,096
Gilles Papillon NPD	2,104
Alain Raby Vert	818

Berthier-Montcalm	(PC réélu)
Robert de Cotret PC	25,847
Maurice Roberge Lib	11,680
Pierre Arès NPD	5,070
Roberte Sylvestre Vert	1,803

Blainville-Deux-Montagnes	(PC réélu)
Monique Landry PC	40,817
Zsolt Pogany Lib	13,782
L. Tremblay-Hinton NPD	9,216
G. Lebellule Lehoux Rhino	1,783

Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine	(PC réélu)
Darryl Gray PC	15,491
Lyse Routhier Lib	9,378
Germaine Poirier NPD	1,564

Brome-Missisquoi	(PC réélu)
Gabrielle Bertrand PC	18,367
André Bachand Lib	11,058
Paul Vachon NPD	4,407

Chambly	(PC réélu)
Richard Grisé PC	25,778
Phil Edmonston NPD	17,155
Bernard Loiselle Lib	10,885
Stéphane Desmarteau Rhino	792
Gilles Racine PRC	74

Champlain	(PC réélu)
Michel Champagne PC	27,490
Jocelyn Crête NPD	8,377
André Burke Lib	7,364

Charlesbourg	(PC réélu)
Monique B. Tardif PC	35,231
Paul Vézina Lib	15,724
Denis Courteau NPD	7,975

Charlevoix	(PC réélu)
Brian Mulroney PC	33,729
Martin Cauchon Lib	5,983
Kenneth Choquette NPD	1,829
François Gourd Rhino	611

Châteauguay	(PC réélu)
Ricardo Lopez PC	22,339
Jean-Marc Fournier Lib	16,446
Pierre Hétu NPD	8,294
André Turcot Ind	1,729

Chicoutimi	(PC réélu)
André Harvey PC	30,659
Laval Gauthier Lib	8,030
Elayoubi Mustapha NPD	4,874

Drummond	(PC réélu)
Jean-Guy Gullbault PC	23,839
Jean-Claude Lagacé Lib	15,443
Ferdinand Berner NPD	5,227

Frontenac	(PC réélu)
Marcel Masse PC	25,847
Réal Patry Lib	6,898
Claude L'Heureux NPD	1,818
Jean Guernon Vert	513

Gaspé	(PC réélu)
Charles-Eugène Marin PC	14,191
Delton Sams Lib	8,514
Bertrand Réhel NPD	2,193
Lucky Loque Mainville Rhino	455

Gatineau-La Lièvre	(PLC, gain sur PC)
Mark Assad Lib	20,126
Claudy Mailly PC	18,692
Marius Tremblay NPD	7,223
D. Le Lièvre Villeneuve Rhino	568
Nicole Leblanc Ind	317

Hull-Aylmer	(PLC réélu)
Gilles Rocheleau Lib	23,242
Nicole Moreault PC	14,729
D. Lapointe-Vienneau NPD	7,147
Le Citron Patenaude Rhino	691
Glen Kealey Ind	563

Joliette	(PC réélu)
Gaby Larrivée PC	3,056
Denis Coderre Lib	1,805
Claude Hétu NPD	632
Gaétan Riopel-Savignac Vert	207

Jonquière	(PC réélu)
Jean-Pierre Blackburn PC	22,703
Françoise Gauthier NPD	7,470
Laval Tremblay Lib	5,568

Kamouraska-Rivière-du-Loup	(PC réélu)
André Plourde PC	20,613
Gilles Desjardins Lib	10,458
Maurice Tremblay NPD	3,295
Marc Corbo Bilodeau Vert	695

Lac-St-Jean	(PC réélu)
Lucien Bouchard PC	23,045
Jean Paradis NPD	6,413
Bertrand Bouchard Lib	5,392

Langelier	(PC réélu)
Gilles Loiselle PC	23,954
M. Guay-Migneault Lib	14,501
Pauline Gingras NPD	10,413
Gilles Fontaine Vert	1,906
France Tremblay Ind	397
Alexandre Roy Ind	313

La Prairie	(PC réélu)
Fernand Jourdenais PC	29,769
Pierre Deniger Lib	18,626
Bruce Katz NPD	6,060
Shakespeare Audet Rhino	1,338
Alain Gauthier PRC	176

Laurentides	(PC réélu)
Jacques Vien PC	25,137
Serge Paquette Lib	12,645
Bill Clay NPD	6,418
Le Fakir Hebert Rhino	1,154

Lévis	(PC réélu)
Gabriel Fontaine PC	33,988
Denis Sonier Lib	13,421
Jean-Paul Harney NPD	11,550
Jean-Paul Rhéaume CS	444

Longueuil	(PC réélu)
Nic Leblanc PC	26,160
Michel Dupuy Lib	11,438
Daniel Senez NPD	9,716
Sylvie Legs Legault Rhino	1,888
Serge Lachapelle Ind	223

Lotbinière	(PC réélu)
Maurice Tremblay PC	25,501
Pierre Lajeunesse Lib	14,384
Richard Lacoursière NPD	8,496

Louis-Hébert	(PC réélu)
Suzanne Duplessis PC	34,138
Nicole Duplé Lib	14,417
Pierre Lavigne NPD	7,531
Eric Houblon Ouellet Rhino	1,406

Manicouagan	(PC réélu)
Charles A. Langlois PC	16,251
Sylvain Garneau Lib	6,145
Carol Guay NPD	3,928

Matapédia-Matane	(PC réélu)
Jean-Luc Joncas PC	15,050
Claude Canuel Lib	10,830
Yves Côté NPD	3,982

Mégantic-Compton-Stanstead	(PC réélu)
François Gérin PC	23,247
Jean-Guy Landry Lib	11,345
Jean-Pierre Walsh NPD	3,274

Montmorency-Orléans	(PC réélu)
Charles DeBlois PC	28,183
Robert Paquet Lib	11,457
Éric Goudeau NPD	7,190
Jean Bédard Ind	679

Montréal Ahuntsic	(PC, gain sur PLC)
Nicole Roy-Arcelin PC	9,274
Raymond Garneau Lib	8,629
Vincent Guadagnano NPD	2,528
M. Mike Limoges Vert	326
D. Roumain I. Museran Rhino	317
Christine Dandeneault Ind	95

Montréal Anjou-Rivière-des-Prairies	(PC réélu)
Jean Corbell PC	27,461
Vincent Arciresi Lib	17,366
Vincent Marchione NPD	6,675
Mario Paul Vert	1,221
Catherine Commandeur Ind	529

Montréal Bourassa	(PC, gain sur PLC)
Marie Gibeau PC	18,969
Carlo Rossi Lib	18,057
Kéder Hyppolite NPD	4,791
P. Pi L'Autre Cossette Rhino	865
Michel Szabo Vert	398
Gérard Ledoux CS	172

Montréal Duvernay	(PC réélu)
Vincent Della Noce PC	33,272
Pierre Amaranian Lib	12,533
Michel Agnaieff NPD	8,275
Emilien Martel CS	485
Brigitte Bergeron PRC	372

Montréal Hochelaga-Maisonneuve	(PC réélu)
Allan Koury PC	12,775
Serge Laprade Lib	10,584
Gaétan Nadeau NPD	6,217
Chou Chou Chouinard Rhino	835
Marius Henry Vert	598
Christiane Robidoux Ind	115
Montserrat Escola Comm	90
Sylvain Labelle PRC	85

Montréal Lachine-Lac-Saint-Louis	(PC réélu)
Bob Layton PC	20,929
Victor Drury Lib	19,711
Val Udvarhelyi NPD	3,586
Marilyn K. Paxton Vert	568
Neal Ford Ltre	259
André Dävignon Ind	178

Montréal LaSalle-Émard	(PLC, gain sur PC)
Paul Martin Lib	22,953
Claude Lanthier PC	21,888
Jean-Claude Bohrer NPD	5,478
Ginette Boutet Ind	281
Ginette Gauthier Comm	199

Montréal Laurier-Sainte-Marie	(PLC réélu)
Jean Claude Malépart Lib	14,898
Charles Hamelin PC	11,830
François Beaulne NPD	8,620
Chatouille Côté Rhino	2,228
Philippe Champagne Vert	1,439
Marianne Roy Comm	177
Hélène Héroux Ind	131

Montréal Laval	(PC réélu)
Guy Ricard PC	26,963
C. Hervieux-Payette Lib	18,818
Paul Cappon NPD	8,547
Mario Ouellet PRC	467

Montréal Laval-des-Rapides	(PC réélu)
Jacques Tétreault PC	25,596
François Arsenault Lib	12,307
John Shatilla NPD	6,740
Paul Savard Vert	1,382
Pierre Vigneault PRC	199

Montréal Mercier	(PC réélu)
Carole Jacques PC	30,751
Luc Chouinard Lib	12,853
André Cordeau NPD	10,251
J.-C. Stardust Gouin Rhino	1,587
André Cloutier Comm	310
Jean-Pierre Ginchereau Ind	214

Montréal Mont-Royal	(PLC réélu)
Sheila Finestone Lib	25,816
Robert Presser PC	14,301
Tariq Alvi NPD	2,446
Lady Be Ann Poulin Rhino	513
Daniel Reicher Vert	399
Barry Goodman Ind	163

Montréal Notre-Dame-de-Grâce	(PLC réélu)
Warren Allmand Lib	21,716
Samir Chebeir PC	11,255
Maria Peluso NPD	4,931
Stephen A. Bruneau Vert	820
Al Feldman Rhino	660
Robert Adams PHC	331
Earl Wertheimer Ltre	212
Margaret Frain Ind	70
Léon Plourde PRC	40

Montréal Outremont	(PC, gain sur PLC)
J.-Pierre Hogue PC	17,165
Lucie Pépin Lib	15,273
Louise O'Neill NPD	9,250
Harriett Fels Vert	1,303
Milenko P. Miljévic Rhino	1,058
Monique Marcotte Comm	195
Fernand Deschamps Ind	184

Montréal Papineau-Saint-Michel	(PLC réélu)
André Ouellet Lib	18,179
Frank Venneri PC	12,923
Giovanni Adamo NPD	6,008
Carole Oia Clermont Rhino	999
H. Joseph Vega Vert	468
Line Chabot Comm	234
Francine Tremblay Ind	195

Montréal Pierrefonds-Dollard	(PC réélu)
Gerry Weiner PC	22,361
Bernard Patry Lib	17,179
Pierre Razik NPD	3,065
Jean-François Lafond Rhino	626
William Short Ind	366
Hugh Rowe Ltre	217

Montréal Rosemont	(PC réélu)
Benoit Tremblay PC	17,029
Jacques Guilbault Lib	13,261
Giuseppe Sciortino NPD	9,187
Suzanne Blais-Grenier Ind	2,052
Nettoyeur Jolicoeur Rhino	1,721
Sylvain Auclair Vert	1,392
Léo Larocque Ind	159
Dollard Desjardins CS	150
Gaétan Trudel Comm	150
Arnold August Ind	137

Montréal Saint-Denis	(PLC réélu)
Marcel Prud'homme Lib	16,281
Madeleine Provost PC	9,922
Jaime Llambias-Wolff NPD	4,734
René E. Pratte Vert	820
Chérubin Guy Roy Rhino	815
Panagiotis Macrisopoulos Ind	316
Doris Lacroix CS	226
Samuel Walsh Comm	174

Montréal Saint-Henri Westmount	(PLC réélu)
David Berger Lib	14,086
Keith MacLellan PC	13,208
Ruth Rose NPD	5,528
Brian McLoughlin Vert	771
J. McGill Jagiellowicz Rhino	587
Frank Auf der Maur Ind	476
Pierre Chénier Ind	170
Joyce Willert Ltre	151

Montréal Saint-Laurent	(PLC réélu)
Shirley Maheu Lib	18,312
Lyse Hubert-Bennett PC	16,394
Sid Ingerman NPD	3,984
Alain Hickson Vert	731
Michelle Dufort Ind	287
Joakim Simon PRC	106

Montréal Saint-Léonard	(PLC réélu)
Alfonso Gagliano Lib	22,775
Marc Beaudoin PC	17,075
Michel Roche NPD	4,761
Rolf Bramann Vert	1,037
Bernard Papillon Ind	230

Montréal Vaudreuil	(PC réélu)
Pierre H. Cadieux PC	29,058
Jean Blais Lib	15,859
Suzanne Aubertin NPD	5,928
Yves-Marie Christin Vert	946
Maureen DeCelles Rhino	635

Montréal Verdun-Saint-Paul	(PC réélu)
Gilbert Chartrand PC	20,114
Raymond Lavigne Lib	15,334
Alain Tassé NPD	6,572
Jan-Marc Lavergne Vert	1,386
Irène Maman Mayer Rhino	883
Claude Brosseau PRC	132

Pontiac-Gatineau-Labelle	(PC réélu)
Barry Moore PC	20,634
Brian Murphy Lib	11,649
John Trent NPD	6,493

Portneuf	(PC réélu)
Marc Ferland PC	23,993
Paulin Plamondon Lib	11,054
Jean-Marie Fiset NPD	5,104
Reynald Desrochers Vert	1,603

Québec-Est	(PC réélu)
Marcel R. Tremblay PC	29,564
Rémi Bujold Lib	13,731
Jeanne Lalanne NPD	7,541
J.-F. Lehoux Rhino	1,041
Reine Biron Vert	893
Claude Moreau Ind	197

Richelieu	(PC réélu)
Louis Plamondon PC	24,789
Yvon Hébert Lib	7,336
Gaston Dupuis NPD	2,329
Jacqueline Lacoste Vert	1,422
Paul Poison Hevey Rhino	340

Richmond-Wolfe	(PC, gain sur PLC)
Yvon Côté PC	17,360
Alain Tardif Lib	14,647
Marc-André Peloquin NPD	3,524
Jean Marceau Rhino	691

Rimouski-Témiscouata	(PC réélu)
Monique Vézina PC	23,377
Eva Côté Lib	10,450
Pierre Boisjoli NPD	2,390
Eudore Allard Ind	1,437

Roberval	(PC réélu)
Benoît Bouchard PC	26,557
Martin Cauvier Lib	4,169
Réjean Lalancette NPD	3,366
Mémile Michel Simard Rhino	723

Saint-Hubert	(PC réélu)
Pierrette Venne PC	21,688
Raymond Dupont Lib	12,239
Nicole Desranleau NPD	8,009
Nonobstant Thibault Rhino	1,027
Patricia Métivier Vert	594
J.-S. Tremblay PRC	111

Les résultats dans tout le Canada à l'exclusion du Québec

Ontario

(99 députés)

PC : 47
PLC : 42
NPD : 10

Algoma
Maurice Foster (Lib), réélu.

Brampton
John McDermid (PC), réélu.

Brampton-Malton
Harry Chadwick (PC), réélu.

Brant
Derek Blackburn (NPD), réélu.

Bruce-Grey
Gus Mitges (PC), réélu.

Burlington
Bill Kemping (PC), réélu.

Cambridge
Pat Sobeski (PC), réélu.

Carleton-Gloucester
(nouvelle circonscription)
Eugène Bellemare (Lib).

Cochrane-Superior
Réginald Bélair (Lib), réélu.

Durham
Ross Stevenson (PC), réélu.

Elgin
Ken Monteith (PC), réélu.

Erie
Girve Fretz (PC), réélu.

Essex-Kent
Jerry Pickard (Lib), gain sur PC.

Essex-Windsor
Steven Langdon (NPD), réélu.

Glengarry-Prescott-Russell
(nouvelle circonscription)
Don Boudria (Lib), réélu.

Guelph-Wellington
Bill Winegard (PC), réélu.

Haldimand-Norfolk
Bob Speller (Lib), gain sur PC.

Halton-Peel
Garth Turner (PC), réélu.

Hamilton East
Sheila Copps (Lib), réélu.

Hamilton Mountain
Beth Phinney (Lib), gain sur NPD.

Hamilton-Wentworth
Geoff Scott (PC), réélu.

Hamilton West
Stan Keyes (Lib), gain sur PC.

Hasting-Frontenac-Lennox and Addington
Bill Vankoughnet (PC), réélu.

Huron-Bruce
Murray Cardiff (PC), réélu.

Kenora-Rainy River
Robert D. Nault (Lib), gain sur NPD.

Kent
Rex Crawford (Lib), gain sur PC.

Kingston and the Islands
Peter Milliken (Lib), gain sur PC.

Kitchener
John Reimer (PC), réélu.

Lambton-Middlesex
Ralph Ferguson (Lib), gain sur PC.

Lanark-Carleton
Paul Dick (PC), réélu.

Leeds-Grenville
Jim Jordan (Lib), gain sur PC.

Lincoln
Shirley Martin (PC), réélu.

London East
Joe Fontana (Lib), gain sur PC.

London-Middlesex
Terry Clifford (PC), en avance.

London West
Tom Hockin (PC), réélu.

Markham
(nouvelle circonscription)
Bill Attewell (PC).

Mississauga East
Albina Guarnieri (Lib), gain sur PC.

Mississauga South
Don Blenkarn (PC), réélu.

Mississauga West
(nouvelle circonscription)
Bob Horner (PC).

Nepean
Beryl Gaffney (Lib), gain sur PC.

Niagara Falls
Rob Nicholson (PC), réélu.

Nickel Belt
John R. Rodriguez (NPD), réélu.

Nipissing
Bob Wood (Lib), gain sur PC.

Northumberland
Reg Jewell (PC), en avance.

Oakville-Milton
Otto Jelinek (PC), réélu.

Ontario
René Soetens (PC), réélu.

Oshawa
Ed Broadbent (NPD), réélu.

Ottawa Centre
Mac Harb (Lib), gain sur NPD.

Ottawa South
John Manley (Lib), gain sur PC.

Ottawa-Vanier
Jean-Robert Gauthier (Lib), réélu.

Ottawa West
Marlene Catterall (Lib), gain sur PC.

Oxford
Bruce Halliday (PC), réélu.

Parry Sound-Muskoka
Stan Darling (PC), réélu.

Perth-Wellington-Waterloo
Harry Brightwell (PC), réélu.

Peterborough
Bill Domm (PC), réélu.

Prince Edward-Hastings
Lyle Vancilief (Lib), gain sur PC.

Renfrew
Len Hopkins (Lib), réélu.

St. Catharines
Ken Atkinson (PC), réélu.

Sarnia-Lambton
Ken James (PC), réélu.

Sault Ste. Marie
Steve Butland (NPD), gain sur PC.

Simcoe Centre
Edna Anderson (PC), réélu.

Simcoe North
Doug Lewis (PC), réélu.

Stormont-Dundas
Bob Kilger (Lib), gain sur PC.

Sudbury
Diane Marleau (Lib), réélu.

Thunder Bay-Atikokan
Iain Angus (NPD), réélu.

Thunder Bay-Nipigon
Joe Comuzzi (Lib), gain sur NPD.

Timiskaming
John A. MacDougall (PC), réélu.

Timmins-Chapleau
Cid Samson (NPD), gain sur PC.

Toronto Beaches-Woodbine
Neil Young (NPD), réélu.

Toronto Broadview-Greenwood
Dennis Mills (Lib), gain sur NPD.

Toronto Davenport
Charles Caccia (Lib), réélu.

Toronto Don Valley East
Alan Redway (PC), réélu.

Toronto Don Valley North
Barbara Greene (PC), réélu.

Toronto Don Valley West
John Bosley (PC), réélu.

Toronto Eglinton-Lawrence
Joseph Volpe (Lib), réélu.

Toronto Etobicoke Centre
Michael Wilson (PC), réélu.

Toronto Etobicoke-Lakeshore
Patrick Boyer (PC), réélu.

Toronto Etobicoke North
Roy MacLaren (Lib), gain sur PC.

Toronto Parkdale-High Park
Jesse Flis (Lib), gain sur PC.

Toronto Rosedale
David MacDonald (PC), réélu.

Toronto St. Paul's
Barbara McDougall (PC), réélu.

Toronto Scarborough-Agincourt
(nouvelle circonscription)
Jim Karygiannis (Lib).

Toronto Scarborough Centre
Pauline A. Browes (PC), réélu.

Toronto Scarborough East
Bob Hicks (PC), réélu.

Toronto Scarborough-Rouge River
Derek Lee (Lib), réélu.

Toronto Scarborough West
Tom Wappel (Lib), gain sur PC.

Toronto Trinity-Spadina
Dan Heap (NPD), réélu.

Toronto Willowdale
Jim Peterson (Lib), gain sur PC.

Toronto York Centre
Bob Kaplan (Lib), réélu.

Toronto York South-Weston
John Nunziata (Lib), réélu.

Toronto York West
Sergio Marchi (Lib), réélu.

Victoria-Haliburton
Bill Scott (PC), réélu.

Waterloo
Walter McLean (PC), réélu.

Welland-St. Catharines-Thorold
Gilbert Parent (Lib), gain sur PC.

Wellington-Grey-Dufferin-Simcoe
Perrin Beatty (PC), réélu.

Windsor-Lake St. Clair
Howard McCurdy (NPD), réélu.

Windsor West
Herb Gray (Lib), réélu.

York North
Michael O'Brien (PC), gain sur Ind.

York-Simcoe
John E. Cole (PC), réélu.

La position des partis par province après les élections de 1980, 1984 et 1988

Provinces	Partis	1980	1984	1988
Québec (75)	LIB. CRÉD. CONS. NPD	74 0 1 0	17 0 58 0	12 0 63 0
Ontario (99)	LIB. CONS. NPD IND.	52 38 5 0	14 67 13 1	43 46 10 —
Nouvelle-Écosse (11)	CONS. LIB. NPD	6 5 0	9 2 0	5 6 0
Nouveau-Brunswick (10)	LIB. CONS. IND. NPD	7 3 0 0	1 9 0 0	5 5 0 0
Île-du-Prince-Édouard (4)	CONS. LIB. NPD	2 2 0	3 1 0	0 4 0
Terre-Neuve (7)	LIB. CONS. NPD	5 2 0	3 4 0	5 2 0
Manitoba (14)	CONS. LIB. NPD	5 2 7	9 1 4	7 5 2
Saskatchewan (14)	CONS. LIB. NPD	7 0 7	9 0 5	4 0 10
Alberta (26)	CONS. LIB. NPD	21 0 0	21 0 0	25 0 1
Colombie-Britannique (32)	CONS. LIB. NPD	16 0 12	19 1 8	13 2 17
Yukon & Territoires du Nord-Ouest (3)	CONS. LIB. NPD	2 0 1	3 0 0	0 2 1
CANADA (295)	LIB. CONS. NPD CRÉD. IND.	147 103 32 0 0	40 211 30 0 1	82 170 43

Derniers résultats enregistrés à 0 h 50.

Alberta

(26 députés)

PC : 25
PLC : 0
NPD : 1

Athabasca
Jack Shields (PC), réélu.

Beaver River
(nouvelle circonscription)
John Dahmer (PC).

Calgary Centre
Harvie Andre (PC), réélu.

Calgary North
Al Johnson (PC), réélu.

Calgary Northeast
Alex Kindy (PC), réélu.

Calgary Southeast
(nouvelle circonscription)
Lee Richardson (PC).

Calgary Southwest
Bobbie Sparrow (PC), réélu.

Calgary West
Jim Hawkes (PC), réélu.

Crowfoot
Arnold Malone (PC), réélu.

Edmonton East
Ross Harvey (NPD), gain sur PC.

Edmonton North
Steve Paproski (PC), réélu.

Edmonton Northwest
Murray W. Dorin (PC), réélu.

Edmonton Southeast
(nouvelle circonscription)
David Kilgour (PC).

Edmonton Southwest
Jim Edwards (PC), réélu.

Edmonton-Strathcona
Scott Thorkelson (PC), réélu.

Elk Island
(nouvelle circonscription)
Brian O'Kurley (PC).

Lethbridge
Blaine Thacker (PC), réélu.

Macleod
Ken G. Hughes (PC), réélu.

Medicine Hat
Bob Porter (PC), réélu.

Peace River
Albert Cooper (PC), réélu.

Red Deer
Doug Fee (PC), réélu.

St. Albert
Walter Van De Walle (PC), réélu.

Vegreville
Don Mazankowski (PC), réélu.

Wetaskiwin
Willie Littlechild (PC), réélu.

Wild Rose
(nouvelle circonscription)
Louise Feltham (PC).

Yellowhead
Joe Clark (PC), réélu.

Nouveau-Brunswick

(10 Députés)

PC : 5
PLC : 5
NPD : 0

Beauséjour
Fernand Robichaud (Lib), réélu.

Carleton-Charlotte
Greg Thompson (PC), réélu.

Fredericton
J. W. Bud Bird (PC), réélu.

Fundy-Royal
Bob Corbett (PC), réélu.

Gloucester
Douglas Young (Lib), gain sur PC.

Madawaska-Victoria
Bernard Valcourt (PC), réélu.

Miramichi
Maurice A. Dionne (Lib), gain sur PC.

Moncton
George S. Rideout (Lib), gain sur PC.

Restigouche
Guy H. Arseneault (Lib), gain sur PC.

Saint John
G. St. Gerry Merrithew (PC) réélu.

Nouvelle-Écosse

(11 députés)

PC : 5
PLC : 6
NPD : 0

Annapolis Valley-Hants
Pat Nowlan (PC), réélu.

Cap-Breton-Richmond-Est
David C. Dingwall (Lib), réélu.

Cap-Breton Highlands-Canso
Francis G. LeBlanc (Lib), gain sur PC.

Cap-Breton-The Sydneys
Russell MacLellan (Lib), réélu.

Central Nova
Elmer MacIntosh MacKay (PC), réélu.

Cumberland-Colchester
Bill Casey (PC), réélu.

Dartmouth
Ron MacDonald (Lib), gain sur PC.

Halifax
Mary Clancy (Lib), gain sur PC.

Halifax-Ouest
Howard E. Crosby (PC), réélu.

South Shore
Peter L. McCreath (PC), réélu.

South West Nova
Coline Campbell (Lib), gain sur PC.

Terre-Neuve

(7 Députés)

PC : 2
PLC : 5
NPD : 0

Bonavista-Trinity-Conception
Fred J. Miffin (Lib), gain sur PC.

Burin-Saint-Georges
Roger Simmons (Lib), gain sur PC.

Gander-Grand Falls
George S. Baker (Lib), réélu.

Humber-Sainte-Barbe-Baie Verte
Brian Tobin (Lib), réélu.

Labrador
Bill Rompkey (Lib), réélu.

St. John's-Est
Ross Reid (PC), gain sur NPD.

St. John's-Ouest
John Crosbie (PC), réélu.

Colombie-Britannique

(32 députés)

PC : 13
PLC : 2
NPD : 17

Burnaby-Kingsway
Svend J. Robinson (NPD), réélu.

Capilano-Howe Sound
Mary Collins (PC), réélu.

Cariboo-Chilcotin
Donald C. L. Ursaki (Lib), gain sur PC.

Comox-Alberni
Robert E. Skelly (NPD), réélu.

Delta
(nouvelle circonscription)
Stan Wilbee (PC).

Esquimalt-Juan de Fuca
(nouvelle circonscription)
David Barrett, (NPD).

Fraser Valley East
Ross Belsher (PC), réélu.

Fraser Valley West
Robert L. Wenman (PC), réélu.

Kamloops
Nelson Riis (NPD), réélu.

Kootenay East
Sid Parker (NPD), gain sur PC.

Kootenay West-Revelstoke
Lyle Kristiansen (NPD), gain sur PC.

Mission-Coquitlam
Joy Langan (NPD), gain sur PC.

Nanaimo-Cowichan
David D. Stupich (NPD), gain sur PC.

New Westminster-Burnaby
Dawn Black (NPD), réélu.

North Island-Powell River
Raymond Skelly (NPD), réélu.

North Vancouver
Chuck Cook (PC), réélu.

Okanagan Centre
(nouvelle circonscription)
Al Hornig (PC).

Okanagan-Shuswap
Lyle Dean MacWilliam (NPD), gain sur PC.

Okanagan-Similkameen-Merritt
Fred King (PC), réélu.

Port Moody-Coquitlam
Ian Waddell (NPD), réélu.

Prince George-Bulkley Valley
Brian L. Gardiner (NPD), gain sur PC.

Prince George-Peace River
Frank Oberle (PC), réélu.

Richmond
Tom Siddon (PC), réélu.

Saanich-Les Îles-du-Golfe
Patrick D. Crofton (PC), réélu.

Skeena
Jim Fulton (NPD), réélu.

Surrey-Nord
(nouvelle circonscription)
Cliff Blair (PC).

Surrey-White Rock
Benno W. Friesen (PC), réélu.

Vancouver-Centre
Johanna den Hertog (NPD), gain sur PC.

Vancouver-Est
Margaret Anne Mitchell (NPD), réélu.

Vancouver Quadra
John Turner (Lib), réélu.

Vancouver-Sud
John A. Fraser (PC), réélu.

Victoria
John F. Brewin (NPD), gain sur PC.

Île-du-Prince-Édouard

(4 députés)

PC : 0
PLC : 4
NPD : 0

Cardigan
Lawrence MacAulay (Lib), gain sur PC.

Egmont
Joe McGuire (Lib), réélu.

Hillsborough
George Proud (Lib) gain sur PC.

Malpeque
Catherine Callbeck (Lib), gain sur PC.

Territoires du N-O et Yukon

(3 députés)

PC : 0
PLC : 2
NPD : 1

Nunatsiaq
Jack Iyerak Anawak, (Lib) gain sur PC.

Western Arctic
Ethel Blondin (Lib), gain sur PC.

Yukon
Audrey McLaughlin (NPD), réélu.

Saskatchewan

(14 députés)

PC : 4
PLC : 0
NPD : 10

Kindersley-Lloydminster
Bill McKnight (PC), réélu.

Mackenzie
Vic Althouse (NPD), réélu.

Moose Jaw-Lake Centre
Rod Laporte (NPD), gain sur PC.

Prince Albert-Churchill River
Ray Funk (NPD), réélu.

Regina-Lumsden
Les Benjamin (NPD), réélu.

Regina-Qu'Appelle
Simon de Jong (NPD), réélu.

Regina-Wascana
Larry Schneider (PC), gain sur NPD.

Saskatoon-Clark's Crossing
Chris Axworthy (NPD), gain sur PC.

Saskatoon-Dundurn
Ron Fisher (NPD), gain sur PC.

Saskatoon-Humboldt
Stan Hovdebo (NPD), réélu.

Souris-Moose Mountain
Len Gustafson (PC), réélu.

Swift Current-Maple Creek-Assiniboia
Geoff Wilson (PC), réélu.

The Battlefords-Meadow Lake
Len Taylor (NPD), gain sur PC.

Yorkton-Melville
Lorne Nystrom (NPD), réélu.

Manitoba

(14 députés)

PC : 7
PLC : 5
NPD : 2

Brandon-Souris
Lee Clark (PC), réélu.

Churchill
Rod Murphy (NPD), réélu.

Dauphin-Swan River
Brian White (PC), réélu.

Lisgar-Marquette
Charlie Mayer (PC), réélu.

Portage-Interlake
Felix Holtmann (PC), réélu.

Provencher
Jake Epp (PC), réélu.

St. Boniface
Ronald J. Duhamel (Lib) gain sur PC.

Selkirk
David Bjornson (PC), réélu.

Winnipeg North
Rey Pagtakhan (Lib), gain sur NPD.

Winnipeg North Centre
David Walker (Lib), gain sur NPD.

Winnipeg St. James
John Harvard (Lib), gain sur PC.

Winnipeg South
Dorothy Dobbie (PC), réélu.

Winnipeg South Centre
Lloyd Axworthy (Lib), réélu.

Winnipeg Transcona
Bill Blaikie (NPD), réélu.

La victoire conservatrice

Un vote en faveur du libre-échange, modulé selon les régions

LES CANADIENS ont décidé hier de confier un nouveau mandat au premier ministre sortant, M. Brian Mulroney, et à ses députés. En ordre dispersé et selon une logique régionale, ils ont du même coup confié mandat au parti gouvernemental de ratifier l'accord de libre-échange signé avec les États-Unis. D'une région à l'autre, les suffrages ont reflété les espoirs et les hantises des Canadiens à l'égard d'un accord qui va accentuer le sens des échanges commerciaux et des flux économiques sur ce continent.

En décrochant un second mandat consécutif, M. Mulroney remporte une victoire importante. Il réussit là où ses prédécesseurs conservateurs ont toujours mordu la poussière à leur tentative d'obtenir une seconde majorité d'affiliée. Victoire d'autant plus significative que la campagne électorale s'est malheureusement jouée autour de la seule question du libre-échange.

Les stratégies conservateurs avaient misé sur le Québec et l'Ontario pour conserver le pouvoir. Les électeurs québécois sont allés au-delà de leurs prévisions les plus optimistes. Ils ont réservé aux conservateurs un traitement analogue à celui dont a longtemps bénéficié le Parti libéral d'avant 1984. À cet égard, le premier ministre du Québec vient lui aussi de retirer quelques marions du feu. Demain, viendra l'heure où il pourra aller chercher certains dividendes, à commencer par l'Agence spatiale. En Ontario, le vote conservateur s'est fortement exprimé dans les régions bleues. Dans la Ville reine, le partage a été suffisant pour empêcher les libéraux de concrétiser leur opposition au libre-échange.

À l'opposé, le « coup du désespoir » du chef libéral, M. John Turner, s'est retourné contre son auteur. Il a eu beau mobiliser le Sénat, fouetter à

vif le sentiment nationaliste, agiter visions menaçantes et scénarios d'épouvante : la voix de la froide raison s'est imposée à l'intérieur du moule institutionnel. Avec plus de 43 % des suffrages, le PC obtient la majorité absolue des sièges. La tentation et la volonté de transformer ce scrutin en référendum ont été lancées à la faveur d'un dangereux précédent au Sénat. En aucun cas, on ne saurait maintenant tolérer un détournement du sens de ces élections. Plus de manoeuvre dilatoire lorsque le gouvernement sollicitera l'adoption de son projet de loi sur le libre-échange !

Au Québec, les électeurs ont signifié une seconde fois leur mécontentement envers le Parti libéral qui n'a pas su se renouveler depuis le départ de M. Pierre Elliott Trudeau. La leçon est sévère : le purgatoire de l'opposition est prolongé.

Les Québécois, toujours eux, ont donné un prix de consolation aux néo-démocrates de M. Ed. Broadbent... sans aller jusqu'à lui faire cadeau d'un premier député.

Le gouvernement réélu devra faire diligence pour répondre aux attentes et calmer les appréhensions des Canadiens. Il ne suffira plus d'invoquer les travaux de la Commission de Grandpré. Il faut lancer rapidement les programmes qui favoriseront le recyclage des personnes et l'adaptation des entreprises.

Le Canada vient de vivre des élections lourdes de conséquences. Il faut maintenant souhaiter un retour à la normale, sans triomphalisme, ni rancœur stérile. Le pari du libre-échange commence ce matin. Mais il n'y a pas que le libre-échange. Toute une série de problèmes attendent le gouvernement.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

La STCUM déraile

Une proposition tarifaire rien moins qu'irresponsable

IL Y A quelque chose de trouble dans les décisions budgétaires de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) pour l'année 1989.

La question se pose : la plus importante société de transport en commun au Québec serait-elle passée aux mains d'apprentis sorciers ?

N'insistons pas sur le caractère infantile des déclarations semées à tout vent par le président de son conseil d'administration. Mettons-les sur le compte de l'immaturité ou de l'esprit partisan.

Il y a plus inquiétant. Les responsables politiques de la STCUM savent-ils où ils vont ? On voudrait en être plus sûr. Il y a une quinzaine de mois, dans son mémoire à la commission parlementaire, le porte-parole de la CUM prévoyait une impasse de \$ 23,3 millions dans les dépenses totales du transport en commun sur son territoire. Voilà qu'en septembre, la STCUM annonçait que son déficit serait de \$ 33,5 millions. Le ministère des Transports, qui a voulu y voir de plus près, constate cependant que l'écart réel toucherait presque les \$ 40 millions. La STCUM aurait sous-évalué certaines dépenses, tout en surestimant certains revenus.

On aura beau protester de la performance de l'entreprise (dont les coûts de main-d'œuvre augmentent tout de même de 9 pour cent), un doute s'insinue. Comment s'en défendre ?

Ainsi la décision de la STCUM d'inscrire à son budget une somme de \$ 12 millions, sous forme de comptes à recevoir des villes de Laval et de la Rive-Sud, est-elle un tour de passe-passe inacceptable qui se situe aux limites de la légalité. On peut s'étonner que Québec ne réagisse pas avec plus de fermeté.

Ce jeu d'écriture comptable est d'autant plus déplorable que le dossier de la STCUM sur les « effets de débordement » est solide. Le conseil des ministres s'est même engagé à régler ce problème d'ici la fin de mars prochain.

Les dirigeants de la CUM ne peuvent pas ignorer que cette contribution éventuelle des municipalités situées à l'extérieur de son territoire ne suffira pas à combler l'écart entre les revenus et les dépenses de la STCUM. Ils savent pertinemment que cet écart ira en s'élargissant jusqu'à dépasser les \$ 100 millions en moins de cinq ans.

Est aussi inacceptable la proposition de bloquer l'augmentation de la contribution des usagers au niveau du taux d'inflation, alors que la STCUM nous serine depuis des mois qu'elle est, elle-même, incapable de s'imposer un tel plafond au chapitre des dépenses (et c'est vrai — ou du moins très vraisemblable).

En proposant de gêner l'évolution de ses tarifs selon la courbe de ses besoins, la STCUM retombe dans le vieux piège : coups de frein injustifiés, suivis de coups d'accélérateur.

La solution au problème du financement de la STCUM doit passer, entre autres, par une hausse de la contribution des usagers selon un pourcentage qui se rapproche du taux d'augmentation des dépenses du transport en commun.

Il n'est pas trop tard. Le comité exécutif de la CUM doit refuser les propositions tarifaires déposées par la société de transport.

Agir autrement serait accréditer les pires craintes exprimées lors de la démocratisation de la STCUM : qu'elle tombe un jour sous la coupe de politiciens irresponsables.

— JEAN FRANCOEUR

Pour mieux policer la police

La déontologie mérite un examen approfondi

LE GOUVERNEMENT a présenté mardi dernier — en laisse ou en avalanche, à votre choix — une trentaine de projets de loi qu'il veut faire adopter avant les Fêtes. Ces pièces s'ajoutent à une trentaine d'autres, déjà au menu de l'Assemblée nationale. Ces 60 projets sont, évidemment, d'importance inégale. Mais il en est une dizaine qui touchent directement les citoyens. La plupart ont déjà fait l'objet de consultations et d'un tamisage publics. Il en est toutefois au moins un que, pour des raisons peu convaincantes, le gouvernement veut faire adopter à la vapeur. Apparemment louable, cette hâte est, au contraire, suspecte.

Il s'agit du projet de loi 86 portant sur l'organisation policière et modifiant la loi de police et diverses dispositions législatives. Le ministre de la Sécurité publique, M. Herbert Marx, en a hérité, fin juin 1987, peu après que son prédécesseur, M. Gérard Latulippe, eût rendu public un avant-projet de loi sur le même sujet. Ce dernier suggérait de constituer une Commission de surveillance des services policiers, en remplacement de la Commission de police, ayant des fonctions quasi-judiciaires. Il introduisait aussi un mécanisme visant à sanctionner la conduite des policiers dérogeant à l'égard du public ou contraire aux normes minimales d'éthique professionnelle. De même, il confiait au gouvernement, plutôt qu'à la Commission de police, la réglementation et l'inspection.

En apparence, le projet de M. Marx va dans le même sens. Ainsi, il récupère certaines fonctions d'inspection et d'enquête que la CPQ remplit depuis 20 ans. Mais il innove en prévoyant un code de déontologie uniforme pour tous les policiers du Québec, un commissaire à la déontologie policière (pour recevoir et examiner les plaintes), des comités de déontologie et, en instance d'appel, un Tribunal de la déontologie policière. Les décisions des comités et du Tribunal sont exécutoires.

C'est un virage majeur. Encore faut-il qu'on aille au fond des choses et corrige ce qui doit l'être. Pour en avoir le cœur net, l'opposition a demandé une commission parlementaire où tous les intéressés pourraient se faire entendre avant l'étude du principe du projet. M. Marx a refusé. Il allègue que le projet de M. Latulippe avait fait l'objet de nombreux mémoires, dont le sien tient largement compte. Le ministre ajoute qu'il a fait des

consultations particulières et que tout le monde est d'accord avec ses propositions.

Tant mieux pour lui. Mais il serait préférable que les intéressés, après un délai normal de réflexion, viennent le dire eux-mêmes, publiquement, aux députés. Ainsi que le signale le porte-parole péquiste, M. Francis Dufour (Jonquière), le projet comporte des changements radicaux et inédits. Les vues des organismes, exprimées il y a plus d'un an sur un autre projet, sont-elles conformes au nouveau contexte. Avec raison, M. Dufour plaide en faveur du droit des citoyens à s'exprimer et de celui des parlementaires à s'informer. Il est inadmissible, dit-il, d'engager le processus législatif sans une étude minutieuse des implications nombreuses du projet 86.

Ainsi, il est aberrant, que le code de déontologie policière en gestation ne soit pas soumis à l'examen parlementaire avec le projet de loi. Plusieurs groupes (Barreau, Ligue des droits) ont fait cette demande sensée. En effet, ce futur code sera la clé de voûte du nouveau système de traitement des plaintes des citoyens. Il faut que tous les morceaux du casse-tête soient sur la table. Autrement, sous prétexte de répondre à une urgence, il y a risque de cosmétique et de poudre aux yeux.

C'est d'autant plus inquiétant que, en vertu du projet Marx, la personne qui voudra porter plainte contre un policier sera confrontée à un système à trois ou quatre étages. Cela augure mal pour les garanties qu'on est en droit d'exiger pour un citoyen qui cherche justice contre les policiers ; ces derniers ont souvent des moyens légaux et financiers plus importants que ceux du citoyen. Au lieu d'un organisme fort, impartial, facile d'accès, on propose trois paliers dont l'arrimage harmonieux, efficace et rapide, ne saute pas aux yeux.

Pour tout dire, on a la vague impression que, sous des dehors avant-gardistes, cette réforme a été faite par et pour les policiers. Tant mieux pour eux. Mais, pour mieux policer la police, quelques semaines supplémentaires ne seront pas superflues. Pour que la future déontologie ait un sens, il faut que les citoyens, les « civils », y trouvent aussi leur compte.

— GILLES LESAGE

LES RÉACTIONS DU LENDEMAIN



LETTRES AU DEVOIR

Burger Pact

DU CIRQUE sur le libre-échange, la leçon à tirer est que nous aurions dû simplement continuer dans le même sillage, plutôt que de céder au chantage protectionniste américain.

Les vertus du libre-échange ? Le succulent poulet frit du colonel Sanders et les délicieux hamburgers de McDonald, ainsi que, ce soir sur le gâteau, les belles jobs à cinq piastres et demie l'heure que ces nobles entreprises nous offrent si gracieusement.

À quoi bon paniquer ? Si le traité n'est pas ratifié, nous n'aurons qu'à conclure un « Chicken Pact », puis un « Burger Pact ».

— JEAN-CHARLES MERLEAU
Hull, le 14 novembre.

Tel qu'il est

« IL SEMBLE bien que n'importe quel Pierre, Jean, Jacques qui a son opinion, peu importe ses lettres de créance, ait accès aux colonnes des journaux et aux ondes », déplore M. Riesman dans les pages du DEVOIR du 2 novembre.

Pris dans un autre sens, et plutôt réconfortant, surtout lorsque les nobles initiés consacrent autant d'espace pour expliquer comment tout ça est complexe, qu'eux sont les vrais experts et pour fournir des assurances gratuites sans se référer au contenu légal de l'accord.

Chacun des 151 articles de l'accord entraînera des conséquences positives, des retombées négatives et de l'incertitude quant à l'interprétation juridique que nous réserve l'avenir.

Prenons la culture, par exemple. L'article 2005 — Industries culturelles — se lit comme suit :

« 1. Les industries culturelles sont exemptées des dispositions du présent accord, sauf stipulation expresse à l'article 401 (élimination des droits de douane), au paragraphe 4 de l'article 1607 (cession forcée d'une acquisition indirecte) et aux articles 2006 et 2007 du présent chapitre.

2. Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1 ».

L'article 2006 traite des droits d'auteur sur les retransmissions télédiffusées. L'article 2007 abolit les exigences d'impression au Canada comme condition d'admissibilité aux déductions d'impôt pour la publicité.

L'impact positif, c'est que certains éditeurs ou câblo-distributeurs canadiens pourront profiter de l'abolition des tarifs américains sur les imprimés et les équipements.

Le côté négatif vient du fait que les tarifs canadiens qui protègent ces deux secteurs sont deux fois plus élevés que les droits américains et qu'en plus nous abolirons des tarifs de l'ordre de 11 % sur les enregistrements sonores et visuels et les produits cinématographiques.

L'incertitude, quant à elle, vient de l'interprétation américaine de « mesures incompatibles ». Comment réagiraient les

Américains par exemple devant le projet d'une véritable politique canadienne de développement du cinéma qui engloberait la distribution du film ? Par des représailles, bien entendu, ce qui ressemble étrangement au *statu quo*.

Tout compte fait, nous nous en tirons plus mal avec l'accord que sans lui. La prétendue exemption pour l'industrie culturelle est une véritable passoire.

Nous pourrions tenir la même discussion sur toutes les grandes questions que soulèvent les débats sur le libre-échange. Que les vendeurs du libre-échange se le disent, les Québécois veulent une information objective. Entre autres, au sujet des exclusions, il faut absolument faire référence au texte légal du contrat.

Un Pierre, Jean, Jacques qui souhaite que l'on cesse de le prendre pour une valise !

— DENIS BOUDREAU
Economiste
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Montréal, le 16 novembre.

Masochisme

C'EST le sympathique André Hébert de la radio FM qui a eu le mot juste : le portrait de Québec brossé aux *Beaux Dimanches* le 13 novembre va nous faire passer, aux yeux des francophones du monde, « pour des hurluberlus que nous ne sommes pas ».

Fallait-il mettre en couplet toutes les vieilles calomnies sur nos ancêtres et ressusciter la légende « filles du Roy — filles de joie » déjà abondamment démentie et qu'aucun fait nouveau n'est venu appuyer ?

C'est une forme de masochisme de se dénigrer soi-même, et c'est faire injure aux téléspectateurs de penser qu'on ne peut les intéresser que par des « folies ». Radio-Canada doit à Québec, et à ceux qui l'aiment, une émission pénitentielle !

— PAUL DE BELLEFEUILLE
Ottawa, le 17 novembre.

La police des embouteillages

SELON mon expérience comme chroniqueur à la circulation (29 ans), la présence de la Sûreté sur le territoire de la CUM est un anachronisme depuis la fusion des différents corps de police. Voici les faits, pour aujourd'hui seulement.

Venant du pont Mercier, accident sur la 138^e voie de gauche à la hauteur de Clément. Il est 6 h 45. Comme c'est le changement de quart de travail à 7 h, comme tous les jours à cette heure-là, il n'y a pas de patrouille dans le secteur. Partant de St-Laurent pour le pont Mercier, après le briefing, les policiers ne sont sur les lieux qu'à 7 h 40. Vers 8 h 10 tout est fini mais le mal est fait.

À 7 h 51 je suis à la fin de la ligne, au-delà de la rue St-François dans Châteauguay. À 9 h exactement, donc une heure 9 minutes après, je suis au poste de contrôle des lumières sur le pont, ayant parcouru 6,08 kilomètres.

Comble de malheur, le scénario se répète en fin de journée. Accident au tout début du pont vers 15 h 15, donc au début de l'heure de pointe. Les policiers sont prévenus à 15 h 31. Mais de Ville St-Laurent, ayant de la difficulté à se frayer un chemin, ils n'arrivent qu'à 16 h 05.

Le changement de quart s'effectue également à 15 h : donc, tout comme le matin, pas de policier ou presque pas, ils sont de

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prérez de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

toute façon beaucoup plus loin que le poste de la CUM qui se trouve à proximité.

À 16 h 38 je suis sur la 13^e direction sud à hauteur de Louis A. Amos. J'arrive sur le pont à 17 h 20 pour une distance de 7,02 kilomètres. Donc pour me rendre au travail et en revenir le 9 novembre, à cause de deux accidents mineurs, il m'aura fallu une heure et 51 minutes pour franchir 14 kilomètres.

La cause première : les accidents mais surtout le temps d'intervention des policiers. Je ne les blâme pas, ils font ce qu'ils peuvent dans les circonstances, mais je blâme les autorités qui s'efforcent à garder une vieille formule que l'on polit jour après jour, plutôt que de tout remettre entre les mains d'un seul corps de police.

— JOSÉ LEDOUX
Brossard, le 9 novembre.

Appauvrissement

Lettre à M. André Berthelet, conseiller municipal (Jarry)

VOUS avez mon appui dans votre lutte pour l'acceptation d'un règlement de zonage préservant l'intégrité et le patrimoine architectural de la rue St-Denis.

À la fois pour freiner la hausse des loyers des logements de la rue St-Denis et des rues avoisinantes, et pour conserver le charme de cette artère, il faut mettre un terme à la commercialisation à outrance.

Ceux qui seraient prêts à tout sacrifier au nom du développement économique ne semblent pas se rendre compte que d'enlaidir la ville et de chasser ses résidents aura pour conséquence justement un appauvrissement culturel et une dévitalisation qui ne peuvent, à moyen ou long terme, qu'être préjudiciables à l'économie.

La lutte de la rue St-Denis ne sera qu'une parmi beaucoup d'autres, mais vous aurez toujours mon appui lorsqu'il s'agira de préserver notre ville du développement anarchique. Ne laissons pas les spéculateurs dicter l'avenir de Montréal.

— MICHEL BACHANT
Montréal, le 18 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

J'ai peur de ta peur



Guy
BROUILLETTE
Collaborateur spécial
▲ Contrepoint

LA peur bleue — *La peur rouge*, titrait *La Presse* dans son édition du 12 septembre. Il fut en effet beaucoup question de peur durant la campagne électorale. Il ne faut pas s'en étonner car faire peur est une tactique rentable. Et la propagande, ce viol des foules, ne pense pas ses paroles.

Plus profondément, la peur est liée à la politique, comme l'a bien montré Thomas Hobbes, le grand théoricien du contrat social. La politique est nécessaire parce que l'homme a des canines et plus encore quand on pense, comme Hobbes et comme les modernes, que « les mots de bon, mauvais ou négligeable sont toujours employés avec acception de personne, rien n'étant simplement et absolument tel ». On entre en politique pour échapper à l'angoisse, par besoin de sécurité.

En principe, les politiciens sont les thérapeutes de l'angoisse collective. Dans les faits, ils s'en servent pour capter le pouvoir ou pour augmenter celui qu'ils ont déjà. Tout cela est humain, tout humain. Des citoyens qui seraient maîtres de leurs craintes et jaloux de leurs libertés ne leur confieraient que le pouvoir nécessaire.

Il importe donc de reconnaître ses peurs et de penser la peur. Personne n'est à l'abri, même si les sujets d'effroi ne sont pas identiques pour tous. Tel qui ne craint pas de risquer sa vie au volant de sa voiture se révèle plein d'appréhension devant les soubresauts de la Bourse. Stendhal écrit d'un de ses héros qu'il n'était brave qu'à la guerre.

La peur est la plus importante de toutes les passions, qu'elle nourrit et alimente de manière aussi sournoise qu'efficace. Voyez l'avare qui surveille son trésor, l'amoureux qui cherche des preuves, le jaloux plein de soupçons.

La peur est à l'origine. « J'étais nu et j'ai eu peur ». C'est le premier mot d'Adam qui vient de proclamer son *Dieu est mort* et qui court se réfugier dans l'arbre de la connaissance. Admirable image de la condition de l'homme moderne. Nu, c'est-à-dire dépourvu et seul pour affronter l'avenir. Qui n'aurait peur ? L'arbre de la connaissance n'a pas chassé l'angoisse, bien au contraire.

Qu'est-ce donc que la peur ? « L'attente d'un malheur », répond Aristote. Et les malheurs sont légion. Il arrive même que l'on court au-devant du malheur pour chasser cette attente insupportable, comme on le voit dans plusieurs cas de suicide ou dans tant de gestes qui paraissent insensés, le phénomène de la panique par exemple. Or il est fréquent, poursuit Aristote, que « nous redoublons ce qui n'est pas redoutable », c'est-à-dire ce qui ne dépasse pas les forces humaines. À cause de cette erreur de jugement, le peureux est battu d'avance.

Nous y voilà. La peur fausse le jugement, ce qui est précisément le propre de la passion. Une passion, c'est une émotion qui se cristallise et qui vient peser sur l'intelligence pour la gauche. C'est pourquoi la haine est aveugle, l'ambition impitoyable, la colère injuste et cruelle. Car le passionné, incapable de voir la réalité telle qu'elle est, est esclave de la puissance qui le domine et toujours sûr de son bon droit.

On guérit de la peur par le courage et ce dernier est impossible sans l'espérance. « Le lâche, écrit encore Aristote, c'est celui qui est en quelque sorte réfractaire à l'espérance ». Quand on a perdu l'espérance, on cède à la panique et l'on prend la fuite ou encore on fige sur place et on rend les armes ! *Better red than dead*, criaient les pacifistes allemands devant les SS-20. À moins que l'on ne se jette dans l'action folle comme l'audacieux. Le courageux puisse dans l'espérance la force de faire face au difficile, au pénible, au dangereux. Il ne cherche pas l'affliction, mais il sait que les coups, jusqu'à la mort peut-être, sont la rançon de son engagement. « Quelle tristesse ! Pour un homme de cette sorte, la vie mériterait particulièrement d'être vécue ». Et souvent, il est vaincu par des gens qui ne le valent pas.

Parce que la peur est l'attente du malheur et que tant de menaces sont disponibles pour justifier cette attente (l'endettement, la dénatalité, la pollution, le nucléaire, la propagation des maladies sexuelles et de la drogue, une récession économique), l'espérance et le courage deviennent des vertus civiques. Ni l'une ne s'enseigne, ni l'autre ne s'achète. La vertu est une habitude qui se construit jour après jour, dès les premiers moments de la vie, au contact de personnes qui essaient de la pratiquer. Je ne me lasse pas de répéter cette remarque de Montesquieu : « Ce n'est jamais le peuple naissant qui dégénère. Il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus ».

N'ayons pas peur de la peur. En tout cas, pas de cette peur invertie qui paralyse. Servons-nous plutôt de cette crainte naturelle, instinctive, intelligente qui donne le signal du danger et qui avertit qu'il faut rassembler ses forces pour faire face avec constance au difficile, au pénible, au dangereux.

Les bibliothèques publiques piétinent

Le Québec risque, encore une fois, de manquer le coche

LIBRE OPINION

FRANÇOIS SÉGUIN

Bibliothécaire

LE SALON du livre de Montréal offre une occasion privilégiée de rappeler l'importance vitale pour le Québec de développer davantage ses bibliothèques publiques.

Le rapport Sauvageau, remis au gouvernement il y a plus d'un an, l'a amplement démontré : le réseau des bibliothèques publiques du Québec est le plus pauvre du pays pour ce qui est du nombre de volumes par citoyen : 1,56 contre une moyenne nationale de 2,2 — il faudrait ajouter 5,2 millions de volumes à la collection actuelle pour rattraper la moyenne nationale ; per capita, l'Ontario dépense deux fois plus pour ses bibliothèques publiques (\$ 24,59) que le Québec (\$ 11,79) ; le Québec compte deux fois moins d'employés temps plein et de bibliothécaires que la moyenne nationale ; 90 des 125 bibliothèques municipales autonomes ne possèdent pas les trois quarts du nombre recommandé de livres ; six bibliothèques sur dix occupent des locaux trop exigus pour leurs besoins ; etc.

Le défi de l'accessibilité

Alors que ce constat aurait dû interpellier le ministère des Affaires culturelles et l'inciter à élaborer une politique globale et cohérente de développement des bibliothèques publiques, rien n'a été fait si ce n'est l'annonce pour 1988 d'une majoration de \$ 4,6 millions des budgets alloués aux acquisitions. Bien sûr, une telle assistance ponctuelle ne permet pas d'obvier aux conséquences déléteres de certaines décisions prises en 1986 ; notamment, celle d'imposer un moratoire sur le programme d'aide à la construction et à la rénovation des bibliothèques publiques.

Ce qui est probablement à la source de la désinvolture gouvernementale dans ce dossier, c'est une mauvaise compréhension du rôle social de la bibliothèque publique ainsi que de certains enjeux culturels qui se posent *hic et nunc*.

S'il est un préjugé qui a la vie te-



PHOTO JACQUES GRENIER

Il faut que les bibliothèques pour jeunes cessent d'être les parents pauvres et qu'on leur accorde l'importance qui leur revient.

nance, c'est bien celui selon lequel tous les individus, nés égaux, auraient des chances égales de se développer intellectuellement et culturellement.

En favorisant son « désenclavement », la bibliothèque publique contribue au processus de démocratisation de la culture enclenché au Québec au début des années 60 avec la « révolution tranquille ». Elle permet de gommer quelque peu les inégalités culturelles engendrées par les clivages économiques et sociaux. Toutefois, depuis 1985, cette contribution à la société québécoise est plus aléatoire. L'État québécois n'accorde plus à cette institution le même soutien financier que durant la période 80-85. Conséquence : le développement des bibliothèques publiques tend à marquer le pas.

Paradoxalement, le nouveau modèle de société qui nous est si souvent louangé — l'« aîné-nommée » société du loisir et de l'information — ne s'accompagne pas, au Québec du moins, de la valorisation de la bibliothèque publique. Pourtant, cette institution demeure le seul endroit où l'ensemble des citoyens — jeunes, riches, pauvres, âgés,

handicapés, etc. — peuvent accéder gratuitement à des produits culturels diversifiés ainsi qu'à des connaissances et à des informations variées.

Au cours des années, la littérature pour jeunes s'est complexifiée en se diversifiant ; la production littéraire s'est segmentée en fonction des différents groupes d'âges cibles. La connaissance de cette production exige par conséquent de solides compétences professionnelles.

Bibliothèques pour les jeunes

Au même titre que le livre pour enfants n'est pas un livre d'adultes miniaturisé, la bibliothèque pour jeunes n'est pas le microcosme de la bibliothèque des adultes ; l'environnement que les jeunes fréquentent en attendant de pouvoir accéder à la véritable bibliothèque, celle des adultes. Elle est plutôt le complément naturel du système formel d'éducation et un lieu original d'apprentissage à la vie. Elle commande donc des ressources spécifiques.

Actuellement, la bibliothèque pour jeunes est doublement péna-

lisée : elle souffre du même sous-financement qui affecte l'ensemble des bibliothèques publiques ; de surcroît, à l'intérieur des enveloppes budgétaires allouées aux bibliothèques, on lui réserve généralement la portion congrue. Conséquence : très peu de personnel professionnel y est affecté, celui-ci étant principalement réservé pour les sections adultes.

Il faut que les bibliothèques pour jeunes cessent d'être les parents pauvres des bibliothèques et qu'on leur accorde, en termes de collection, de ressources matérielles et de dotation en personnel, l'importance qui leur revient.

La bibliothèque publique — bien campée entre l'éducatif strict et le commercial à tout-va — doit, si elle ne veut pas courir le risque de la marginalisation, tenir compte de la nouvelle donnée culturelle induite par le développement tous azimuts de l'audiovisuel. C'est pourquoi la bibliothèque publique ne se confine plus à la diffusion du livre, mais se transforme progressivement en centre documentaire multimédia.

Malgré cette évolution souhaitable, la bibliothèque doit demeurer

rer un lieu de progrès sélectif qui trouve son ancrage dans le mieux-vivre collectif. Elle ne peut donc s'en remettre au seul diktat des lois du marché de la culture. Les *Rambo*, *Rocky* et autres *Crocodile Dundee* font place, dans la bibliothèque, à des films de divertissement et à des documentaires susceptibles de contribuer à l'enrichissement culturel de l'individu. Dans ce contexte, il est heureux que la culture sponsorisée n'y occupe encore qu'une place très mince.

Tout en favorisant la diffusion de nouveaux supports documentaires, la bibliothèque publique doit, également, demeurer un rempart contre certains dangers liés aux nouvelles technologies. Avec l'engouement du tout-audiovisuel, la lecture tend à battre en retraite ; sons et images dominent, stimulant chez l'individu la distraction passive, sans effort.

Investir davantage

Conjugée à l'échec de l'enseignement, cette technologie, mal utilisée ou trop massivement exploitée, tend, en éloignant les citoyens de la lecture, à les déposséder des instruments intellectuels de base. D'ailleurs, une forte proportion des 25 % de Canadiens, considérés comme analphabètes fonctionnels, est constituée de gens qui ont désappris à lire et à écrire. La bibliothèque publique, grâce à la diffusion gratuite de documents écrits, et à l'organisation d'activités centrées sur la lecture et l'écriture, contribue à contrecarrer cette conséquence négative de l'audiovisuel.

Parce qu'elle est gratuite, donc accessible à tous, la bibliothèque publique constitue un puissant levier de démocratisation culturelle. Les autres sociétés industrielles ont depuis longtemps reconnu ce phénomène et accordent à leurs bibliothèques les ressources nécessaires à un fonctionnement efficace.

Le MAC, toujours enclin à magnifier les vertus de la culture, aurait tort de continuer à négliger les bibliothèques publiques. Il est impérieux qu'il reconnaisse l'apport énorme de la bibliothèque à la vie culturelle de la collectivité et qu'il lui accorde, étape par étape, des ressources comparables à celles que lui allouent le reste du Canada et les autres pays industrialisés. Sinon, le Québec risque, encore une fois, de manquer le coche...

Une commission d'enquête sur les sectes

LIBRE OPINION

JACQUES HÉBERT

L'auteur est sénateur. Nous publions ci-dessous des extraits de l'allocation qu'il a prononcée à l'occasion de la semaine éducative sur les sectes organisée de 913 adeptes de Jonestown, le 18 novembre 1978

AU QUÉBEC seulement, on ne compte pas moins de 600 sectes dont plus de la moitié ont un caractère religieux. Je reconnais tout de suite que la plupart de ces sectes sont inoffensives, que certains de leurs dirigeants répandent de bonne foi des idées abracadabrantes. Mais il y en a de pernicieuses qui méprisent les valeurs de la société qui les accueille et qui utilisent des méthodes de persuasion franchement sophistiquées pour manipuler les esprits d'êtres vulnérables.

Les jeunes, qui ont besoin d'être aimés, d'être écoutés, de s'identifier à d'autres jeunes ou à des adultes, et

de trouver réponses aux angoisses légitimes de leur génération, constituent les cibles favorites des sectes. Ce sont des proies faciles et on ne compte plus les témoignages des parents et des jeunes eux-mêmes dont les vies ont été perturbées, et souvent brisées, par l'action de faux prophètes illuminés.

Mais les victimes sont aussi nombreuses chez les adultes qui, à un moment de leur vie, se trouvent en plein désarroi, aux prises avec des problèmes émotifs ou psychologiques au-dessus de leurs forces : une secte leur offrira un refuge contre la réalité, un baume à leur malaise psychique, des réponses simples à toutes leurs questions.

Où est le mal ?

De plus en plus, les cultes s'attaquent aux personnes âgées qui peuvent se sentir abandonnées par leur famille, qui souffrent de devenir inactives après une longue vie de labeur et qui s'ennuient doucement en attendant la mort. Ces personnes ont souvent soif de spiritualité, de chaleur humaine, elles ont besoin d'appartenir à une communauté, quelle qu'elle soit. Les cultes leur offrent tout cela.

Mais alors, si les cultes apportent la paix, l'amitié, l'espérance à ces jeunes, à ces vieux et aux autres, où est le mal ?

Le mal tient non seulement aux erreurs qu'on propage sans vergogne — et contre cela on ne peut pas grand-chose — mais au caractère autocratique et totalitaire de nombreux cultes qui parlent de l'amour, de la paix, de la santé, voire de l'écologie, mais qui ne parlent *jamais* de la liberté.

Les pseudo-pasteurs et autres gouroux succombent à bien des tentations, comme en témoignent quelques exemples récents mais, presque tous, ils succombent à la tentation totalitaire. Tous n'atteignent pas les sommets de l'horreur de Jonestown, où 913 adeptes d'une secte se sont donné la mort après l'avoir donnée à leurs propres enfants, « par amour » pour le « Révérend » Jim Jones, mais tous les sectarismes s'en vont bien tranquillement en direction de la Guyane...

Mais alors, si le danger est si grave pour les individus et pour la société elle-même, pourquoi les gouvernements n'interviennent-ils pas ? Loin de moi l'idée de demander à l'État de brimer la moindre de nos 350 sectes religieuses !

Mais, au moins, les gouvernements voudraient-ils nous expliquer pourquoi ils ferment les yeux devant les fraudes fiscales de certaines sectes, devant l'exploitation d'adeptes naïfs et bien programmés comme main-d'œuvre gratuite dans de véritables entreprises commerciales ? Et pourquoi les municipalités tolèrent-elles, dans le cas des sectes, la sollicitation sans permis ? Pourquoi un jeune Krishna, qui attire toujours un peu la pitié avec sa tête rasée, son regard vague et son costume insolite, peut-il mendier jusqu'à \$ 300 en un seul jour, sans permis, ce qui est contre la loi ? (\$ 300 que, bien entendu, il remettra intégralement à son « père spirituel » !)

Les gouvernements ont peur ?

La réponse est simple : les gouvernements ont peur, peur d'être perçus comme hostiles à la religion. Comme s'il s'agissait de cela ! Ils ont peur de contrarier une secte qui pourrait avoir de puissants amis. Si, pour vous donner un exemple hypothétique, l'Opus Dei enfreignait des règlements de zonage en construisant un édifice sans permis quelque part à Outremont, ne serait-il pas délicat de sé-

vir ?

Aux gouvernements, j'ai bien envie de faire « une offre qu'ils ne pourraient refuser » : Messieurs-Dames, faites donc comme vous faites toujours quand vous avez peur d'agir : institez une commission d'enquête ! Royale si ça vous chante ! Surtout pas pour discuter de la doctrine des sectes — cela ne pourrait intéresser que les psychiatres, et encore ! — mais pour en avoir le cœur net sur leur activité économique et financière, sur leurs rapports avec le fisc, sur leur respect des lois du pays, sur leurs méthodes agressives de recrutement, surtout en ce qui concerne les jeunes, sur l'exploitation de leurs adeptes comme main-d'œuvre à bon marché, etc.

En terminant, permettez-moi de résumer mon propos : les cultes, tous les cultes ont le droit d'exister dans une société libre, le droit de s'exprimer, de recruter des adeptes. Mais la population a aussi le droit de connaître leurs méthodes, leurs objectifs véritables, leur situation financière... Et la population a le droit d'exiger que les cultes, tous les cultes, respectent nos lois comme n'importe quel organisme, n'importe quel citoyen.

Pretoria risquera-t-il de libérer Nelson Mandela ?

LIBRE OPINION

PIERRE FRANÇOIS

Correspondant du Centre d'information et de documentation du Mozambique et d'Afrique australe (CIDMAA) en Afrique du Sud

PÉRIODIQUEMENT, des porte-parole du gouvernement laissent entendre que la libération de Nelson Mandela est imminente. La dernière rumeur en date veut que le président Botha annonce, le 24 novembre prochain, en même temps que sa propre démission, le relâchement du chef historique de l'ANC. Cette mesure « couronnerait » la carrière du P.W. Botha qui vient de remporter une victoire honorable aux dernières élections municipales, alors que le Parti national a su résister aux assauts du Parti conservateur en s'assurant le contrôle des villes de Johannesburg et de Pretoria.

Au-delà des spéculations, la question Mandela demeure un dangereux ballon politique. Les demandes pour sa libération fusent de toutes parts. Parmi les pressions qui sont les plus

immédiates se trouvent celles qui proviennent de Mme Thatcher qui exigerait cette mesure en échange d'une visite en Afrique du Sud. Toutes les capitales européennes et nord-américaines font pression dans le même sens.

Mais il y a plus encore puisqu'en Afrique du Sud même, un très large consensus existe pour exiger la libération de Mandela. Bien sûr, l'opposition extra-parlementaire, en particulier le Front démocratique uni, le Conseil des églises et les centrales syndicales COSATU et NACTU l'exigent depuis longtemps. Mais ce qui fait plus mal au régime est le fait que ses propres alliés l'exigent aussi.

Lucide et perspicace

C'est le cas, en particulier, du mouvement inkhata du chef Buthelezi. Celui-ci a réitéré à plusieurs reprises qu'il ne pouvait se permettre de participer au processus de redéfinition politique et constitutionnel promu par le régime si Nelson Mandela n'était pas relâché. Buthelezi craint de perdre toute crédibilité s'il participe aux nouveaux plans politiques du régime alors que Mandela demeure le symbole aussi puissant de l'opposition noire. Dans un sens donc, Mandela réussit de sa cellule de prison à bloquer le processus politique.

Mais il y a un élément de risque important, du point de vue de l'État, dans la libération du chef de l'ANC. D'abord, tous les sondages récents l'indiquent, la popularité de Mandela auprès de la majorité noire dépasse de très loin tous les autres acteurs politiques sud-africains. Le personnage a atteint une stature historique indéniable, ce qui lui donne une force politique absolument unique dans le contexte sud-africain actuel.

Reste à savoir comment cette force symbolique pourrait devenir affective, si et quand Mandela revenait à la vie politique active. Divers scénarios existent. Pour certains, le symbole que représente Mandela se dégonflerait rapidement. Le chef de l'ANC deviendrait un homme politique comme les autres, devant en plus faire face aux contradictions qui affectent son propre mouvement aussi bien que l'ensemble de la résistance. Impuissant à redéfinir pour la résistance le nouveau souffle dont elle a désespérément besoin, l'homme cesserait d'être un mythe.

Mais pour d'autres observateurs, une autre voie est possible. Selon les témoignages de ceux qui l'ont récemment rencontré, l'homme, malgré ses 25 ans de détention, est extrêmement lucide et perspicace. Il possède une connaissance très raffinée

du contexte politique actuel et récent. Il dispose d'un vaste appareil d'information qui lui communique régulièrement les derniers développements.

Et surtout, il aurait son propre agenda politique. Celui-ci consisterait à briser les divisions qui séparent actuellement les divers courants politiques au sein de la résistance. Mandela deviendrait alors, plus que le chef de l'ANC, un homme au-dessus de toutes les factions, en fait et en réalité, le président non élu de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Le « de Gaulle » de l'Afrique du Sud ?

Il ne fait aucun doute que le point de vue de Mandela sur un certain nombre de questions-clés diverge des orientations récentes et affirmées de l'ANC. Par exemple, il considère que le rôle du Parti communiste de l'Afrique du Sud, qui fonctionne dans et avec l'ANC depuis l'alliance historique de 1955, est trop prédominant.

Non pas qu'il se considère comme un anti-communiste et qu'il désire l'expulsion du PC. Mais l'évolution récente, et en particulier le fait que les membres du PC détiennent aujourd'hui la majorité des postes au Comité exécutif national de l'organisation, ne reflète pas, selon lui, la

réalité politique et sociale du mouvement de résistance nationale dont l'ANC est le principal représentant. Il préconiserait à l'inverse un réalignement par lequel les nationalistes redeviendraient hégémoniques, avec une présence, limite, du PC et éventuellement de d'autres courants politiques organisés.

La question qui demeure confuse en ce moment est si cette « grande coalition nationale » irait jusqu'à inclure Inkhata. C'est du moins ce que prétend Buthelezi lui-même, qui affirme souvent être resté en contact avec Mandela. Chose certaine, en dépit des affrontements sanglants qui ont opposé Inkhata et les mouvements progressistes ces dernières années, Mandela n'a fait aucune déclaration à ce sujet, ni non plus pour publiquement dénoncer Buthelezi. C'est probablement la carte que se garde en dernier recours le leader emprisonné.

Mandela peut-il donc devenir, comme l'avait laissé entendre l'analyste Connor Cruse O'Brien, il y a quelques années, le « de Gaulle » de l'Afrique du Sud, le réunificateur de la nation ?

C'est ce que le régime craint et c'est probablement pour cette raison qu'encore aujourd'hui M. Mandela reste emprisonné.

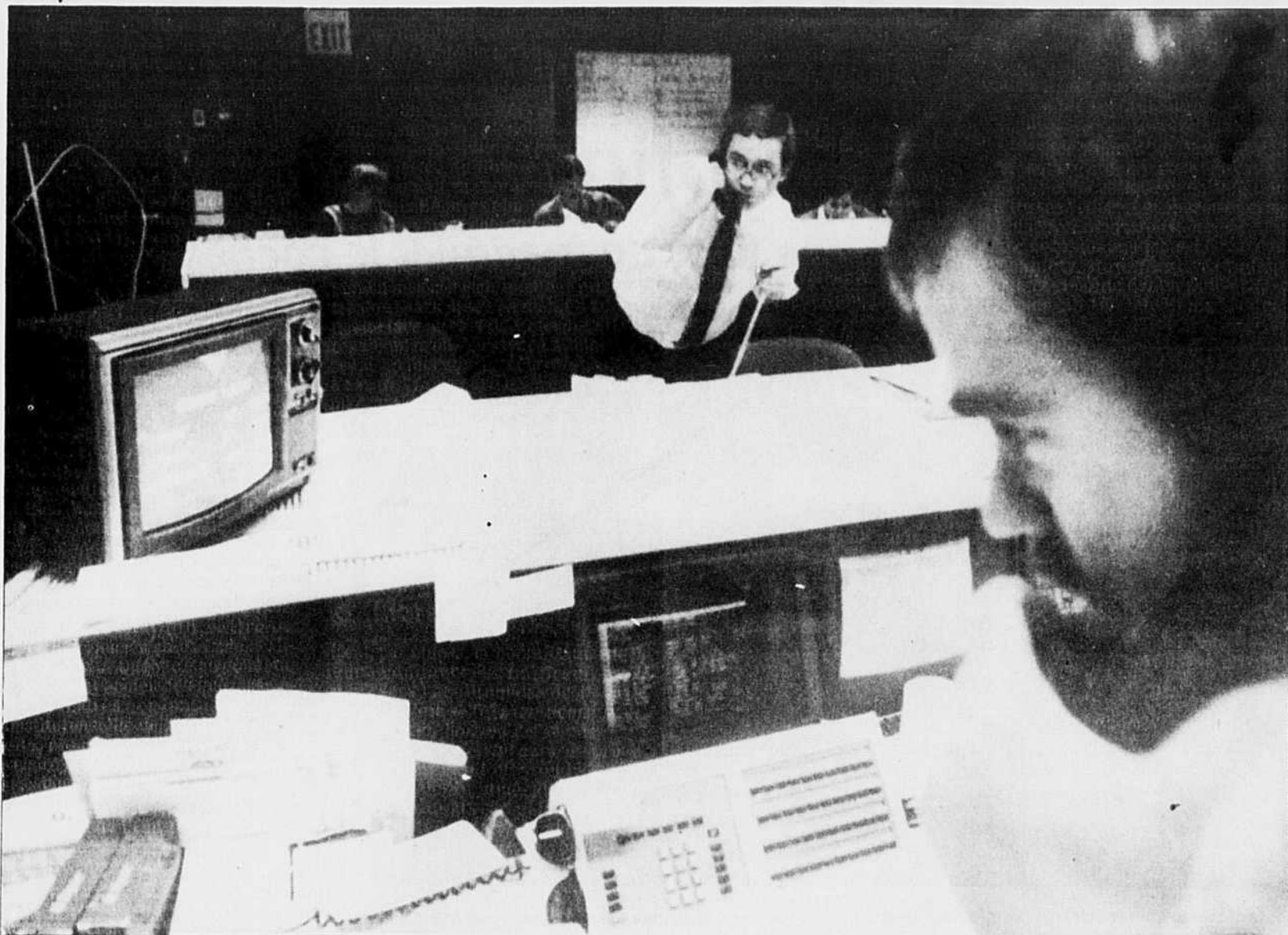


PHOTO AP

Les cambistes suivent l'envol du dollar

La première réaction financière à l'élection d'un gouvernement majoritaire canadien favorable au libre-échange est venue de Tokyo, où les cambistes avaient déjà commencé leur journée de travail : ils ont fait monter la valeur du dollar de deux cents au cours de la nuit.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les conservateurs

une liste de 1,574 candidats représentant 12 partis reconnus officiellement. Seuls le PC et le NPD avaient un représentant dans chacune des circonscriptions, le candidat libéral dans Elobicoke-Lakeshore ayant dû se retirer pour cause de maladie.

La soirée avait plutôt mal commencé pour les conservateurs alors qu'ils perdaient 15 sièges, dont ceux de deux importants ministres, dans les quatre provinces de l'Est. Avant même la fermeture des bureaux de scrutin au Québec et en Ontario, les libéraux s'assuraient de 20 sièges contre douze aux conservateurs, les néo-démocrates perdant le seul siège de Saint-Jean (Terre-Neuve) qu'ils avaient conquis au cours d'une élection partielle.

Le ministre politique de la Nouvelle-Écosse, Stewart McInnes, perdait son siège dans Halifax aux mains de la libérale Mary Clancy, de même que le ministre de l'Environnement, Tom MacMillan, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Dès que les résultats du Québec et de l'Ontario ont commencé à tomber cependant, la victoire de Brian Mulroney ne faisait pas beaucoup de doute alors qu'il réalisait des gains dans la région métropolitaine de Montréal tout en balayant le reste de la province. À 20 h 37, Radio-Canada annonçait d'ailleurs l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire. Le caucus conservateur du Québec passera de 57 à 63 députés tandis que les libéraux n'ont plus que 12 représentants aux Communes.

Les conservateurs ont réussi à faire élire, dans la région de Montréal, des ministres comme Jean Corbeil (Anjou), Jean-Pierre Hogue (Outremont) et Benoît Tremblay (Rosemont). Les conservateurs réalisaient trois gains, aux dépens en particulier de Lucie Pépin, qui remplaçait Marc Lalonde en 1984 dans un comté à tradition libérale. Même Raymond Garneau, après avoir longtemps mené dans le dépouillement, a été déclaré battu un peu avant minuit hier soir, de même que l'organisateur en chef au Québec, Remy Bujold, dans la région de Québec. La seule vedette libérale élue hier soir fut Paul Martin dans LaSalle, tandis que la vedette de télévision Serge Laprade mordait la poussière dans Hochelaga-Maisonneuve.

Tous les anciens de l'équipe libérale de Pierre Trudeau qui tentaient un retour se sont fait battre de même que l'ancien ambassadeur Michel Dupuy. À Québec, son collègue diplomate et ancien délégué du Québec à Londres pendant la bataille constitutionnelle de 1981, Gilles Loiselle, élu dans Langelier, devrait prendre la succession de Michel Côté au cabinet fédéral.

La plus grande surprise est cependant venue de l'Ontario où, loin de réaliser le balayage prévu par les instituts de sondage, John Turner n'arrivait même pas à faire élire plus de candidats que Brian Mulroney. Les libéraux n'ont réussi à gagner que 29 sièges de plus, tandis que les néo-démocrates perdaient deux sièges. Il restait 46 députés aux conservateurs sur un total de 99, soit tout près de la moitié des sièges de la province et trois de plus que les libéraux. Même à Toronto, les libéraux n'ont obtenu que trois sièges de plus que les conservateurs (douze à neuf). Lynn Macdonald, vedette du NPD, se faisait battre par un jeune homme d'affaires libéral, Dennis Mills, et le frère du premier ministre provincial, Jim Peterson, se faisait élire dans Willowdale.

La région de la capitale nationale a défait tous les candidats conservateurs et un néo-démocrate, témoignant du mécontentement des fonctionnaires fédéraux contre le gouvernement sortant. Même l'épouse du

ministre des Affaires extérieures, Maureen McTeer, ne réussissait pas à se faire élire dans Carleton-Gloucester.

Dans la région métropolitaine de Toronto, les vedettes du Parti conservateur comme Barbara MacDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) et l'ancien ministre de Joe Clark, David Macdonald, ont battu des candidats connus du Parti libéral. Par contre, Flora MacDonald (Communications) à Kingston, et Jim Kelleher (Solliciteur général), à Sault Ste. Marie, ont mordu la poussière aux mains des libéraux.

Pour le premier ministre David Peterson, qui avait fait campagne contre les conservateurs et contre le libre-échange, c'est une défaite sérieuse puisque même la péninsule du Niagara, une région vinicole fortement opposée au libre-échange, a réélu nombre de conservateurs.

Au Manitoba, les libéraux ont réélu quatre gains dans la ville de Winnipeg, les conservateurs subissant l'effet de rессac contre l'octroi du contrat d'entretien du F-18 au Québec. L'ancien premier ministre néo-démocrate, Howard Pawley, n'a pu se faire élire dans son ancien comté provincial de Selkirk. Les candidats de John Turner ont de plus bénéficié de la vague libérale survenue au cours des récentes élections provinciales, sous la direction de Mme Sharon Carstairs. Les gains du PLC se réalisant généralement aux dépens du NPD, le Parti conservateur s'en est assez bien tiré dans la province.

En Saskatchewan par contre, on assistait à un quasi-balayage néo-démocrate, le ministre de la Justice lui-même, Ray Hnatyshyn, étant défait dans son comté de la région de Saskatoon. L'ancien chef du Parti libéral provincial ne réussissait pas quant à lui à se faire élire à Regina. Avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, il s'agissait de la province la plus opposée au libre-échange. Le NPD doublait sa représentation (de cinq à dix députés élus) tandis que les conservateurs perdaient cinq sièges.

En Alberta, on n'attendait pas tellement de surprise : même le ministre Joe Clark, que l'on disait en difficulté face au chef du Reform Party (extrême-droite), Preston Manning, se faisait facilement réélire. Le NPD a réussi à faire élire un premier député à Edmonton.

En Colombie-Britannique, les néo-démocrates sont arrivés nettement en tête, avec 19 candidats élus ou en tête un peu après minuit. C'est un gain d'une dizaine de sièges, dont on crédite en particulier l'ancien premier ministre de la province Dave Barrett, lui-même élu à Victoria.

◆ Libre-échange

dront, par étapes, la libéralisation de leurs commerces. La première étape sera l'abolition des droits de douanes. Cela se fera de façon graduelle sur un horizon de 10 ans.

Pour un premier groupe de produits représentant environ 15 % de l'ensemble des produits identifiés à l'accord, les droits seront totalement abolis dès le 1er janvier au matin. Parmi ces produits, on retrouve les ordinateurs et le matériel connexe, les machines distributrices, les patins, les skis, les motocyclettes, les freins à air comprimé pour wagons de chemin de fer, les ferro-alliages, les fourrures et vêtements de fourrure et le whisky.

Pour un deuxième groupe de produits, l'abolition se fera sur une période de cinq ans, commençant aussi le 1er janvier 89. Ce groupe représente 35 % de l'ensemble des produits identifiés à l'accord. Parmi ceux-là, on trouve les voitures de métro, le matériel imprimé, les produits du papier, les peintures et explosifs, les équipements de télécommunications, les produits chimiques, les meubles, la plupart des machines et les pièces de rechange pour autos.

Pour les autres produits, l'élimination se fera en dix ans. On retrouve parmi ces produits, les textiles et les vêtements, la plupart des produits agricoles, les contreplaqués

de lésineux, les embarcations de plaisance, les appareils électriques, l'acier, les pneus, les wagons de chemin de fer et le boeuf.

Le caractère graduel de l'abolition de tarifs a pour but de permettre aux secteurs industriels plus fragiles d'ajuster le temps de s'ajuster aux effets de la concurrence américaine. Un groupe de travail présidé par Jean de Grandpré, l'ancien président des Entreprises Bell Canada, recommandera au gouvernement canadien les mesures à prendre pour faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre et des entreprises au libre-échange. Les mesures qui seront prises le seront de concert avec les provinces.

L'accord prévoit par ailleurs que dès le 1er janvier, de nouvelles règles prévaudront dans un certain nombre de domaines. Ainsi, les entrepreneurs des deux pays pourront se concurrencer librement pour tous les achats gouvernementaux (fédéraux) supérieurs à \$33,000, exception faite des produits militaires ou de ceux réservés aux petites entreprises. Les règles touchant les investissements américains au Canada seront graduellement assouplies pour retendre le contrôle exercé sur ces investissements. L'accord s'intéresse aussi, au commerce des produits automobile, à l'énergie, aux services.

Les deux pays se sont entendus, par ailleurs, pour mettre sur pied une forme de tribunal binational sur les questions de droits compensateurs lorsqu'un pays ou un autre prétend qu'il y concurrence déloyale en raison notamment de l'octroi d'une aide gouvernementale. On n'a pu définir quelles subventions pourraient être autorisées à l'avenir. Les négociations se poursuivront sur ce sujet sur une période de sept ans.

◆ Le Québec

puté sortant Carlo Rossi a subi la défaite aux mains de la candidate conservatrice, Marie Gibeau. Une autre vedette libérale a mordu la poussière, le chanteur Serge Laprade, défait par le conservateur Alain Koury.

En guise de consolation, le Parti li-

béral a effectué un gain aux dépens du Parti conservateur. Dans LaSalle-Emard, le président de la Canada Steamship Lines, M. Paul Martin, a défait le conservateur sortant, Claude Lanthier. La démission de John Turner de la direction du parti devenant inévitable, M. Martin se place ainsi en excellente position en vue d'une éventuelle course au leadership. Autre victoire importante du PLC, celle du député libéral Jean-Claude Malépart contre le conservateur Charles Hamelin dans Saint-Marie.

Le cauchemar des libéraux a frappé bien d'autres comtés où ils espéraient faire des gains aux dépens des conservateurs. Nic Leblan a été réélu dans Longueuil contre l'ex-ambassadeur du Canada à Paris, Michel Dupuy. Dans Laprairie, Pierre Deniger, qui tentait un retour en politique, a été défait par le député conservateur sortant, Fernand Jourdain. Dans Joliette, un contestataire du leadership de John Turner, le jeune Denis Coderre, n'a pas fait très bonne performance devant le conservateur Gaby Larrivée. Même le comté de Saint-Maurice, le fief de Jean Chrétien, est passé aux conservateurs et sera représenté dorénavant à la Chambre des communes par Yvan Milette. Également, le comté de Richmond-Wolfe, dont le député libéral Yvan Tardif a essuyé la défaite.

En contrepartie, le Parti libéral a décroché deux éclatantes victoires dans la région de l'Outaouais. L'ex-ministre du gouvernement Bourassa, Gilles Rochelleau s'est fait élire député de Hull-Aylmer aux dépens de la candidate conservatrice, Nicole Morreault. Dans Gatineau-La Lièvre, un autre ancien député du PLQ, Mark Assad, a réussi l'exploit contre la députée sortante du PC, Claudy Mailly.

Les élections d'hier auront également été cruelles pour le Nouveau parti démocratique qui n'a pu faire élire ses vedettes québécoises. Ainsi Philippe Edmiston a perdu contre le conservateur Richard Grisé dans Chambly. Dans Témiscamingue, l'ex-recteur de l'université du Québec en Abitibi, M. Rémi Trudel a



Jean-V.
DUFRESNE

▲ Montréal

Lafleur, Boubou et les autres

PEU après 20 h, aux premiers résultats, les conservateurs perdaient du terrain dans les provinces atlantiques, mais, quinze minutes plus tard, Guy Lafleur modifiait considérablement l'allure du scrutin en comptant un but contre les Canadiens, et alors, Robert Bourassa, qui avait autant à perdre que Mulroney dans toute cette affaire, poussa un inaudible soupir de soulagement, but un verre de lait et se planta devant le miroir pour pratiquer le délicieux sourire qu'il réserve aux journalistes à 1 h cet après-midi, ne manquez pas ça à *Montréal Ce Soir*, ce sera mémorable.

Le doux parfum du succès, lorsqu'on revient de si loin, est tout simplement ineffable aux narines du pouvoir bourassien. D'ailleurs, quelques minutes après le but des Rangers, on nous annonçait un gouvernement conservateur majoritaire. Mon cher Guy, Bourassa vous doit une fière chandelle, car au Québec, quand ça va bien au hockey, ça va bien en politique. Ti-Guy, t'as beau jouer pour les Américains, t'es quand même un p'tit gars de chez nous.

Le coup du Québec, hier soir, c'est celui de Duplessis en 1958. Sauf que cette fois nous assistons à une alliance pour le moins équivoque dans les draps incestueux de la politique canadienne. Bon, disons que les moeurs ont évolué, et que si on peut se permettre ça au *Pussy Cat*, on peut certainement le tolérer en politique. Mais tout de même, Diefenbaker et Duplessis étaient au moins tous deux bleu indigo, et ils n'en ont pas fait une habitude; tandis que la nouvelle promiscuité électorale entre Ottawa et Québec porte, elle, un voile tissé sur la trame d'un rouge qui frise l'impudeur.

Il se trouvait déjà, dans le grand hall de l'hôtel Reine-Elizabeth, hier soir, bondé de jeunes et prospères conservateurs, des partisans réjouis de ce qu'enfin le Québec va reprendre du poids sur l'échiquier canadien, au détriment d'une Ontario déconforte par la perspective de l'accord canado-américain, qui répugne tant au premier ministre Peterson. L'un d'eux, en entendant Bernard Derome prédire un gouvernement majoritaire, m'a confié sur le ton de celui qui était dans le secret d'une stratégie méticuleusement planifiée : « Enfin, on l'a, nous aussi, notre Pacte de l'Automobile ».

Il est un de ceux qui sont convaincus que la supériorité économique de la province voisine tient uniquement à son industrie automobile, et que le libre-échange va enfin permettre au Québec de jouer à son tour le grand jeu du développement industriel. Qu'elle est curieuse, cette élection, qui donne l'illusion d'une nouvelle solidarité québécoise faite de matériaux aussi hétéroclites qu'une massive adhésion conservatrice, un vieux rêve péquiste tourné vers le Sud, et un opportunisme machiavélique ourdi dans les officines de la Grande-Allée. Avec la complicité de Guy Lafleur, je vous demande un peu.

Il ne fallait peut-être rien de moins pour déloger Lucie Pépin d'Outremont. Outremont est bleu, ce matin, vous vous rendez compte ?

perdu de justesse au profit du conservateur Gabriel Desjardins. L'ancien chef du NPD-Québec, Jean-Paul Harney, n'a pas eu plus de chances dans Lévis qui a élu le conservateur Gabriel Fontaine par une forte majorité. M. Harney qui a déclaré : « Le grand gagnant de cette élection, c'est Jacques Parizeau. On lui donne toutes les conditions à la réalisation de l'indépendance ».

Une victoire électorale qui sera davantage perçue comme celle de Robert Bourassa sur David Peterson et les libéraux fédéraux de Raymond Garneau.

◆ La CEE

diplomatiques.

La France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, ajoute-t-on de mêmes sources, auraient souhaité que les Douze soulignent davantage l'importance des décisions d'Alger. Le ministre français Roland Dumas a notamment plaidé pour que la déclaration mentionne non seulement les résolutions 241 et 338 de l'ONU mais aussi la résolution 181 de 1947 qui prévoyait le partage de la Palestine en deux États, l'un juif l'autre arabe. Le préambule à la déclaration d'Alger fait référence à la 181 mais sans en faire le fondement juridique de l'État palestinien indépendant.

M. Dumas a souhaité que les Douze « renvoient ce problème » lors de leur sommet de Rhodes, début décembre.

De leur côté, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas étaient les plus réticents à ce que les Douze aillent plus loin qu'une prise de position « minimaliste », selon des diplomates. Britanniques et Néerlandais ont réaffirmé que la proclamation d'un État

palestinien était « prématurée » et que c'était justement à la future conférence internationale de se prononcer sur une éventuelle indépendance palestinienne.

Le ministre grec Carolos Papoulias, qui présidait la réunion, a jugé le texte de compromis « satisfaisant » en ce sens que les Douze ont reconnu la « contribution historique » du CNP à une solution pacifique au Proche-Orient.

Il n'a pas exclu la possibilité que la Grèce reconnaisse simultanément l'État palestinien et Israël, avec laquelle elle est la seule dans la CEE à ne pas entretenir de relations diplomatiques.

POUR RECEVOIR LE DEVOIR À DOMICILE

Vous pouvez recevoir LE DEVOIR à domicile, tôt le matin. Plus de 5,000 camélot sont à votre service à cet effet.

Vous pouvez également souscrire à un abonnement livré par le service des postes, mais l'éditeur ne peut se porter garant du service.

Le Devoir est édité six jours par semaine, le dimanche et les jours fériés exclus. Vous pouvez souscrire à un abonnement de 5 jours/semaine, de 5 jours/semaine ou d'une journée/semaine (le samedi).

PAR CAMELOT	
Abonnement payé aux semaines au camelot.	
Abonnement 6 jours/semaine	\$3.25
Abonnement 5 jours/semaine	\$2.50
Le samedi seulement	\$1.00
MONTREAL:	
(514) 332-3891	
QUÉBEC:	
(418) 845-2080	

PAR CAMELOT	
Abonnement payé d'avance à l'éditeur.	
Un an, 6 jours/semaine	\$149
Un an, 5 jours/semaine	\$112
Un an, samedi seulement	\$41
26 semaines, 6 jours/semaine	\$81
26 semaines, 5 jours/semaine	\$59
26 semaines, samedi seul	\$22
13 semaines, 6 jours/semaine	\$42
13 semaines, 5 jours/semaine	\$30
13 semaines, samedi seul	\$12

NOUVEAU!

PAIEMENTS MENSUELS PRÉ-AUTORISÉS

Finis les factures! Finis les visites du camelot, le soir, pour se faire payer! Votre abonnement est débité automatiquement dans votre compte de banque ou votre carte de crédit!

Téléphonez au numéro ci-dessous et vous recevrez un formulaire à remplir autorisant Le Devoir à débiter votre compte de banque ou votre carte de crédit, une fois par mois, d'une somme équivalant au prix de l'abonnement que vous aurez choisi.

PRIX:
6 jours/semaine: \$12.95/mois
5 jours/semaine: \$9.95/mois
Le samedi seul: \$3.95/mois

POUR RECEVOIR LE FORMULAIRE OU ÉCRIRE À L'ADRESSE CI-DESSOUS

INFORMATION:
(514) 844-5738
ou écrivez à:
Service du tirage
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Suspension pour vacances, plaintes, changements d'adresses, etc.:
(514) 844-5738

MES YEUX? MES YEUX? MES YEUX?

J'Y VOIS...

La cécité
ça regarde
tout le monde

INCA L'Institut national canadien pour les aveugles

22 novembre

par la PC et l'AP

1986 Wayne Gretzky, des Oilers, marque le 500e but de sa carrière dans la Ligue nationale de hockey.
— Décès d'Elzire Dionne, mère des célèbres jumeaux.
1981 les Rough Riders d'Ottawa remportent la Coupe Grey pour une quatrième fois.
1980 décès de l'ex-gouverneur-général du Canada Jules Léger.
1977 le super-sonique franco-anglais Concorde est finalement autorisé à se poser à New York, après une longue bataille de procédure sur les nuisances sonores.
1975 Juan Carlos est proclamé roi d'Espagne.
1974 l'Assemblée générale de l'ONU accorde le statut d'observateur à l'OLP.
1963 le président John Kennedy est assassiné à Dallas.
1919 un incendie ravage l'Université de Montréal.
1806 première parution du Canadien, le premier journal francophone au pays.
Ils sont nés un 22 novembre: le pionnier anglais des voyages organisés Thomas Cook (1800-1892); l'écrivain français André Gide (1869-1951); le général Charles de Gaulle (1890-1970); le compositeur anglais Benjamin Britten (1913-1976); le tennismen allemand Boris Becker (1967).

Michelle Rossignol prend la direction du Théâtre d'Aujourd'hui

Robert Lévesque

LA COMÉDIENNE Michelle Rossignol succède à Robert Lalonde et prendra la direction artistique du Théâtre d'Aujourd'hui. La nouvelle a été rendue publique, hier, par le président du conseil d'administration du théâtre, François Colbert.

On se rappelle que le comédien et romancier Robert Lalonde avait surpris le milieu théâtral en annonçant sa démission il y a quelques semaines, tout juste après la première du spectacle d'ouverture de la seconde saison qu'il avait planifiée au petit théâtre de la rue Papineau.

Lalonde avait reproché au ministère des Affaires culturelles la coupure d'une subvention de \$ 30,000 qui visait à permettre la tenue d'ateliers avec les auteurs travaillant pour ce théâtre voué à la création québécoise.

Michelle Rossignol, une figure bien connue de la télévision, qui s'est fait connaître dans le personnage de Manouche dans *Le Survenant* et qui joue actuellement dans le téléroman *Des Dames de coeur*, deviendra dans les prochains jours la quatrième personnalité à diriger le Théâtre d'Aujourd'hui après les Jean-Claude Germain, Gilbert Lepage et Robert Lalonde.

Créé il y a plus de 20 ans par Pierre Collin, André Brassard et Rodrigue Mathieu, le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui était devenu le Théâtre d'Aujourd'hui avec Germain en 1968. Cette salle de 100 places est la seule à se consacrer exclusivement au théâtre de création québécoise.

Comédienne de théâtre de haut calibre, qui a joué Tremblay,



Michelle Rossignol

Shakespeare, Tchekhov, Michelle Rossignol a commencé une carrière de metteuse en scène à la fin des années 70 avec *La Complainte des hivers rouges* de Roland Lepage.

Mme Rossignol a, de plus, assumé la direction de la section française de l'École nationale de théâtre de 1980 à 1986, où elle a été remplacée par Gilles Renaud. Récemment, elle était chef du service du théâtre au Conseil des arts du Canada, où vient de lui succéder le dramaturge John Murrell.

Il y a cinq ans, Michelle Rossignol était l'une des candidates sérieuses à la direction artistique du Théâtre du Nouveau Monde, une nomination qui était allée en bout de course au metteur en scène Olivier Reichenbach.

C'est donc un « gros nom » qui prend la barre de ce tout petit théâtre qui espère depuis des années pouvoir déménager et se loger dans un espace plus vaste. Ce sera un des premiers dossiers de Mme Rossignol.

Le Médicis à Christiane Rochefort Le Fémina à Alexandre Jardin

PARIS (AFP) — Les prix littéraires français *Médicis* et *Fémina* ont été attribués hier respectivement aux romanciers Christiane Rochefort et Alexandre Jardin, et côté étranger à un écrivain autrichien Thomas Bernhard et un écrivain israélien, Amos Oz.

Christiane Rochefort a reçu le *Médicis* 1988 pour *La porte du fond*, publié chez Grasset, et le *Médicis Étranger* a été accordé à l'écrivain autrichien Thomas Bernhard pour *Maîtres anciens* (Gallimard). Enfin le prix *Médicis Essais* va à l'Italien Giovanni Macchia, pour *Paris en ruines* (Flammariion).

Le prix *Fémina* a été attribué à Alexandre Jardin pour *Le Zèbre*, publié chez Gallimard et sa version étrangère à l'écrivain israélien Amos Oz pour *La boîte noire* (Calmann-Lévy).

Christiane Rochefort est, à 71 ans, une professionnelle chevronnée de l'écriture, avec 13 romans, dont plusieurs best-sellers.

Elle a obtenu le prix pour un roman au sujet difficile, l'inceste, qui s'inscrit dans la « meilleure veine Rochefort », selon la critique française.

C'est son premier livre, *Le repos du guerrier* (1959) relatant les aventures sexuelles d'une provinciale de bonne famille, qui l'a fait connaître du grand public. Vendu à 450,000 exemplaires, le livre a été adapté au théâtre et au cinéma.



Christiane Rochefort

Couronné du *Médicis Étranger*, l'écrivain Thomas Bernhard, 67 ans, est l'un des auteurs autrichiens les plus couronnés et connus à l'étranger.

Romancier et dramaturge, prix Georg Buchner en 1970, la plus haute distinction littéraire allemande, il est l'auteur d'une oeuvre considérable : une vingtaine de romans et récits, trois volumes de pièces de théâtre.

Maîtres anciens est une charge virulente contre une certaine catégorie d'artistes, une composition vio-



Alexandre Jardin

lente écrite d'un seul souffle, sans aucun alinéa comme souvent chez Bernhard.

Giovanni Macchia, couronné par le *Médicis* a également consacré toute sa vie à la littérature, française notamment, et au théâtre. Agé de 76 ans, cet Italien élégant à la grande érudition est un spécialiste de Baudelaire sur lequel il a écrit plusieurs études. *Paris en ruines* est un recueil d'essais sur la littérature française.

Alexandre Jardin, 23 ans, qui a obtenu le prix *Fémina*, décerné par un jury de dames, est, comparative-

ment à ces vieux routiers de la littérature, un auteur assez neuf.

Le Zèbre, qui relate les mésaventures d'un notable de province qui tente de reconquérir sa femme, lassée par la monotonie de la vie conjugale, est son second roman.

La collaboratrice littéraire du DEVOIR, Lisette Morin, tout en reconnaissant d'exceptionnelles qualités au roman d'Alexandre Jardin, redoutait dans son *Feuilleton* du 17 septembre dernier que le Goncourt soit « asséné » à ce jeune écrivain talentueux de peur que le « remous médiatique » ainsi créé ne lui monte à la tête.

« On devrait éviter à Alexandre Jardin les récompenses hâtives, toujours dangereuses, écrivait-elle il y a deux mois. Afin de lui permettre de continuer paisiblement à écrire, de poursuivre une oeuvre qui s'annonce plus que prometteuse ». Le *Fémina* n'est quand même pas le Goncourt...!

L'écrivain israélien Amos Oz, qui vient de recevoir le prix *Fémina Étranger*, est un sabra, né à Jérusalem en 1939, connu pour son engagement à gauche et dont les romans, écrits en hébreu, sont traduits en 14 langues.

La Boîte noire est un vibrant réquisitoire contre tous les fanatismes, qui traduit, à travers une rupture amoureuse, les cassures et les nostalgies d'Israël.

THEATRE / chronique

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC

Jacques Lessard succède à Marc Doré

Robert Lévesque

APRÈS dix ans à la direction du Conservatoire d'art dramatique de la ville de Québec, le comédien et auteur Marc Doré a remis sa démission il y a quelques mois. Pour le remplacer, la direction des Conservatoires du ministère des Affaires culturelles a fait appel au comédien et metteur en scène Jacques Lessard, le camarade de travail de Robert Lepage dans l'aventure exceptionnelle du Théâtre Repère.

C'est donc à un changement de génération qu'on assiste en ce moment au Conservatoire de Québec, comme cela s'est produit au Conservatoire de Montréal lorsque le comédien Raymond Cloutier a pris la relève de Guy Beaulne il y a plus d'un an.

Jacques Lessard a été nommé directeur du Conservatoire pour un intérim d'un an, mais un intérim qui devrait, selon nos informations, se prolonger et se transformer en un directorat permanent.

Hugo Claus à Montréal

ON l'appelle l'enfant terrible du théâtre néerlandais, même s'il a 45 ans. Hugo Claus, romancier, dramaturge, poète, scénariste, réalisateur, décorateur, peintre, et quoi encore, est à Montréal aujourd'hui pour lire des extraits de son oeuvre et rencontrer le milieu théâtral de Montréal.

À 17 heures, au Café de la Place, Hugo Claus lira donc certains de ses textes de théâtre, comme *Andréa ou la fiancée du matin*, *La Danse du héros*, *Vendredi*. Jacques de Decker, le critique du quotidien de Bruxelles, *Le Soir*, disait de lui « qu'être à la fois le plus prestigieux et le plus dérangeant des écrivains de sa génération n'est pas donné à tout le monde ».

Après la lecture, Claus se prêtera aux questions du chroniqueur Paul Lefebvre. L'entrée est gratuite. L'événement a été organisé par le Centre d'essais des auteurs dramatiques (CEAD) avec la collaboration de la Place des Arts.

Le Bourgeois à Toronto

GUILLERMO de Andréa créera un précédent cette semaine : jeudi, le 24 novembre, aura lieu au *St-Lawrence Center* de Toronto la première de la version anglaise de son *Bourgeois gentilhomme*, cette pièce de Molière qu'il a fait triompher au Trident avec André Montmorency dans le rôle de M. Jourdain.

C'est la première fois qu'un metteur en scène du Québec signe un Molière en anglais dans la Ville-



Hugo Claus

Reine, dans les décors, costumes et éclairages de la production francophone originale. Il n'y a que les acteurs qui seront anglais dans ce *Bourgeois gentleman*. Heath Lamberts est M. Jourdain, et il est entouré de comédiens comme Fiona Reid, Brent Carver, Peter Boretski, Jim Mezon, Michael Ball, etc.

Chagall Circus

« MONTRER (et monter) Chagall ne pouvait être que montrer le cirque. Non seulement parce qu'il l'a peint mais surtout parce que le cirque ressemble au ciel et aux toiles de Chagall : tout en rondeurs et en couleurs ». Ainsi s'exprime, dans un communiqué, Alexis Noss, qui signe un spectacle

qui sera à l'affiche du Musée des beaux-arts à compter de jeudi, et jusqu'au 10 décembre.

Chagall Circus met en scène des saltimbanques qui vont illustrer des contes traditionnels d'Europe centrale et des textes d'auteurs qui ont inspirés le maître soviétique. En marge de l'exposition Chagall, ce spectacle, musical (« un cirque sans musique ressemblerait à un Chagall en noir et blanc »), est donné à l'auditorium Maxwell-Cummings à 20 h.

Autour de la maison Usher

SUR des musiques de Debussy et des textes d'Edgar Allan Poe, un rendez-vous de l'étrange vous est proposé le week-end prochain au Centaur. *Poe-Debussy : autour de la maison Usher* est le premier spectacle du groupe La Tarasque qui entend se consacrer au théâtre musical. Marthe Forget a mis en scène une version de *La Chute de la maison Usher*, un conte de Poe que Debussy avait eu l'intention de transposer à l'opéra. L'oeuvre resta inachevée.

Marthe Forget a décidé de « mettre en évidence les analogies existant entre le caractère, les tendances psychologiques et les préoccupations métaphysiques du poète et du compositeur ». Ce mariage américano-français sera joué par une affiche étonnante : Jean-Louis Roux, Paul Savoie, le quatuor Morency...

Un autre hommage pour Duceppe

LUNDI prochain, le 28 novembre, au 606 rue Cathcart (bureau 200), des membres de la Fondation Jean-Duceppe, comédiens, amis, parents, rendront hommage à ce comédien unique qu'est Jean Duceppe. De Michel Dumont à Louise Turcot, et de Louise Dussault à Guy Provost, on y verra tous les artistes qui travaillent à la Compagnie Jean-Duceppe depuis sa création. Des dons sont suggérés qui seront versés à la campagne de financement 88-89 de cette Fondation.

La générale d'Albertine

LE 28 novembre, ce sera, au Studio des Champs-Élysées à Paris, la générale d'*Albertine en cinq temps*, la pièce de Michel Tremblay qu'André Brassard dirige en France avec six comédiennes françaises, dont Nadia Barenin et France Delahalle. LE DEVOIR y sera, car l'événement est important dans la carrière du tandem Tremblay-Brassard. Votre serviteur signera deux compte-rendus qui seront publiés dans les éditions du 29 et du 30 novembre.

SALON DU LIVRE

Place aux jeunes



PHOTO JACQUES GRENIER

Claude Serre autographiait et dessinait hier pour son jeune public dans le cadre du Salon du livre de Montréal.

Guy Ferland

HIÉR matin, des flots de jeunes défilaient sur le Salon du livre de Montréal. Ça courait de tout bord tout côté, ça jacassait, ça grimait partout, bref, le Salon était devenu un terrain de jeu et le livre en sortait le grand gagnant. On s'amusait à regarder les jeunes, déguisés quelquefois, qui se couchaient par terre ou s'asseyant dans les escaliers pour lire ou dévorer des yeux des bouquins faits pour eux.

Près de l'entrée principale, à La Place des jeunes, est installé le kiosque de Communication jeunesse. On y remettait des guides de parcours pour les élèves de différents âges, le palmarès 1987-1988 du Club livromaniaque et des auteurs signaient presque en permanence des livres.

Les jeunes couraient les autographes avec la même avidité, sinon avec une admiration plus grande, que les grandes personnes. Ils s'arrêtaient pour parler avec les mascottes de différents éditeurs : Zippy pour le magazine Zip ou une *Mafalda* géante.

Un professeur du Collège Saint-Stanislas soulignait que ses élèves de « huitième » (cinquième année ici) s'intéressaient d'avantage aux kiosques d'information où on leur montre comment on fabrique un livre qu'aux kiosques strictement commerciaux. À la Place des libraires, qui en est à sa première année, un typographe imprimeur, Pierre Guillaume, attirait particulièrement l'attention.

Sur la grande Place en fin d'après-midi, on remettait le prix Canada-Suisse à Agota Kristof. C'est le vice-président du Conseil des Arts du Canada, Jacques Lefebvre, qui lui a re-

mis le prix d'une valeur de \$ 2,500, décerné alternativement à un auteur suisse et à un auteur canadien pour une oeuvre publiée en français au cours des huit années précédant l'attribution. Rappelons que les deux romans d'Agota Kristof, *Le Grand cahier* et *La Preuve*, publiés au Seuil, ont connu un grand succès populaire.

De son côté, la petite maison d'édition La Vague à l'âme remettait officiellement un de ses trois prix décernés sur manuscrit au poète haïtien Gary Klang pour son recueil *Ex-Ille*.

Au stand Fides, on annonçait le concours pour jeunes auteurs. Le gagnant se méritera une bourse de \$ 500 et la publication de son manuscrit. Chantal Cadieux, qui avait remporté le concours pour son roman *Longueur d'ondes* signait son dernier ouvrage *Ellipses et jeans*.

Signalons l'initiative du Salon du livre qui a invité les libraires à venir monter des stands à caractère thématique. La librairie Hermès consacre son kiosque au thème « Les livres et leurs métiers », en fournissant une sélection de livres qui traitent des métiers reliés à l'édition.

La librairie Monet, quant à elle, centre son intérêt sur le thème « Mieux comprendre ce qui m'entoure », une sélection de collections sur la « science et la technologie ».

La librairie Le Fureteur a construit son kiosque sur le thème des meilleurs livres de *La bibliothèque idéale* de la revue Lire.

D'un kiosque à l'autre

Aux stands de Prologue, outre le kiosque de la Courte-échelle, ne

Voir page 15 : Salon

L'OJQ devrait carrément changer de salle

L'Orchestre des Jeunes du Québec (OJQ)

Un concert dirigé par Michel Béroff : Ravel, *Le Tombeau de Couperin*; Ravel, *Concerto pour la main gauche*, avec Michel Béroff; Webern, *Variations pour orchestre* op.30; Schubert, *Symphonie* no. 2, D.125. 20 novembre, salle Pollack.

Carol Bergeron

FORT apprécié de certains, ce concert de l'Orchestre des Jeunes du Québec (OJQ) m'a laissé plutôt perplexe quand il ne m'a tout simplement ennuyé. Pourtant, son programme semblait prometteur : il permettait d'entendre l'émouvant interprète français Michel Béroff non seulement comme pianiste mais, pour la première fois au Québec, en qualité de chef d'orchestre. Et puis, entre Schubert, Ravel et Webern, le choix des oeuvres paraissait tout à fait équilibré.

Précisons d'abord, qu'il n'est absolument pas facile de tirer avantage de l'acoustique capricieuse de

la salle Pollack. Avec un orchestre, même de taille moyenne, les vents prédominent au point d'écraser les cordes. On pouvait ainsi se demander où étaient passés les violons et les violoncelles dans le premier mouvement de la *Symphonie* de Schubert. Et dans le *Concerto pour la main gauche*, il arrivait au piano de disparaître complètement.

Mais même en changeant de salle — ce qui devrait être sérieusement considéré — l'OJQ n'en continuerait pas moins de souffrir du trop petit nombre de ses cordes. Il y a là un déséquilibre gênant qu'il faudrait songer à corriger.

Pour le *Tombeau de Couperin*, l'autre pièce de Ravel, Béroff avait choisi des tempi rapides et droits (pour ne pas dire rigides), ce qui a eu pour effet de pousser l'orchestre à la limite de ses capacités et d'engendrer une atmosphère de monotonie un peu lourde à supporter.

Après un faux départ, le Webern s'est par contre déroulé dans une supportable grisaille : la délicate mise en place des *Variations* op. 30 semblait avoir drainé toutes les

énergies. Les trois derniers mouvements de la *Symphonie* de Schubert ont heureusement soulevé un certain enthousiasme.

Ceux qui connaissent la redoutable difficulté du *Concerto pour la main gauche* de Ravel, n'ont sans doute pas imaginé qu'un pianiste serait à la fois assez habile et téméraire pour occuper la main droite (qui ne joue pas) à la direction de l'orchestre. C'est pourtant à ce remarquable prodige auquel Michel Béroff s'est livré avec succès.

Pour y parvenir cependant, le pianiste doit tourner le dos au public et ainsi placer le piano à l'intérieur de l'orchestre. Cela modifie non seulement la projection du son de l'instrument soliste mais encore l'équilibre avec l'ensemble qui l'accompagne. Et puis, dans les circonstances, on pouvait se demander si un tel exploit ne risquait pas de s'accomplir au détriment de l'oeuvre. N'oublions pas que l'OJQ n'est qu'un orchestre d'apprentissage; tout est nouveau pour ses musiciens qui ne sont pas encore des professionnels en titre.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ *L'héritage*. La mort en direct ce soir. Xavier meurt enfin et laisse ses enfants aux prises avec un cadeau empoisonné : l'héritage. R-C 20 h.

★ *Le match de la vie*. Claude Charron se promène entre deux avions et étudie le problème de la sécurité dans les avions et de la formation des pilotes. TVA 21 h.

★ *Table rase*. Armande Saint-Jean s'interroge sur l'influence du président Kennedy, 25 ans après sa mort. R-Q 21 h.

★ *The day the nation cried*. L'animateur James Earl Jones relate la vie et la carrière de JFK et s'entretient avec Gerald Ford, Arthur Schlesinger, Coretta King et plusieurs autres. NBC 22 h.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *The Land Before Time* sem. 7 h, 8 h 30 — *Cocoon* mer. jeu. 7 h, 9 h 10

ASTRE II: — *Halloween 4* lun. mar. 7 h, 8 h 45

ASTRE III: — *They Live* sem. 7 h 30, 9 h 30

ASTRE IV: — *Iron Eagle 2* sem. 7 h 10, 9 h 10

BERRI I: (288-2115) — *La lectrice* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25

BERRI II: — *À gauche en sortant de l'ascenseur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BERRI III: *Encore* tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BERRI IV: — *Bagdad Café* tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

BERRI V: — *Fréquence meurtre* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Punch Line* sem. 7 h, 9 h 30

BONAVENTURE II: — *Halloween 4* sem. 7 h 30, 9 h 45

BROSSARD I: (465-5906) — *Madame Sousatzka* sem. 7 h, 9 h 35

BROSSARD II: *Cocktail* sem. 7 h, 9 h 10

BROSSARD III: *Pelle le conquérant* mar. 6 h 40, 9 h 30, mer. jeu. 7 h 45

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *À gauche en sortant de l'ascenseur* sem. 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 2: *Fresh Horses* sem. 7 h 20, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 3: *Le tisserands du pouvoir* sem. 7 h 15, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 4: *They Live* lun. mar. 7 h 15, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 5: *La lectrice* sem. 7 h 20, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 6: *Land Before Time* sem. 7 h, 8 h 45 — *Cocoon* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 40

CINEMA DU PLATEAU 1: (521-7870) — *La main droite du diable* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

CINEMA DU PLATEAU 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 3 h 10, 7 h 10 — *Cocktail* 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10

CINEMA EGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl — *Without a Clue* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

CINEMA EGYPTIEN 2: Mtl — *Lair of the*

White Worm 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINEMA EGYPTIEN 3: Mtl — *Another Woman* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINEMA OMEGA 1: — *Piège de cristal* sem. 7 h, 9 h 30

CINEMA OMEGA 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* sem. 7 h 15, 9 h 15

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Le balser* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 35

CINEMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *Meeting W.A. de Godard en spécial Godard cinéma-cinéma* 19 h 30, 21 h 30

CINEMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Without a Clue* sem. 7 h 20, 9 h 40

CINEMA POINTE-CLAIRE 2: *Mystic Pizza* sem. 7 h, 9 h 05

CINEMA POINTE-CLAIRE 3: *Madame Sousatzka* sem. 7 h, 9 h 30

CINEMA POINTE-CLAIRE 4: *They Live* sem. 7 h 15, 9 h 15 — *Cocoon* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 40

CINEMA POINTE-CLAIRE 5: *The Land Before Time* sem. 7 h, 8 h 45

CINEMA POINTE-CLAIRE 6: *Fresh Horses* sem. 7 h 30, 9 h 40

CINEMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Shadow of a Doubt* 7 h 15 — *Kiss Me Deadly* 9 h 30

CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-9768) — *Athalia* 18 h 35 — *Late Summer Blues* 20 h 35

CINEMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *A Cry in the Dark* sem. 7 h, 9 h 35

CINEMA V - 2: *The Good Mother* sem. 7 h 10, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-3456) — *La dernière tentation du Christ* 2 h, 5 h 30, 9 h

CINÉPLEX II: — *Bagdad Café* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX III: — *Salaam Bombay* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h

CINÉPLEX IV: — *Alien Nation* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — *Mystic* mer. jeu. 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 15

CINÉPLEX V: — *Kalamazou* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX VI: — *The Last Temptation of Christ* 5 h, 8 h 30 — *La grenouille et la baigneuse* 1 h, 3 h

CINÉPLEX VII: — *Un hiver au soleil* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉPLEX VIII: — *Winter Tan* 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX IX: — *Die Hard* tous les jours 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Une affaire de femme* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 10, 9 h 25

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Salaam Bombay* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Chocolat* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Les portes tournantes* tous les jours 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

COMPLEXE QUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — *Climats Comme deux gouttes d'eau* 20 h. (du 18 au 24 nov.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Sunset Boulevard* 20 h 30

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Les tisserands du pouvoir* lun. 7 h 05, 9 h 30, mar. 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30, mer. jeu. 7 h 05, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — *Pelle le conquérant* lun. 7 h 45, mar. 6 h 40, 9 h 30, mer. jeu. 7 h 45

DAUPHIN II: *La Bohème* sem. 7 h 15, 9 h 20

CINEMA DECARIE 1: (341-3190) — *They Live* sem. 7 h, 9 h 15 — *Cocoon* mer. jeu. 7 h, 9 h 30

CINEMA DECARIE 2: *The Land Before Time* sem. 7 h, 9 h 45

DORVAL I: (631-8587) — *High Spirits* sem. 7 h 10, 9 h 20

DORVAL II: *Ernest Saves Christmas* sem. 7 h 10, 9 h 10

DORVAL III: *Child's Play* sem. 7 h, 9 h

DORVAL IV: — *Iron Eagle 2* tous les soirs 7 h 05, 9 h 15

DU PARC 1: — *Bird* tous les soirs 8 h

DU PARC 2: — *Imagine John Lennon* 7 h 10, 9 h 20

DU PARC 3: — *A Fish Called Wanda* sem. 7 h 15, 9 h 35

DU PLATEAU 1: *Un prince à New York* 1 h, 5 h 15, 9 h 20

DU PLATEAU 2: — *Who Framed Roger Rab-*

bit 3 h 10, 7 h 10 — *Cocktail* 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Everybody's All American* 7 h, 9 h 35

FAIRVIEW II: — *The Accused* tous les soirs 7 h 05, 9 h 25 — *Scrooged* mer. jeu. 7 h 25, 9 h 35

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Land before time* 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 40

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Madame Sousatzka* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Fresh horses* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Pelle le Conquérant* (orig. avec s.-t. ang.), tous les jours 12 h, 3 h, 6 h, 9 h

GREENFIELD I: (671-6129) — *Bonne mère malgré tout* tous les soirs 7 h 15, 9 h 30

GREENFIELD 2: — *The Accused* sem. 7 h 05, 9 h 20

GREENFIELD 3: — *Ernest Saves Christmas* tous les soirs 7 h 10, 9 h 15

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *A Dream Is Alive* mar. 14 h, 19 h, mer. 14 h, 21 h, jeu. 14 h, 19 h, ven. 14 h, 21 h, sam. 14 h, 19 h, dim. 14 h, 21 h — *En direct de l'espace* mar. au ven. 12 h, 13 h, 15 h, mar. 21 h, mer. 19 h, jeu. 21 h, ven. 19 h, 23 h, sam. 11 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 21 h, 23 h, dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h

IMPERIAL: (288-7102) — *U2 Rattle and Hum* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

JEAN-TALON: (725-7000) — *La dernière tentation du Christ* sem. 8 h

LAVAL I: (688-7776) — *U2 Rattle and Hum* sem. 7 h 15, 9 h 30

LAVAL II: — *Bonne mère malgré tout* 7 h, 9 h 20

LAVAL III: — *Le balser* 7 h 25, 9 h 40

LAVAL IV: — *Un prince à New York* 7 h, 9 h 20

LAVAL V: — *Everybody's All American* 7 h, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Prince de la gachette* sem. 7 h 20, 9 h 20

LAVAL 2000 2: *Piège de cristal* sem. 7 h 05, 9 h 35

LOEW'S I: (861-7437) — *The Accused* 12 h, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 40

LOEW'S II: — *A Fish Called Wanda* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35

LOEW'S III: — *A Cry in the Dark* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 55, 9 h 25

LOEW'S IV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S V: — *Distant Thunder* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35, mar. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 9 h 35

LOEW'S VI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S VII: — *Distant Thunder* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35, mar. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 9 h 35

LOEW'S VIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S IX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S X: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XIV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XVI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XVII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XVIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XIX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXIV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXVI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXVII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXVIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXIX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXIV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXVI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXVII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXVIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XXXIX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XL: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLIV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLVI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLVII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLVIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S XLIX: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S L: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LIII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LIV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LVI: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S LVII: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40,

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le cadavre de Pauline Lafont découvert au fond d'un ravin

MENDE, France (AFP) — Tragique épilogue : trois mois et dix jours après la disparition de Pauline Lafont, le corps de la comédienne, qui était âgée de 25 ans, a été découvert hier après-midi à Gabriac (Lozère, au cœur des Cévennes, dans le sud de la France), a-t-on appris hier soir de source judiciaire à Mende.

Selon le porte-parole de la justice dans cette cité cévenole, le corps de Pauline, fille de l'actrice Bernadette Lafont, a pu être identifié grâce à l'examen d'une bague et à celui de la denture, effectué dans le cadre d'une autopsie.

Selon les premiers éléments de l'autopsie, aucune fracture du crâne, ni traces de balles n'ont été détectées sur le corps. De l'avis des enquêteurs, rien ne permet pour l'instant « de penser qu'il s'agit d'une mort suspecte ».

Le parquet de Mende a ouvert une information pour déterminer les causes exactes de la mort de la comédienne.

La corps de la jeune femme, qui avait disparu depuis le 11 août dernier, a été retrouvé à cinq kilomètres environ, soit deux heures de marche, de la maison de famille où elle passait ses vacances, à Saint-André de Valborgne, dans les Cévennes.

Après de nombreuses battues effectuées en vain dans les jours et les semaines suivant la disparition, le cadavre a été découvert tout à fait par hasard par un cultivateur de la région, qui se rendait dans un terrain quasi-désert, afin de vérifier la pousse des herbes.

Pratiquement réduit à l'état de squelette, le corps gisait au pied d'un à-pic de 10 mètres, les deux fémurs fracturés, ce qui laisse à penser à une chute accidentelle, l'à-pic étant difficilement visible pour un promeneur, selon de bonnes sources.

Le corps était encore revêtu d'un survêtement bleu de qualité, d'une chemise Lacoste. Les enquêteurs ont aussi retrouvé sur place une bague

de prix ainsi qu'une paire de chaussures, dites « pomme d'api », à la mode cet été.

Transporté à l'Institut médico-légal de la ville proche de Nîmes, le corps était finalement identifié dans la soirée, confirmant ce que pensaient depuis le début les enquêteurs, en raison notamment de la proximité de la maison de famille de la comédienne.

Souvent décrite comme étant pulpeuse, sensuelle et épanouie, la comédienne Pauline Lafont a tenu les premiers rôles du film de Claude Chabrol *Poulet au vinaigre* et de *L'été en pente douce* de Gérard Krawczyk, notamment.

« C'est une belle fille », disait-on dans les campagnes. C'est vrai que Pauline, 25 ans, cheveux blond platine, yeux bleus-gris, poitrine avantageuse et sourire mutin, rappelait un peu Marilyn Monroe. Et ce n'était pas tout-à-fait un hasard : la star américaine — elle aussi trop tôt disparue — était en quelque sorte son modèle.

« J'avais un tel amour pour Marilyn Monroe que je la voyais partout. C'est elle qui m'a donné envie de faire du cinéma. Maintenant, entre elle et moi c'est plus paisible », déclarait la comédienne il y a quelques mois.

Pauline Lafont avait eu une double chance. D'abord de naître dans un milieu d'artistes : fille cadette de la célèbre égérie de la Nouvelle vague, Bernadette Lafont, qui a tourné notamment sous la direction de François Truffaut, Claude Chabrol et Jean Eustache. Ensuite, d'avoir commencé à faire du cinéma à une époque où les filles maigres n'étaient plus de mise : place aux femmes bien en chair.

C'est cependant dès 12 ans que Pauline fait ses débuts au cinéma, dans *Vincent mit l'âne dans un pré* (1975) de Pierre Zucca.

C'est son prof d'art dramatique, Claude Confortès, qui lui met le pied à l'étrier. En 1982, elle joue *Vive les*

femmes, une pièce tirée de la bande dessinée du dessinateur Reiser. Confortès réédite l'expérience sous forme de film l'année suivante.

Pauline tourne par la suite *Papy fait de la résistance* (83) de Jean-Marie Poiré, *Le printemps sous la neige* (85) de Daniel Petri et *Poulet au vinaigre* de Chabrol, en 1985, film qui la fait connaître réellement du grand public.

Puis c'est *Le pactole* (85) sous la direction de Jean-Pierre Mocky, en 1986 *La galette du roi* de Jean-Michel Ribes et *Je hais les acteurs* de Gérard Krawczyk, avec qui elle tournera aussi *L'été en pente douce*.

Les derniers sont *Soleil en plus* (88) de Sylvain Madigan et *Deux minutes de soleil* en plus (88) de Gérard Verge, dans lequel elle joue le rôle d'une femme névrosée, un échec auprès du public. Le film ne tiendra l'affiche que trois semaines.

« J'ai parfois l'impression d'être enfermée dans le même genre de rôle : de la femme fatale à la fille un peu nulle. Je voudrais tellement connaître quelque chose de nouveau, quelque chose de plus fort, connaître comme à l'époque des Chabrol, Truffaut et Godard... », avait-elle déclaré dans une interview publiée dans *Paris-Match* (19 août).

C'est justement pendant la Nouvelle vague que sa mère Bernadette avait connu le succès, François Truffaut lui ayant donné son premier rôle dans le court-métrage *Les Mistons*.

Pauline Lafont devait avoir un rôle dans une pièce de théâtre cette année et en 1989, jouer aux côtés de sa mère dans *Mme Bonnet et sa fille en Chine*, de Sylvain Labarthe.

Pauline Lafont avait un frère, David, 27 ans et une sœur, Elisabeth, 28 ans. Ce sont les enfants du second mariage de Bernadette Lafont avec le peintre Gyorgy « Diourka » Medveczky en 1959, dont elle est séparée depuis une dizaine d'années. Bernadette Lafont avait épousé en premières nocces l'acteur Gérard Blain.

Québec s'engage à élargir l'accès à la formation musicale

LE SOMMET sur l'avenir de la formation musicale au Québec qui s'est déroulé en fin de semaine dans la Vieille Capitale aura permis d'établir l'ouverture d'un dialogue fécond entre les diverses instances concernées.

C'est du moins l'opinion de Mme Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles, au cours d'une allocution qu'elle prononçait devant les 700 participants au sommet. Ces derniers, issus du milieu de l'enseignement de la musique du niveau primaire à l'universitaire, en passant par le secondaire, ont entendu les dirigeants, notamment M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et Mme Bacon prendre des engagements formels concernant les principes et les moyens d'orchestrer une véritable formation musicale de la jeunesse québécoise.

Mme Bacon devait insister sur l'importance qu'elle accorde aux principes d'accessibilité et d'excellence dans la formation musicale des jeunes, des qualités acquises déjà chez les professeurs de cette discipline à en juger par l'intérêt qu'ils ont manifesté dans l'organisation du sommet. La rencontre du week-end à Québec a été soigneusement préparée ces derniers mois par des colloques régionaux réunissant tous les

partenaires intéressés qui ont mis en commun leurs problèmes et exploré les moyens d'améliorer l'enseignement musical.

À titre de responsable des conservatoires de musique au Québec, Mme Lise Bacon a tenu à réaffirmer sa fierté pour la richesse de notre tradition en formation musicale, insistant plus particulièrement sur « la qualité et le professionnalisme » de l'enseignement dispensé par ces institutions.

« Nos conservatoires continuent à produire une part importante de la relève professionnelle abondante et bien qualifiée qu'on nous envie ailleurs à juste titre », a dit la ministre en promettant d'actualiser leur mission en fonction des « besoins d'aujourd'hui » et de les rendre plus accessibles et complémentaires, tout en évitant le dédoublement des ressources.

Mme Bacon s'est aussi engagée à maintenir son soutien aux écoles de musique privées et a précisé son intention d'intensifier la concertation entre son ministère, le ministère de l'Éducation, ainsi que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ce dernier impliqué dans le développement des loisirs culturels.

Supplémentaires pour Rivard

PARIS (PC) — Porté par son succès, Michel Rivard donnera trois concerts supplémentaires cette semaine sur la scène du Bataclan, à Paris. Après les cinq récitals de la semaine dernière, c'est en effet ce que lui ont demandé les producteurs du spectacle et le directeur de la salle, Jol La-loux.

« Ça marche sans problème », souligne-t-on au service des réservations, au théâtre. « Bien sûr, on ne fait pas la queue sur le trottoir. Mais sur une salle de 500 places, samedi soir, on a vendu plus de 300 billets. C'est très bien », confirme l'attachée de presse parisienne de Rivard, la Montréalaise Michèle Latraverse. Une performance d'autant plus appréciable, explique-t-elle que Michel Rivard reste encore à découvrir pour le grand public parisien et que les spectacles ne marchent pas très fort ces temps-ci dans la capitale.

Le chanteur Renaud, pourtant une valeur sûre de la chanson française, a même dû abréger de deux semaines son tour de chant dans la gigantesque salle parisienne du Zenith. Dans cette conjoncture difficile Michel Rivard sort donc très bien son épingle du jeu.

Tellement bien du reste que les services culturels de l'ambassade canadienne à Paris qui, restés à l'écart jusqu'à présent, ont décidé de financer des insertions publicitaires dans plusieurs quotidiens parisiens, dont *Le Monde*, pour annoncer les trois concerts supplémentaires.

« Ils ont vu que ça marchait alors ils se sont lancés. D'habitude, ils n'embarquent pas dans les opérations dans lesquelles on est déjà »,

Salon

manquez pas *Charlie* qui se cherche et vous cherche.

Il s'agit d'un individu sans caractéristique particulière si ce n'est qu'il se perd dans les images fabuleuses de deux albums pour enfants, intitulés *Où est Charlie?* et *Charlie remonte le temps*.

Ce personnage devient, pour le groupe Prologue, une sorte de porte-parole intelligent qui fera la promotion de toutes les maisons d'édition pour la jeunesse. Il sera au kiosque aujourd'hui, de 9 h à 11 h, et de 13 h à 15 h.

Un héros au soleil
avec JACKIE BURROUGHS
AUSI EN VERSION ORIGINALE ANGLAISE
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
CIN DE MAISONNEUVE 849-4518

DROGUES... PAS BESOIN!
Santé et Services sociaux Québec

BAGDAD CAFE
DIDER FARRÉ présente
EN VERSION FRANÇAISE VO AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
CIN DE MAISONNEUVE 849-4518

P.E.L.L.E. LE CONQUÉRANT
PALME D'OR CANNES 1988
DAUPHIN & BROSSARD
REALBIEN / BÉLLEVILLE 771-6000 MAIL / CHAMPLAIN 865-5006

KALAMAZOO
AVEC REMY GIRARD MARIE TIFO TONY NARDI
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
CIN DE MAISONNEUVE 849-4518

CHOCOLAT
SELECTION OFFICIELLE CANNES 88
UN FILM DE CLAUDE BÉGIN
ISAACH DE BAINVILLE JULIA BOSCHI FRANÇOIS CLUZET
UNE TABLETTE DE CHOCOLAT NOIR S'ENVAIE REMISE À CHAQUE SPECTATEUR
COMPLEXE DES JARDINS
BAGDADE 1 288-3141

LA LECTRICE
REPRÉSENTE LA FRANCE DANS LA COURSE AUX OSCARS
MILO MILO
MICHEL DEWIL
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
CIN DE MAISONNEUVE 849-4518

LA LECTRICE
JULIETTE SOREL

FAMOUS PLAYERS
Si vous avez aimé « LE CHANT DES SIRÈNES » et « BAGDAD CAFE » vous adorerez « TOI ET MOI AUSSI »
TOI ET MOI AUSSI
UN FILM DE MICHAEL ANK
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE 866-3806
11:35-13:15-15:15-17:20-9:25

L'EMPIRE DES SENS
UN FILM DE NAOGA OUBO
UNIVERSITÉ
480 STE CATHERINE 866-3806
Tous les soirs 7:15-9:30

À CORPS PERDU
UN FILM DE LEA POOL
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE 866-3806
12:30-2:40-4:50-7:00-9:10

Le Maître de Musique
JOSE VAN DAM dans
UN FILM DE GÉRARD CORBIAU
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE 866-3806
1:00-3:05-5:10-7:20-9:30

LA PEAU ET LES OS
UN FILM DE JOHANNE PRÉSENT
DISTRIBUTION ASKA FILM
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE 866-3806
5:10-7:20-9:25

DÉLIRE DE LIRE



AUJOURD'HUI À LA GRANDE PLACE DU SALON

à 15h00, Table ronde
« LE LANGAGE DE L'AMOUR DANS LA LITTÉRATURE »
animée par Gérard-Marie Boivin
avec
Marie-José Thériault, Jean-Yves Soucy, Monique Proulx,
Anne Dandurand et Charlotte Boisjoli.

à 17h00
Gilles Archambault reçoit
Raymond Plante

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL
DU 17 AU 22 NOVEMBRE 1988 - PLACE BONAVENTURE

Mardi 22 : 9 h à 20 h - Prix d'entrée 4\$ - Étudiants - Aînés 2\$.

La Presse

Enfants 12 ans et moins, gratuit.
Service de garderie.

DOMTAR

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Des Turcs continuent une grève de la faim

ANKARA (AFP) — Plus de 1.500 détenus politiques poursuivent une grève de la faim depuis plusieurs semaines, dans plusieurs prisons militaires et civiles en Turquie, apprend-on hier de source sûre.

Le mouvement, qui a commencé dans la première quinzaine d'octobre dans seize prisons militaires et civiles turques, s'est élargi de jour en jour. Pour sa part, le ministère turc de la Justice a affirmé que le « nombre de grévistes de la faim a diminué » depuis deux semaines.

Les détenus réclament « l'amélioration des conditions de détention et l'abolition d'une réglementation (le communiqué du 1er août) imposant des restrictions antidémocratiques », notamment « l'interdiction totale de toute publication, de postes radios et magnétophones, ainsi que la diminution de la durée des visites des proches », selon la même source.

Ils dénoncent également la « torture systématique » dans les prisons.

Un nombre indéterminé (au moins cent, selon des sources bien informées) de détenus grévistes de la faim ont été hospitalisés et plusieurs d'entre eux sont dans un état grave, selon les mêmes sources.

Le ministre de la Justice M. Mahmat Topac a déclaré dimanche que « l'État n'était pas responsable de la situation sanitaire des détenus grévistes ».

Ces déclarations ont suscité de vives réactions dans l'opinion publique qui accuse M. Topac « d'être inhumain ».

Des manifestations de solidarité avec les détenus, souvent dispersées par les forces de l'ordre, ont eu lieu dans les grandes villes. Plusieurs manifestants ont été interpellés et placés en garde à vue avant d'être relâchés pour « avoir manifesté sans l'autorisation des autorités », ajoutent-on de même source.

Le principal Parti d'opposition PPSD (Parti populiste social-démocrate) a créé un comité de soutien aux grévistes et a l'intention de présenter un projet de loi au parlement prévoyant la réduction des peines des détenus politiques, indique-t-on de même source.

Des milliers de Géorgiens manifestent

MOSCOU (AFP) — Des milliers de personnes ont manifesté le week-end dernier dans deux villes géorgiennes (Caucase) contre le projet d'amendements à la Constitution soviétique, dont l'adoption aboutirait selon les protestataires à « réduire les droits des Républiques fédérées », a-t-on appris hier de source dissidente.

Dimanche, 5.000 personnes ont au total manifesté en deux endroits à Batoumi, un port de la mer Noire (sud-ouest de la Géorgie), a indiqué à l'AFP M. Zviad Gamsakhourdia, un des principaux porte-parole de la dissidence géorgienne.

Les manifestants, des Géorgiens chrétiens, réclamaient par ailleurs un changement de statut de leur région, actuellement République autonome d'Adjara, peuplée en majorité de musulmans (les Adjars). Ils souhaitent ne plus relever de l'administration adjara, a expliqué le dissident.

Ils demandaient aussi l'ouverture d'une église géorgienne et la fermeture d'une raffinerie causant selon eux de graves dommages à l'environnement, a ajouté M. Gamsakhourdia.

Une marche de 20.000 personnes dans les rues de Batoumi a fait suite à la manifestation, d'après la même source.

Samedi, a rapporté M. Gamsakhourdia, 5.000 personnes, pour la plupart des étudiants, ont manifesté à Koutaïssi, la deuxième ville de Géorgie, contre les amendements à la Constitution de l'URSS, qui seront examinés par les parlementaires soviétiques le 29 novembre.

Un demi-millier de personnes s'étaient déjà rassemblées pour la même raison dans cette cité mercredi dernier.

M. Gamsakhourdia a en outre annoncé qu'une grande manifestation était prévue pour demain à Tbilissi, la capitale géorgienne, à l'occasion d'une session du parlement de cette République, qui devrait en particulier porter sur les amendements à la Constitution.

Le 12 novembre, cent mille personnes avaient manifesté à Tbilissi contre ces amendements.

Pérès ne veut pas d'un gouvernement d'unité nationale

JÉRUSALEM (Reuter) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Pérès, a déclaré hier qu'il s'opposerait vraisemblablement à la participation des travaillistes à un nouveau gouvernement d'unité nationale.

« Au point où en sont les choses, il (Pérès) estime qu'il n'est pas possible d'entrer au gouvernement. Il pense prendre sa décision aujourd'hui », a déclaré un responsable du Parti travailliste sous couvert d'anonymat.

Pérès s'est entretenu de l'avenir de sa formation hier avec de hauts responsables travaillistes avant la session inaugurale de la Knesset élue le 1er novembre.

Le président du conseil israélien, Yitzhak Shamir, dirigeant du Likoud et partenaire de Pérès au sein de l'actuelle coalition d'unité nationale, a été chargé la semaine dernière de

former un gouvernement, les formations ultra-religieuses lui assurant une majorité de 61 sièges à la Knesset.

Shamir a invité Pérès à se joindre à cette coalition, mais le responsable du Parti travailliste a déclaré que le ministre des Affaires étrangères n'en ferait rien si le Likoud refusait d'accorder aux travaillistes deux des trois principaux portefeuilles ministériels qu'ils réclament.

« Ils ont demandé la parité et, comme le Likoud va leur refuser, il n'y a aucun moyen de convaincre les membres du parti d'accepter d'entrer au gouvernement. »

« Pérès est d'humeur à prendre des décisions aujourd'hui et l'une d'entre elles devrait être l'entrée des travaillistes dans l'opposition », indiquait-on de même source.

Shamir avait estimé dimanche soir qu'il y avait peu de chances de

reconduire un gouvernement d'unité nationale mais ses amis du Likoud ont décidé hier de poursuivre leurs pourparlers avec les travaillistes.

Plusieurs députés de gauche ont par ailleurs annoncé qu'ils boycotteraient la session d'ouverture de la Knesset pour ne pas être investis dans leurs fonctions par un parlementaire prônant l'expulsion des Palestiniens des territoires occupés.

L'investiture revient en effet, aux termes de la législation israélienne, au doyen d'âge du Parlement, qui se trouve être à 77 ans Yair Sprinzak, membre du Parti Modélet (extrême-droite).

Ceux qui boycottent la session d'ouverture pourront en effet être investis ultérieurement par le président de la chambre, un poste qui devrait échoir au candidat du Likoud, Dov Shilansky.

Le transfert du pouvoir se fera en décembre au Pakistan

ISLAMABAD (Reuter) — Le président pakistanais par interim Ghulam Ishaq Khan a indiqué hier qu'il remettrait début décembre le pouvoir à un nouveau gouvernement, mais il n'a pas dit s'il nommerait Benazir Bhutto premier ministre, a-t-on appris de source autorisée.

Ishaq Khan, qui s'exprimait lors d'une réunion des ministres, à Islamabad, n'a avancé aucune date.

Cependant, le ministre de la Justice et des Affaires parlementaires, Wasim Sajjad, a déclaré que l'Assemblée nationale se réunirait le 5 décembre, publierait le 6 décembre les résultats du scrutin visant à pourvoir 20 sièges réservés à des femmes, et élirait un président le 7 décembre.

La constitution oblige le président en exercice à désigner comme premier ministre un dirigeant politique susceptible d'obtenir le soutien d'une majorité d'élus.

Bhutto, tout comme son principal

rival, Nawaz Sharif, ont tous deux revendiqué le droit de constituer un gouvernement à l'issue des élections de mercredi dont aucune majorité absolue ne s'est dégagée, le Parti du peuple pakistanais (PPP) de Bhutto obtenant 92 sièges et l'Alliance démocratique islamique (ADI) de Sharif, 55.

Ishaq Khan a invité les deux dirigeants à discuter aujourd'hui à Islamabad de la formation d'un gouvernement.

Bhutto a eu hier trois heures d'entretiens sur la constitution d'une coalition de gouvernement avec le Mouvement national Mohadjir (MNM) d'Altat Hussain, et les a qualifiés d'utiles.

Avec 13 sièges, le MNM est troisième parti à l'Assemblée nationale et les deux formations pourraient ensemble s'approcher des 109 sièges nécessaires pour disposer de la majorité absolue.

Sharif avait pour sa part rencontré

Hussain vendredi.

Bhutto a déclaré que le PPP partageait de nombreux points de vue avec le MNM, qui représente des musulmans émigrés au Pakistan lors de l'accession à l'indépendance et de la partition du sous-continent indien.

Mais Hussain a souligné qu'aucun accord n'avait été conclu. « Nos choix restent tout à fait ouverts. Nous n'avons finalisé d'accord avec aucun parti », a-t-il ajouté.

Il a ajouté que tout accord devrait répondre aux revendications des Mohadjirs et il a laissé entendre que son parti voulait obtenir le poste de ministre principal dans la province du Sind.

Plusieurs millions de Mohadjirs vivent dans la capitale provinciale de Karachi. Leur campagne contre les discriminations dont ils se disent victimes a suscité des heurts avec les autres ethnies qui, ces deux dernières années, ont fait plus de 800 morts.

La grève générale diversement suivie en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Les activités étaient nettement ralenties hier à Port-au-Prince à la suite de l'appel à une journée de grève générale lancé par la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH), un des trois principaux syndicats du pays, qui entendait donner un « avertissement » au gouvernement militaire, ont constaté sur place les correspondants de l'AFP.

Le mouvement, appuyé par cinq autres petites organisations syndicales et politiques, a été cependant largement suivi à Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, et aux Gonaïves.

Le net ralentissement des activités à Port-au-Prince était dû principalement à l'arrêt de travail observé par les chauffeurs des véhicules des transports publics, dont 20 à 25 % seulement circulaient, selon diverses estimations.

Dans le centre ville, une bonne partie des magasins sont restés fermés. Dans le secteur des industries de sous-traitance, un net ralentissement des activités a été enregistré, notamment à cause des problèmes de transports. Ceux-ci ont également obligé bon nombre d'écoles à fermer leurs portes, tandis que le secteur public et les banques fonctionnaient normalement.

De nombreuses patrouilles militaires en tenue de combat circulaient dans les rues de la capitale. Le gouvernement avait, au cours du week-end, jugé « illégal » le mot d'ordre de grève générale et garanti à la population

qu'elle pourrait normalement vaquer à ses occupations.

Le chef de l'État, le général Prosper Avril, avait pour sa part estimé que le succès ou l'échec de la grève constituerait un « test » de la maturité politique de la société haïtienne. Il avait souligné que cette grève était en contradiction avec la constitution de 1987, qui accorde un caractère « essentiellement apolitique » aux syndicats.

À Cap-Haïtien (260 km au nord de Port-au-Prince), les transports publics et le commerce étaient paralysés, alors que la banque d'état et les postes avaient ouvert leurs portes.

À Gonaïves, la quatrième agglomération d'Haïti, à 152 km au nord de la capitale, la grève était suivie à 75 %, selon les correspondants locaux.

La CATH avait déclaré qu'elle organisait cette grève pour signifier au gouvernement « que le peuple ne se laissera pas prendre encore à une dictature et qu'il est décidé à se mettre debout pour réclamer ses droits ».

Ce syndicat avait également réclamar la libération de soldats récemment incarcérés, le désarmement des « macoutes » (ex-militiens de la dictature Duvalier), le maintien dans le pays par la hiérarchie catholique du père Jean-Bertrand Aristide, leader de l'Eglise populaire, la baisse du prix de l'essence et la réintégration d'ouvriers licenciés de l'aciérie d'Haïti, entreprise qui a toutefois normalement fonctionné hier.

Des visages familiers dans le futur gouvernement Bush

WASHINGTON (AFP) — Le président-élu George Bush a poursuivi hier la formation de son futur gouvernement en désignant aux postes d'Attorney general (ministre de la Justice), de directeur du Budget et de secrétaire à l'Éducation trois hommes bien connus à Washington, MM. Dick Thornburgh, Richard Darman et Lauro Cavazos.

M. Bush ayant déjà choisi MM. James Baker et Nicholas Brady, des habitués du pouvoir, pour les fonctions de secrétaires d'État et au Trésor, son équipe ne présente toujours qu'une seule nouveauté, le gouverneur du New Hampshire John Sununu au poste de secrétaire général de la Maison-Blanche.

Avec ces trois nouvelles désignations, il reste au président-élu deux postes très importants à pourvoir, tous deux concernant la sécurité nationale : ceux de secrétaire à la Défense et de chef du Conseil national de sécurité (CNS), pour lesquels l'ex-sénateur du Texas John Tower et l'ancien conseiller du président Gerald Ford, M. Brent Scowcroft, restent favoris.

Des surprises ne sont cependant pas à exclure, M. Bush ayant réaffirmé hier son « engagement à faire

venir de nouvelles têtes » à Washington pour apporter du sang neuf au gouvernement.

Jusqu'à présent, trois des membres de son équipe, MM. Thornburgh, Cavazos et Brady, font partie du cabinet du président Ronald Reagan. « Il est probable » qu'il n'y en aura pas d'autres, a déclaré M. Bush au cours d'une conférence de presse.

Le président-élu a justifié les choix faits jusqu'à présent en affirmant qu'il s'entourait de gens « aux qualités remarquables ».

Ainsi, il a souligné que l'actuel Attorney general Dick Thornburgh, un conservateur modéré de 56 ans qui gardera ses fonctions, était d'une « intégrité indubitable ». M. Thornburgh avait remplacé M. Edwin Meese, un proche de M. Reagan, dont les activités financières avaient fait l'objet d'une enquête d'un procureur indépendant.

Pour sa part, M. Darman, 45 ans, un collaborateur de M. Baker et spécialiste de l'économie, qui a travaillé dans les trois dernières administrations républicaines, dispose d'une image de compétence dont il aura bien besoin pour s'attaquer à la question cruciale du déficit budgétaire.

KENNEDY 25 ANS APRÈS

Vingt-cinq ans après son assassinat, on reconnaît encore l'influence que cet homme a eue sur ses contemporains aux points de vue social et politique.



Table rase
avec **Armande Saint-Jean**

Ce soir 21h

LE MIEUX C'EST DE REGARDER
Radio Québec
Cable 8



Monté illustré sur une carte de l'UNICEF

Les cartes de l'UNICEF sauvent des vies.
Achetez des cartes de l'UNICEF.

Contactez:
UNICEF Canada 443 Mt. Pleasant Rd.
Toronto, Ont. M4S 2L8 Téléphone (416) 482-4444
OU appelez sans frais au 1-800-268-6364
(Téléphoniste 509)

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Aquino annonce une relance économique des Philippines

MANILLE (AFP) — Mme Cory Aquino a dressé hier un bilan prudent de ses mille premiers jours de présidence pour mieux annoncer une relance économique et sociale jusqu'à la fin de son mandat en 1992, remarquent les analystes.

Célébrer avec éclat mille jours de pouvoir au cours d'une allocution solennelle radio-télévisée constitue pour elle une victoire, celle de la durée. Mais la présidente a laissé dans l'ombre ses intentions sur deux dossiers-clés.

L'un concerne l'avenir des relations, souvent frustrantes, entre les Philippines et les États-Unis. L'autre est la relance ou non d'un dialogue politique avec l'insurrection communiste.

Le bail des deux bases stratégiques américaines aux Philippines expire en septembre 1991. Il doit être dénoncé en 1990 pour ouvrir une nouvelle négociation. Les États-Unis ont lancé de discrets signaux pour l'ouverture rapide de discussions.

Mme Aquino a seulement signalé hier qu'un accord avait été signé cette année « apportant des améliorations financières ». Cet accord, signé en octobre, ne portait que sur les deux dernières années du bail. Sa négociation, plus longue que prévue a provoqué toute l'année des tensions multiples dans les relations avec Washington.

La nouvelle constitution philippine prévoit d'autre part que le pays « en accord avec son intérêt national, adopte et poursuit une politique non-nucléaire ».

Cet article suscite l'inquiétude de Washington, qui, selon des sources concordantes, utilise les deux bases philippines pour le transit d'armes nucléaires embarquées à bord d'avions ou de navires de guerre.

Mme Aquino se borne à répéter qu'elle entend garder « ses options ouvertes » et hier elle n'a pas livré



Mme Aquino a planté un arbre pour célébrer ses mille jours de pouvoir.

d'indice sur ses choix futurs. La majorité des dirigeants philippins et des observateurs étrangers pensent toutefois que les bases américaines resteront dans le pays pendant une pé-

riode à définir après 1991. La présidente n'avait d'autre part pas écarté, au cours d'une récente contact avec les correspondants étrangers, l'hypothèse d'une relance

politique en direction de l'insurrection communiste.

Les chefs militaires philippins répètent que la solution à ce problème de 20 ans, accentué par le désastre économique et social de la dictature Marcos, « n'est pas uniquement militaire ». Mme Aquino n'a pas donné de précision mais a frappé les observateurs par la fermeté de ses propos à l'égard de la droite anti-gouvernementale qu'elle a rendu directement responsable « des assassinats de militants de gauche ». Plus d'une centaine ont disparu ou ont été tués depuis le début de l'année, sans qu'il soit possible de savoir dans quelles conditions.

En revanche, Mme Aquino a lancé un avertissement aux hommes d'affaire et aux financiers locaux et internationaux, qui l'ont manifestement déçue jusqu'à présent.

Le pays a rempli ses obligations internationales et honoré ses échéances, « il entend être bien traité » dans l'avenir, a-t-elle dit en substance. Les Philippines, aux prises avec une dette extérieure de \$29 milliards, négocient actuellement les trois prochaines années financières avec le Fonds monétaire international.

« Nous avons donné un moteur et du carburant » aux hommes d'affaires : « À eux de montrer ce qu'ils en ont fait », a-t-elle ajouté alors que les investissements, s'ils ont repris, restent trop faibles pour les objectifs de croissance de 6,5 % pendant les trois prochaines années.

Mme Aquino, apparue plus ferme et confiante que dans les mois précédents, a enfin annoncé une reprise en main directe de l'administration par la présidence et lancé ouvertement une chasse aux fraudeurs, du fisc comme des douanes, deux plaies des Philippines.

« Les fraudeurs sont connus », a-t-elle lancé en demandant des actions judiciaires.

LE MONDE EN BREF

Exécutions en Iran

PARIS (AFP) — Dix-huit personnes, dont huit personnalités religieuses, pour la plupart proches de l'ayatollah Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, ont été exécutées en Iran, la semaine dernière, dans le cadre d'une vague de répression au cours de laquelle deux cents personnes ont été arrêtées, selon des sources iraniennes à Paris. Parmi les personnalités exécutées figuraient l'hojatoleslam Fathollah Oummid Nadjafabadi, proche collaborateur de l'ayatollah Montazeri et ancien député du Parlement, ainsi que deux autres ex-députés et deux anciens responsables des Gardiens de la révolution de la ville d'Ispahan. La presse officielle iranienne reçue à Paris n'a pas fait état jusqu'à présent de ces exécutions. La répression, selon ces sources, a commencé début octobre, à la suite d'une lettre critique, adressée par l'ayatollah Montazeri, aux responsables du pays, dans laquelle le futur Guide de la révolution accusait le régime de mener une politique de répression et de conduire le pays à la paralysie économique. Les proches de M. Montazeri, selon les mêmes sources, ont décidé de passer outre à la décision des autorités de maintenir la missive secrète, et l'ont diffusée dans le pays et à l'étranger. Accusés de vouloir semer la zizanie et la division au sein du clergé, ils ont été arrêtés et exécutés, indiquent ces sources.

Policier tué en Ulster

BELFAST (Reuter) — Un policier a été tué et un autre blessé en Irlande du nord hier par des coups de feu tirés par des inconnus à un poste de contrôle routier à la frontière avec la république d'Irlande. Selon la police deux hommes portant des casques cachant leur visage sont arrivés en voiture au poste de contrôle de Castleberg dans le comté de Tyrone. Le passager du Tansad a ouvert le feu à bout portant, tuant un policier sur le coup et blessant l'autre. L'attentat n'a pas été revendiqué mais il porte le marque de l'IRA, l'Armée républicaine irlandaise, selon la police.

Chun pourrait annoncer son départ

SÉOUL (Reuter) — L'ancien président sud-coréen Chun Doo-hwan annoncera demain à la télévision nationale son départ de Séoul, afin d'apaiser la colère de ses compatriotes qui lui reprochent sa gestion des affaires du pays, a affirmé hier un de ses proches collaborateurs. Chun prévoyait de donner une conférence de presse à son domicile hier, mais il la reportée de 48 heures pour régler des questions personnelles, a indiqué le collaborateur. L'agence de presse Yonhap rapporte que l'ancien président recherche toujours une résidence pour se retirer avec son épouse. Sa maison natale, dans un village isolé du sud-est du pays, a été partiellement incendiée par des étudiants contestataires au début du mois et beaucoup de villageois seraient hostiles au retour de Chun, qui s'était emparé du pouvoir en 1979 à la faveur d'un coup d'État militaire. Selon l'agence Yonhap, l'ancien président demandera demain le pardon de ses concitoyens et fera don de sa fortune à l'État, avant de quitter sa résidence de Séoul ce même jour.

La Chine critique le Dalai Lama

PÉKIN (AFP) — La presse chinoise a publié hier une critique d'une rare virulence contre le Dalai Lama tandis que le gouvernement a déclaré qu'il n'a pas encore décidé s'il acceptait l'offre du chef spirituel tibétain en exil de négocier l'avenir du Tibet dans deux mois à Genève. « Nous sommes encore en train d'étudier (l'offre du Dalai Lama) et n'avons pas encore pris de décision », a déclaré au téléphone M. Zhang Xuejin, un responsable de la Commission d'État des affaires ethniques de Chine. L'hebdomadaire *Pékin Information* a de son côté publié dans son dernier numéro une interview de responsables du gouvernement chinois qui, pour la première fois depuis des mois, qualifie l'entourage du Dalai Lama de « clique » et l'accuse d'avoir organisé les sanglantes émeutes anti-chinoises qui se sont produites à Lhassa, capitale tibétaine, depuis l'automne 1987. « Le gouvernement populaire de la région autonome du Tibet a de nombreuses preuves démontrant que les émeutes de Lhassa ont été étroitement liées aux activités séparatistes de la clique du Dalai », a souligné la revue, qui reflète généralement les vues du gouvernement chinois.

Salinas invite l'opposition au dialogue

MEXICO (AFP) — Le futur président du Mexique, M. Carlos Salinas dont l'élection est contestée, a invité hier au dialogue l'une des principales forces d'opposition du pays, le Parti d'action nationale (PAN—conservateur), à quelques jours de son accession au pouvoir le 1er décembre.

Cette initiative vise à rompre l'isolement politique dans lequel se trouve M. Salinas et son parti, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI—au pouvoir), depuis l'élection présidentielle du 6 juillet contestée par l'opposition et divers secteurs du pays, estiment les observateurs.

Le PAN est la seconde force d'opposition du Mexique derrière le Front démocratique national (FDN—gauche) de M. Cuauhtémoc Cardenas.

Dans une déclaration rendue publique par le service de presse de M. Salinas, le futur chef de l'État affirme que « le moment est venu de franchir un pas supplémentaire pour un dialogue avec les oppositions ».

M. Salinas précise que la récente prise de position du PAN sur les moyens de permettre au pouvoir de retrouver sa légitimité a été jugée « positive » et il invite ce parti « à

échanger des impressions ».

« Avec les autres forces politiques du pays nous cherchons aussi à franchir de nouveaux pas qui puissent nous conduire à un dialogue respectueux », ajoute M. Salinas.

Un porte-parole du PAN a indiqué qu'une rencontre entre les dirigeants du parti et M. Salinas pourrait avoir lieu avant le 1er décembre mais que l'invitation n'était pas encore parvenue au parti.

Le PAN avait récemment posé une série de conditions à M. Salinas pour qu'il puisse « légitimer » son pouvoir issu d'un processus élec-

toral tellement vicié que personne n'est en mesure d'affirmer qui a gagné l'élection du 6 juillet ».

De son côté, M. Cardenas, dans un discours prononcé samedi devant plusieurs dizaines de milliers de personnes avait déclaré qu'il serait « insensé » de vouloir empêcher « physiquement » M. Salinas d'accéder au pouvoir.

Il avait précisé que jusqu'à présent le gouvernement et son parti avaient rendu impossible le dialogue mais qu'il était toujours « disposé à la discussion ».

VOS VOEUX SONT-ILS BIEN ENVELOPPÉS?



Les timbres *Poste-bonheur* ne sont valides que pour expédition au Canada d'ici le 31 janvier 1989. Il est cependant possible d'utiliser ces timbres sur des enveloppes ordinaires, à condition de compléter l'affranchissement requis.

Le programme *Poste-bonheur* permet d'accélérer le traitement informatisé des cartes de souhaits et d'en réduire le coût d'affranchissement. Voici comment ça marche:

Achetez des cartes Poste-bonheur. Là où vous achetez vos cartes de Noël, vous trouverez des boîtes avec le symbole *Poste-bonheur*. Elles contiennent les enveloppes spéciales dont vous avez besoin.

Achetez des timbres Poste-bonheur. Les timbres *Poste-bonheur* sont vendus en carnets de 10. Chaque timbre coûte 32 cents, soit cinq cents de moins que le tarif normal. Vous économisez donc 50 cents par carnet.

Adressez vos enveloppes Poste-bonheur. Inscrivez d'abord votre adresse de retour avec votre code postal. Puis adressez l'enveloppe en inscrivant le bon code postal dans les cases de gauche. Transposez ce code postal dans son code de barres sur la matrice spéciale, imprimée à droite.

Apposez un timbre Poste-bonheur dans le coin supérieur droit. Cachetez l'enveloppe et mettez-la à la poste avant le 12 décembre pour le courrier à destination de l'extérieur de la ville et le 14 décembre pour le courrier à destination de votre ville.

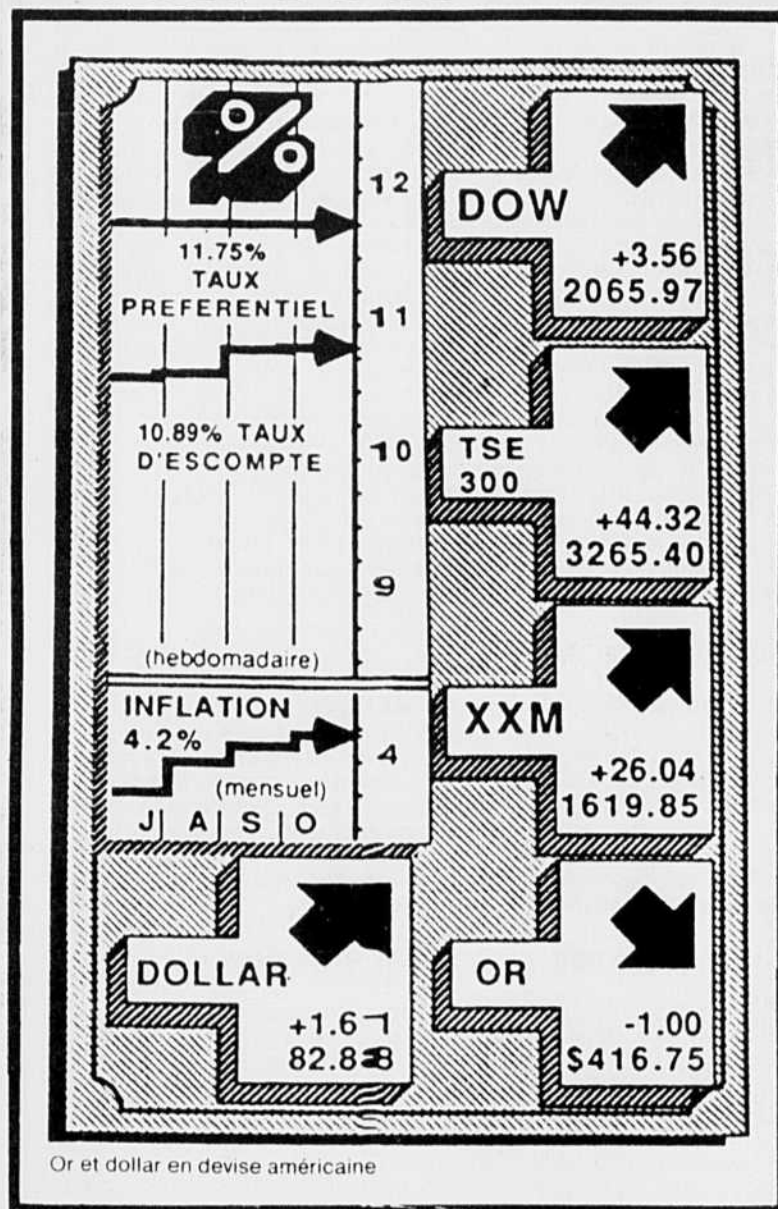


Société canadienne des postes
Notre engagement: vous donner un meilleur service.

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 22 novembre 1988

EN UN COUP D'OEIL



VIE DES ENTREPRISES

Bestar ne brille pas au 3e trimestre

LA SOCIÉTÉ BESTAR de Lac Mégantic a vu son chiffre d'affaire de comprimer au troisième trimestre, de \$ 9 millions en 1987 à \$ 8.2 millions en 1988. Le bénéfice net de \$ 457,000 en 1987 a complètement disparu et fait place à une perte nette de \$142,000. Pour les neuf premiers mois de l'exercice financier courant, la perte atteint les \$ 956,000. La compagnie fête son 40e anniversaire et se dit optimiste quant à sa percée sur les marchés américains.

Cinram publie ses résultats

LA FIRME Cinram a effectué des ventes de \$ 11 millions au troisième trimestre par rapport à \$ 7 millions l'an dernier. Le bénéfice net atteint le million. La poussée des ventes est attribuable aux disques compact. Cette division est devenue importante mais elle ne fournit pas encore la marge bénéficiaire des autres secteurs pour les neuf premiers mois de l'année, les ventes sont de \$ 27 millions. Cinram est le principal fournisseur de cassettes non enregistrées, de disques et de disques compact vierges pour les compagnies d'enregistrement au Canada. Ses actions sont cotées en Bourse de Toronto.

Xerox Canada acquiert Canaplan

XEROX CANADA Holdings a conclu une entente préliminaire relativement à l'achat de Canaplan Leasing, une filiale en propriété exclusive de Setay, compagnie oeuvrant dans le domaine de la location à long terme d'une flotte de véhicules et exerçant ses activités dans les principales villes du Canada. Canaplan, dont le siège social se trouve à Burlington, en Ontario, continuera d'être exploitée en tant que société indépendante. M. Ken Shepherd, président de la division des services financiers de Xerox Canada, a déclaré: « Cette acquisition constitue une autre étape stratégique de notre programme visant à développer et étendre notre gamme croissante de contrats de location-vente ». L'acquisition devrait être finalisée au début de 1989. Elle est assujettie à l'examen des organismes de réglementation intéressés et à l'approbation du conseil d'administration des deux sociétés. Le prix d'achat n'a pas été dévoilé.

MONDE DE LA FINANCE

Fairfax rachète ses actions privilégiées

LE HOLDING financier Fairfax rachète ses actions privilégiées de série 1 et 2, venant à terme de leur période de rachat le 31 décembre prochain. Les filiales de Fairfax Financial Holding sont engagées dans le camionnage et les assurances agricoles.

Olympia and York rachètera du Gulf

LA FIRME Olympia and York de Toronto a demandé l'autorisation aux bourses de Montréal et Toronto d'acheter des actions additionnelles de Gulf Canada Resources, d'Abitibi Price et de Campeau Corporation et de GW Utilities. Ces avis sollicitent autorisation pour l'achat de 15 millions d'actions de Gulf Canada Resources, de 6,926,555 actions d'Abitibi-Price, de 4,432,308 actions de Campeau Corporation et de 250,000 actions additionnelles de GW Utilities. Il s'agit de transactions de l'ordre de 10 % des actions en circulation. Olympia and York détient 73 % des actions de Gulf Canada Resources, 78.8 % d'Abitibi Price, 10.7 % de Campeau Corporation et 89.3 % de GW Utilities.

Guardcorp requiert un RÉA à 150 %

LA FIDUCIE Guardian réclame pour sa filiale, les Investissements Guardcorp, une nouvelles classification auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. M. Alain Croels, président d'Investissements Guardcorp, a annoncé que l'actionnaire majoritaire de Guardcorp, Guardian Trustco, a en effet déposé une note d'information en vue d'un reclassement et placement de 617,547 unités et 305,949 options de vente additionnelles mises par Guardian, chaque unité comprenant un bon de souscription de Guardian détenu par Guardian et une option de vente mise par Guardian. Les options de vente additionnelles s'adressent aux porteurs de bons de souscription ou d'actions ordinaires présentement en circulation et dé tenus par des personnes autres que Guardian et ses alliés. Le prix d'offre a été fixé à \$ 2.00 l'unité et \$ 0.70 pour chaque option additionnelle. Les actions ordinaires et les bons de souscription de Guardian se transigent à la Bourse de Montréal. Le prix de clôture des actions ordinaires était de \$ 8.12 l'action récemment et le bon de souscription de \$ 1.10. Par cet avis, 1,188 514 actions ordinaires et 821,191 bons de souscription de Guardcorp seront mis en circulation. Guardian et ses alliés détiennent 1,086,209 actions ordinaires et 617,547 bons de souscription de Guardcorp, à savoir environ 91 % et 75 % respectivement de la totalité des actions ordinaires et bons de souscription. Outre Guardian et ses alliés, le public détient 102,305 actions ordinaires et 203,644 bons de souscription de Guardcorp.

REPERES ECONOMIQUES

L'apartheid coûte cher

DE GRAVES problèmes économiques, aggravés par le coût de l'apartheid, provoquent une vague de chômage, famine et maladies en Afrique du Sud, selon une étude publiée dimanche par l'Institut sud-africain des relations entre races, et en outre l'apartheid coûte annuellement \$ 400 millions US au budget de Johannesburg pour son seul maintien.



Pour éviter la confusion des genres, la CVMQ exige que le courtier en valeurs occupe des locaux séparés, identifiés sous son nom, afin que le public voit clairement que ses activités sont distinctes de celles de l'institution financière. Mais à peine publié, l'avis de la CVMQ suscite l'irritation au cabinet du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, Pierre Fortier.

Les institutions financières devront établir des locaux séparés pour vendre des actions

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

Les courtiers en valeurs mobilières qui voudront vendre des actions de compagnies dans des caisses populaires, des succursales de banques et d'autres institutions financières devront occuper des locaux séparés, ne pas solliciter activement les clients ni consentir des prêts.

Voilà quelques-uns des grands principes que la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), de même que celles des autres provinces, entendent appliquer pour encadrer la vente d'actions de compagnies dans les succursales d'institutions financières.

On sait que depuis 18 mois, les grandes banques canadiennes ont acquis des courtiers en valeurs mobilières ou créé leur propre service de vente d'actions à l'usage de leurs clients. Cette situation était autrefois interdite et les autorités réglementaires sont maintenant appelées à baliser ces activités.

L'objectif de la réglementation est de « prévenir la confusion » et les conflits d'intérêts entre les véhicules

financiers sécurisés que les clients des banques ou fiducies ont l'habitude d'y retrouver et des opérations financières beaucoup plus risquées que sont les achats et ventes d'actions.

L'avis qui vient d'être publié devrait être suivi d'ici six mois d'une instruction nationale plus précise, a indiqué hier le directeur de l'encadrement du marché à la CVMQ, Pierre Litz.

Pour éviter la confusion des genres, la CVMQ exige donc que le courtier en valeurs occupe des locaux séparés, identifiés sous son nom, afin que le public voit clairement que ses activités sont distinctes de celles de l'institution financière. Il doit aussi avoir un numéro de téléphone différent.

Il sera interdit à un courtier de faire de la sollicitation active auprès des clients. Il ne lui est pas permis, par exemple, de rencontrer les gens dans la file d'attente aux guichets pour leur proposer d'acheter des actions.

Par ailleurs, la CVMQ est disposée à autoriser le courtier à occuper une autre fonction au sein de l'institution. Dans ce cas toutefois, il devra être rémunéré à salaire (et non pas à

commission comme le sont habituellement les courtiers). Il ne pourra cependant pas exercer n'importe quelle fonction; par exemple, il lui sera interdit de consentir des prêts, au nom de l'institution, au client qui veut acheter des actions.

Mais à peine publié, l'avis de la CVMQ suscite l'irritation au cabinet du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, Pierre Fortier, responsable de la politique de décloisonnement des institutions financières. « Nous aurions aimé que la CVMQ attende de connaître l'orientation du gouvernement en matière de décloisonnement des intermédiaires de marché avant de se prononcer », déclarait hier à la Presse Canadienne Bernard Motulsky, porte-parole du ministre Fortier.

Ayant fait l'objet d'un livre blanc en avril 1988 puis soumise en commission parlementaire en juin, la politique en matière de décloisonnement doit être tranchée par le cabinet Bourassa dans les prochaines semaines. Et un projet de loi sur le sujet devrait être déposé au printemps 1989.

« Nous sommes en train de regarder s'il n'y aurait pas chevauche-

ment ou contradiction entre l'avis de la CVMQ et l'orientation que nous sommes à formuler », a ajouté M. Motulsky. En fait, Québec est mécontent de ce que la CVMQ fasse du décloisonnement par filiale alors que le ministre Fortier veut avoir une politique d'ensemble cohérente. Mais le ministre n'a pas le pouvoir de retirer une instruction de la CVMQ, un pouvoir de directive qu'il réclame depuis un bon moment.

Parmi les éléments qui font problème, il y a la question du double emploi du courtier. « On préférerait qu'il n'y ait pas d'employés qui puissent cumuler des permis », de dire M. Motulsky.

Du côté de l'Association des banquiers canadiens, Daniel Ferron se dit aussi « perplexe » devant cet avis de la CVMQ, estimant qu'il jette un peu de confusion au moment où le gouvernement prépare un projet de loi.

Quant aux principes en cause, M. Ferron dit qu'il aurait préféré plus de souplesse sur la question des locaux ainsi qu'à propos de la distribution des prospectus et formulaires dans les succursales.

Un nouveau groupe prêt à offrir jusqu'à \$27 milliards pour acquérir RJR Nabisco

NEW YORK (AFP) — La bataille boursière autour du rachat de RJR Nabisco est encore montée d'un cran avec l'entrée en scène d'un nouveau protagoniste qui pourrait offrir jusqu'à \$ 27 milliards US, dépassant ainsi largement les OPA, déjà records, des deux « anciens » candidats à la reprise du géant américain du tabac et de l'alimentation.

Le comité des administrateurs extérieurs de RJR Nabisco, réuni ce week-end pour examiner les différentes propositions d'achat, a créé la surprise en annonçant une offre, encore provisoire, de la firme d'investissements First Boston Corp., et une nette amélioration des OPA concurrentes lancées précédemment par la direction de RJR Nabisco et Kohlberg Kravis Roberts and Co. (KKR).

First Boston, à la tête d'un groupe qui comprend notamment la famille d'investisseurs de Chicago Pritzker et le milliardaire de Denver (Colorado) Philip Anschutz, a indiqué que son offre pourrait varier entre \$ 105 et \$ 118 dollars par action.

Cette offre qui, comme celles de la direction et de KKR, associe un paiement à la fois au comptant et en ti-

tres boursiers, représente entre \$ 23.7 milliards et \$ 26.6 milliards pour la totalité du capital de RJR Nabisco.

L'offre de First Boston prévoit la vente d'ici la fin de cette année des activités alimentaires de RJR Nabisco et l'acquisition ensuite de celles liées au tabac. Les produits alimentaires représentent environ 60 % du chiffre d'affaires de ce groupe, qui s'est élevé au total à \$ 15.8 milliards en 1987.

De leur côté, les deux anciens candidats à la reprise de RJR Nabisco ont relevé nettement leurs offres initiales.

Les cadres dirigeants, associés aux firmes d'investissements Shearson Lehman Hutton et Salomon Brothers, proposent maintenant \$ 100 par action (contre \$ 92 précédemment), soit environ 22.5 milliards. KKR offre \$ 94 par titre (contre \$ 90), représentant un montant total de 21.2 milliards.

Outre l'entrée en scène d'une troisième partie, le Comité des administrateurs extérieurs de Nabisco a annoncé le report au mardi 29 novembre de la date limite de dépôt pour de

nouvelles offres.

Un délai qui devrait permettre au groupe dirigé par First Boston de préciser son offre et aux deux autres protagonistes d'améliorer à nouveau leurs OPA, ou éventuellement de se retirer. L'arrivée d'un nouveau candidat n'est également pas exclue, soulignent les analystes.

La direction de RJR Nabisco et la firme d'investissements new-yorkaise KKR se sont refusées à donner une quelconque indication sur ce qu'elles allaient faire.

En attendant, Wall Street a salué lundi cette nouvelle montée des enchères: le titre RJR Nabisco gagnait ainsi \$ 2.75 à \$ 86.375 en fin de matinée. A titre de comparaison, cette action valait autour de \$ 55 avant le déclenchement des hostilités à la mi-octobre.

Jeudi dernier, le groupe Forstmann Little & Co., qui réunit Procter & Gamble, Ralston Purina Co., Castle & Cooke et Goldman, Sachs & Co., avait fait marche arrière après avoir annoncé qu'il surenchérissait pour RJR Nabisco. Sans faire d'offre formelle, Forstmann avait dévoilé, le 4 novembre dernier, son intention

d'entrer dans la course. Les analystes avaient estimé alors que cette surenchère s'élèverait à plus de \$ 23 milliards, dépassant l'offre bonifiée des dirigeants de RJR Nabisco qui était de plus de \$ 21 milliards.

Comme toutes les offres connues à l'heure actuelle prévoient la cession d'importants pans d'activités de la cible, notamment l'alimentation, RJR Nabisco, au 19e rang des sociétés industrielles américaines, ne sera vraisemblablement plus, au terme de la prise de contrôle, qu'une compagnie de tabac présentant moins de la moitié sa taille actuelle.

C'est ce que le Canadien d'origine Ross Johnson, président et chef de la direction de RJR Nabisco, avait imaginé quand il a, de concert avec d'autres membres de la direction de la société, dévoilé son OPA par effet de levier. Il semble que son idée ait été jugée excellente puisque les deux autres groupes, motivés par le même raisonnement — vendre le secteur alimentaire, conserver le tabac et encaisser une juteuse somme d'argent — ont fait monter les enchères en présentant leur offre.

GATT: plusieurs différends seront débattus à Montréal en décembre

Yvan Chemla
de l'Agence France-Presse

GENÈVE — Les quelque cent ministres du Commerce, qui se retrouveront le 5 décembre à Montréal, auront à trancher une série de différends internationaux essentiels, allant de l'agriculture aux textiles, en passant par les aspects des droits de la propriété intellectuelle liés au commerce.

Le Groupe de négociations sur les marchandises, créé dans le cadre de la négociation multilatérale de l'Uruguay Round, n'a pu, à l'issue d'une longue réunion qu'il vient de tenir à Genève, parvenir à des conclusions ou même à des orientations communes dans six secteurs d'importance: les mesures tarifaires, l'avenir du commerce des textiles, les droits de la propriété intellectuelle, le fonctionnement du GATT, le règlement des litiges et les clauses de sauvegarde.

A cela s'ajoute l'épineux dossier agricole, qui oppose très vivement la Communauté européenne d'une part, les États-Unis et les principaux autres producteurs, réunis au sein du groupe de Cairns.

Les consultations se poursuivront jusqu'à la dernière minute, mais rien n'indique que le désaccord profond, illustré encore la semaine dernière à Bruxelles au cours des consultations Europe-États-Unis, puisse s'atténuer avant la rencontre de Montréal. Il porte essentiellement sur les objectifs à long terme, la CEE trouvant « totalement irréaliste » l'exigence américaine d'une abolition à terme de tous les soutiens.

L'espoir subsiste cependant, du moins dans les rangs communautaires, de parvenir à « une certaine marge d'accord » sur la libéralisation des produits tropicaux, d'une importance particulière pour les pays les moins développés.

Tout progrès en la matière reste cependant conditionné par une décision des États-Unis de renoncer au lien qu'ils ont établi jusque là entre ce secteur et la négociation agricole globale.

Les ministres auront également à prendre des options sur trois aspects du renforcement du multilatéralisme:

- le mécanisme de surveillance des accords et le caractère opérationnel du lien entre commerce, finance et monnaie.
- le règlement des litiges et la primauté des en-

gagements internationaux sur la législation nationale.

- les clauses de sauvegarde et la situation particulière des pays en développement.

Quatorze groupes de négociation fonctionnent dans le cadre de l'Uruguay Round, mais cinq rapports seulement, peu ambitieux, dit-on, ont reçu l'aval des experts pour être transmis aux ministres. Ils traitent des subventions, des mesures d'investissement liées au commerce, des ressources naturelles, de la clarification de certaines dispositions du GATT et des procédures de la négociation multilatérale.

Quatre-vingt-seize pays sont membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mais 105 États ou territoires ont annoncé leur participation aux assises de Montréal, dont l'objet est de faire un examen à mi-parcours de l'Uruguay Round.

C'est la 8ème négociation multilatérale de ce type, mais sans doute la plus ambitieuse puisqu'elle englobe des secteurs nouveaux, comme le commerce des services, les droits de la propriété intellectuelle et les investissements.

LA VIE ECONOMIQUE

Pechiney acquiert American Can et devient le no 1 mondial de l'emballage

PARIS (AFP) — Le groupe français nationalisé Pechiney, premier producteur européen d'aluminium, est devenu le numéro un mondial de l'emballage en rachetant l'American National Can, a annoncé hier à la presse à Paris le président de la firme, M. Jean Gandois.

Cette annonce spectaculaire confirme la volonté des grands groupes français, dont le redressement est sensible, de se lancer à l'assaut des marchés étrangers. Pechiney, qui avait accusé une perte de 451 millions de FF (\$75 millions US) en 1986, a ainsi annoncé lundi qu'il comptait sur un bénéfice net d'un

milliard et demi de FF cette année (\$250 millions US).

La firme publique a précisé avoir acquis le groupe américain Triangle, maison-mère d'American Can. Le montant total du capital dans cette transaction est évalué à \$1,25 milliard US. Le groupe français a prévu de rétrocéder à bref délai la totalité des activités hors emballage du groupe pour un prix global de \$225 millions US.

En outre, en vue de ce rachat, l'Etat français va verser à Pechiney une dotation en capital d'un milliard de FF (\$165 millions US), a-t-on appris de bonnes sources dans la capi-

tale française.

American National Can réalise un chiffre d'affaires annuel de \$4,1 milliards US.

Pechiney, qui est déjà très présent sur le marché de l'emballage, a fait en 1987 un chiffre d'affaires de 38,9 milliards de FF (\$6,5 milliards). Le groupe, nationalisé en 1981, est l'une des premières entreprises industrielles françaises. Dans l'emballage, Pechiney détient déjà une filiale baptisée Cebal, bien implantée en Europe, qui a réalisé en 1987 3,1 milliards de FF (plus de \$500 millions US) de chiffre d'affaires.

Pechiney, avec le soutien du mi-

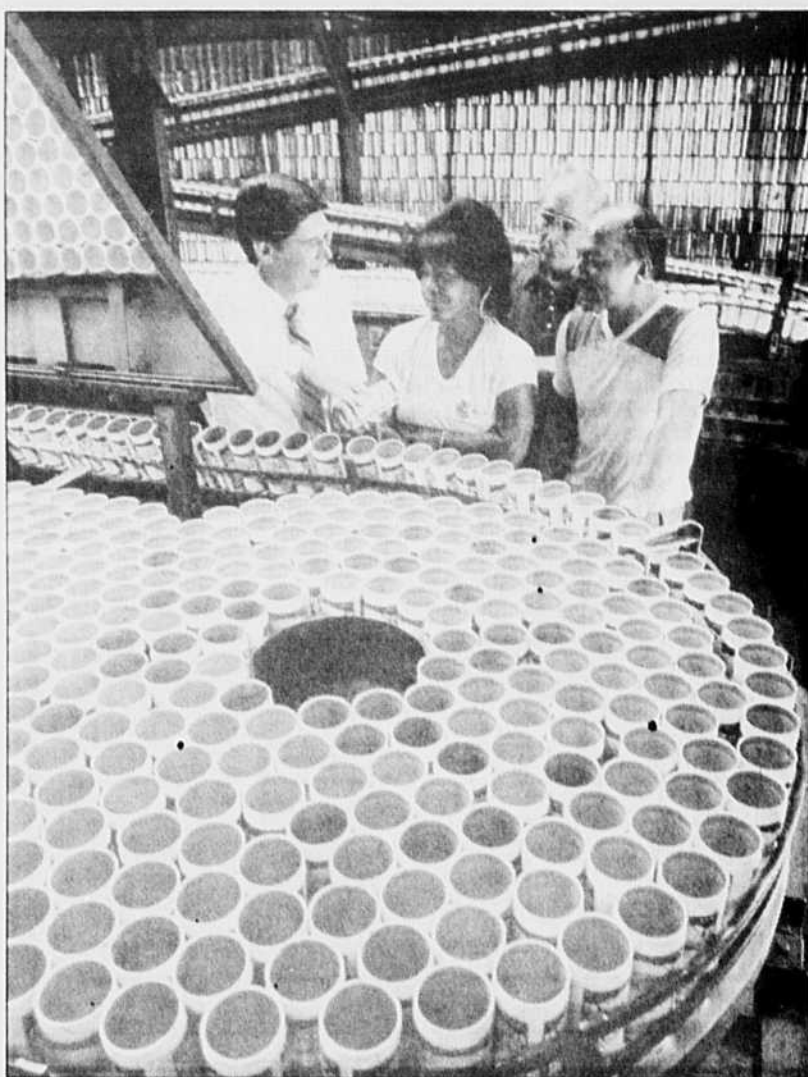
nistère de l'Industrie, affiche aussi sa volonté de profiter de sa meilleure santé pour réaliser des investissements productifs en France. Il a ainsi annoncé hier, avec la société nationale d'électricité EDF, la création dans le nord du pays, d'une usine d'aluminium, d'une capacité de 200,000 tonnes par an.

La future usine implantée à Dunkerque représente un investissement de cinq milliards de FF (\$800 millions US) et devrait permettre la création de 1,000 emplois dans la région, selon le groupe. La participation de Pechiney sera majoritaire.

Pechiney a précisé le montage de l'acquisition d'American Can, dont Triangle cotée à la Bourse de New York est propriétaire à 100 %. Il va verser aux deux principaux détenteurs du capital, MM. Peltz et May (66,3 %) \$834 millions, sous forme d'un billet à ordre à dix ans.

En outre Pechiney lance une offre publique d'achat (OPA) pour racheter toutes les actions restantes sur les mêmes bases, soit \$56 l'action et un montant total de \$424 millions. Compte tenu de la revente des activités hors emballages, qui seront cédées à MM. Peltz et May, la sortie nette en « cash » pour Pechiney se limitera à \$199 millions, a-t-on précisé.

L'opération sera réalisée par Pechiney Corporation, filiale américaine de Pechiney.



Le groupe français nationalisé Pechiney a acheté, du groupe américain Triangle, au coût de \$1,25 milliard US, l'American National Can qui réalise un chiffre d'affaires annuel de \$4,1 milliards US.

Un marché de \$200 milliards

PARIS (AFP) — En l'espace d'un mois, les deux grands de l'emballage en France, Carnaud et le groupe industriel Pechiney, se sont hissés aux tout premiers rangs mondiaux dans un domaine en pleine croissance qui suscite toutes les convoitises.

La concentration est une priorité stratégique pour les grands de cette industrie. Il s'agit d'accompagner l'implantation mondiale des principaux clients, dans l'agro-alimentaire comme dans l'industrie des cosmétiques.

Les ventes de boîtes, pots et flacons divers sont évaluées à \$200 milliards US dans le monde par an.

Celui qui était jusqu'à ce jour le numéro un mondial de l'emballage, le japonais Toyo Seikan, avec près de \$5 milliards US de chiffre d'affaires annuel, ne représente que 2,5 % du chiffre d'affaires mondial du secteur.

Pechiney s'est désormais placé en position de leader, en acquérant le numéro deux mondial, American National Can (\$4,1 milliards US de chiffre d'affaires) qui s'ajoute aux activités emballage du groupe français, qui est surtout le numéro un européen de l'aluminium. Pechiney s'arroge également le contrôle des filiales du géant américain, par exemple le numéro un ouest-allemand Sch-

malbach.

La formation annoncée fin octobre du groupe franco-britannique CMB Packaging, fruit de l'alliance du français Carnaud et du britannique Metal Box, avait permis à cette union de se placer au premier rang européen et au troisième rang mondial, avec environ \$3,65 milliards US de chiffre d'affaires annuel.

Pechiney gagne un marché d'importance, puisqu'aux Etats-Unis, chaque habitant consomme, dans l'année, 228,6 kilos d'emballages divers contre 117,7 en Europe.

American National Can, qui réalise 84 % de ses ventes aux Etats-Unis, est bien implanté dans l'emballage métallique pour boissons, dont il détient 25 % du marché mondial. Le groupe est également leader pour les emballages plastiques multicouches, marché en plein boom.

Les plastiques connaissent une vogue croissante: en Europe, leur production aura gagné 49 % entre 1985 et 1990. Ils restent pourtant au troisième rang des matériaux utilisés avec une production de \$5,5 milliards US en 1985, contre \$5,7 milliards pour le métal et \$10 milliards pour les papiers-cartons.



Les cambistes canadiens ont passé la nuit dans leurs bureaux, hier, profitant de l'ouverture des marchés asiatiques pour tirer profit des fluctuations du dollar.

Escalade

marchés asiatiques pour maximiser leurs gains de la journée. Les cambistes avaient fait de même quelques jours après le débat des chefs, cette fois pour minimiser leurs pertes.

Au début de la campagne, alors que les conservateurs dominaient largement dans les intentions de vote, la monnaie canadienne se transigeait aux environs des 83 cents. Quelques heures après qu'un premier sondage eut placé les libéraux en avance, la dollar a commencé à chuter, plongeant graduellement sous la barre des 81 cents, ce qui devait inciter la Banque du Canada à intervenir, notamment en haussant son taux d'escompte à 10,89 %.

La hausse d'hier du dollar canadien est également attribuable à la nouvelle baisse de valeur de la devise américaine qui a terminé à 121,88 yen, contre 122,70 vendredi, et à 1,7278 deutschemark, contre 1,7370 il y a quatre jours. Selon les spécialistes du marché monétaire, cette chute du billet vert est le résultat de la réaffirmation par le président élu George Bush de son intention de ne pas augmenter les impôts pour réduire le déficit. Ceux-ci estiment qu'il est impossible de réduire le dé-

ficit budgétaire américain sans augmenter les impôts.

À la Bourse, Toronto et Montréal étaient en forte hausse, résultat à l'encore de la perspective de l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur.

À Montréal, l'indice général a terminé la séance avec un gain de 26,04 points, clôturant à 1619,85. Le volume des échanges est passé de 3,948,928 actions qu'il était vendredi à 4,454,208. Les titres bancaires ont grimpé de 37,52 points, à 1599,86, les industrielles de 22,31, à 1477,46, les services publics de 20,35, à 1414,43, les forestières de 16,20, à 2689,13, les minières de 15,21, à 1596,89, et les pétrolières de 13,15, à 1340,06.

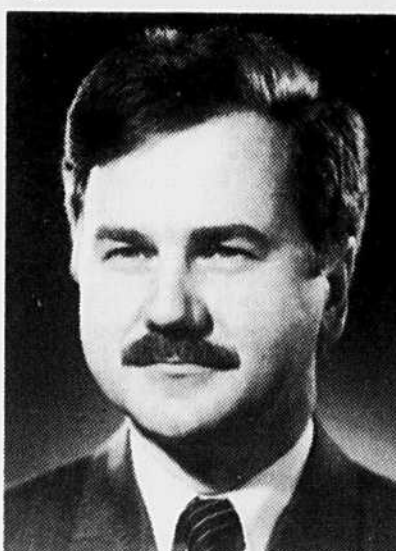
À Toronto, l'indice composé TSE-300 a fait un bond de 44,32 points pour clôturer à 3,265,40. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 392 contre 296. 363 titres sont demeurés inchangés. Canadian Pacific a gagné 5-8, à \$20 1/2, et Alcan 1/8, à \$36 1/2. General Motors a perdu 2, à \$96 1/2 et Spar Aerospace 3/4, à \$17 1/2.

À Wall Street, l'indice Dow Jones, qui était tombé sous la barre des 2,050 points en cours de séance, a clôturé à 2,065,96, une hausse de 3,55 points. 121 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en

baisse a dépassé celui des hausses par 923 contre 551.

Selon les analystes, les inquiétudes sur l'évolution du dollar et des taux d'intérêt ont continué à peser sur le marché et à inciter de nombreux opérateurs à se tenir à l'écart du marché.

TRUST GENERAL



Jacques Hudon, B.A.A., finances

Monsieur Pierre Comtois, vice-président groupe, finances, annonce la nomination de monsieur Jacques Hudon au poste de vice-président, financement corporatif et personnel.

Monsieur Hudon oeuvre dans le domaine financier depuis plus de 15 ans et a occupé des postes cadres auprès d'importantes institutions financières. Dans ses nouvelles fonctions, monsieur Hudon dirige le développement et l'administration des activités de financement corporatif et personnel des sociétés membres du groupe Trustco Général.

Trustco Général du Canada comprend, en plus du Trust Général, la Corporation Trust Général en Ontario, Sherbrooke Trust, Conseillers en placement Gentrust, Trust Général, Le maître courtier et Les Développements Natco. Ces sociétés offrent des services financiers, de gestion de placement et de successions, ainsi que des services hypothécaires et immobiliers à partir d'un réseau de 91 succursales au Québec et en Ontario. Les actifs administrés s'élèvent à plus de 11 milliards de dollars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC



François Lamarre

La Compagnie d'Assurance du Québec est heureuse d'annoncer la nomination de Me François Lamarre, avocat, à titre d'administrateur. Me Lamarre est associé senior de l'étude légale Cain, Lamarre, Larouche, Wells de Chicoutimi.

La Compagnie d'Assurance du Québec, fondée à Québec en 1818, est associée à l'Assurance Royale, Canada, depuis 1961.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246

Télex: 05-268656

Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevets
Agents de marques de commerce

Fondé en 1936

Recherches en marques de commerce et en brevets

Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.

Depuis plus de 50 ans

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389

Vendredi 25 NOVEMBRE

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VOLUME 4, NUMÉRO 9

DÉCEMBRE 1988

**1989
LE QUÉBEC
SE SENT
D'ATTAQUE**

Une entrevue exclusive avec le premier ministre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 1989

dans Le Devoir du

VENDREDI 25 NOVEMBRE

LE DEVOIR ECONOMIQUE

M A G A Z I N E

L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Montréal, mardi 22 novembre 1988

MONTREAL

Tous les secteurs en hausse

MONTREAL (PC) — Tous les secteurs du marché étaient en hausse, hier, à la Bourse de Montréal et l'indice général a fini la journée avec un gain de 26.04 points à 1619.85.

Le volume des échanges a gonflé, à 4,454,208 actions au lieu de 3,948,928 vendredi dernier.

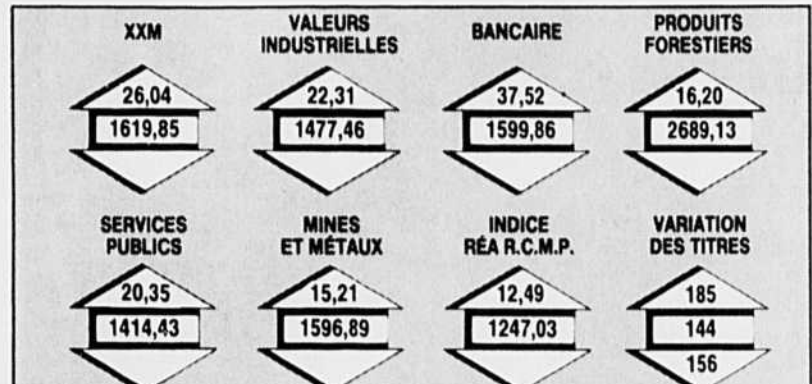
Les banques ont monté de 37.52 à 1599.86, les industrielles de 22.31 à 1477.46, les services publics de 20.35 à 1414.43, les forestières de 16.20 à 2689.13, les minières de 15.21 à 1596.89 et les pétrolières de 12.49 à 1247.03.

La valeur industrielle Banque nationale, en hausse de 11 1/2 %, s'est traitée à 461,012 exemplaires. La minière Placer Dome Inc. a monté de 1/4 à \$16 et 89,753 actions ont changé de main.

Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, Banque de Nouvelle-Ecosse a gagné 1/4 à \$14, Nova 1/2 à \$11, CP 1/2 à \$20 1/2, Bombardier B 3/4 à \$13, Banque de Montréal à \$27 1/2 et Macmillan Bloedel 1/4 à \$17 1/2.

Northern Telecom a cédé 1/4 à \$19 1/4.

Sur 485 titres mis en jeu 185 étaient gagnants, 156 perdants et 144 inchangés.



TORONTO

Le marché prend son envol

TORONTO (PC) — Le marché a pris son envol, hier, à la Bourse de Toronto. Les joueurs ont fait preuve d'optimisme à la suite de sondages donnant à penser que les Conservateurs formeront un gouvernement majoritaire après les élections.

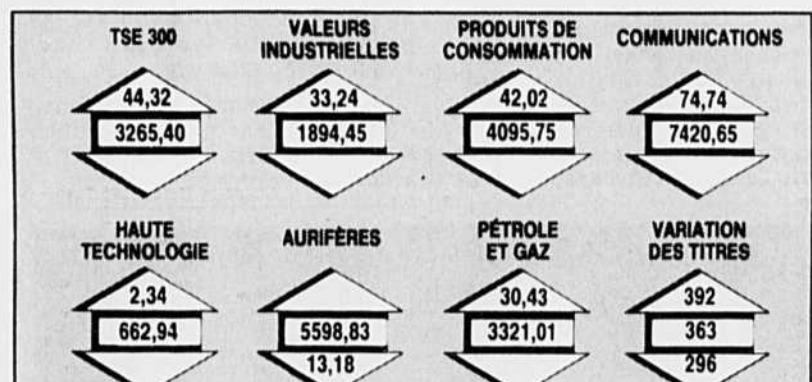
L'indice composé TSE-300 a fait un bond de 44.32 points et affichait 3,265.40 au terme d'une séance calme.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 392 contre 296 et 363 titres étaient inchangés.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, Canadian Pacific a gagné 1/4 à \$20 1/2, Nova Corp. 1/2 à \$11, Laidlaw B 3/4 à \$17 1/2, Inco 1/4 à \$36 et Alcan 1/4 à \$36 1/2. General Motors a perdu 2 à \$96 1/2 et Spar Aerospace 3/4 à \$17 1/2.

Dans le secteur des mines, Hemlo Gold a gagné 1/4 à \$11 1/2, Corona A 1/4 à \$8 1/2 et American Barrick 1/4 à \$21 1/2. Teck Corp. B a cédé 1/4 à \$14 1/2 et Echo Bay 1/4 à \$14 1/2.

Du côté des pétroles, Ocelot Industries B a gagné 1/4 à \$8 1/2, Poco Petroleum 1/4 à \$7 1/2 et Ranger Oil 1/4 à \$6 1/2. Inverness Petroleum a cédé cinq cents à \$3.65 et Bonanza Oil et Gas 50 cents à 50 cents.



NEW YORK

Demande sélective, marché calme

NEW YORK (AFP) — Une demande sélective de dernière heure a entraîné de fortes pertes initiales lundi à Wall Street, sur un marché très calme. En retrait de près de 20 points à la mi-séance, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles qui était tombé sous la barre des 2,050 points, a clôturé à 2,065.96, en hausse de 3.55 points.

Quelque 121 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des hausses: 923 contre 551; 481 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les inquiétudes sur l'évolution du dollar et des taux d'intérêt ont continué à peser sur le marché et à inciter de nombreux opérateurs à se tenir à l'écart du marché.

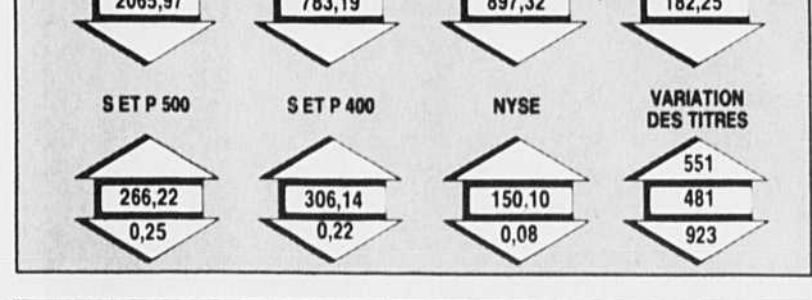
En effet, le dollar qui s'était stabilisé à la fin de la semaine dernière sous l'influence des banques centrales, s'est replié, ce qui a rehaussé la crainte d'une nouvelle rechute du billet vert. Par ailleurs, les taux d'intérêt à court terme approchent 8 pc sur le marché du crédit, ce qui les rend plus attrayants que les valeurs boursières.

Intel a perdu 3 1/2 à 19 1/2; Goodrich 1 1/2 à 48 et Texas Instruments 1 à 34 1/2. RJR-Nabisco a gagné 2 1/4 à 85 1/2; UAL 1 1/2 à 99 1/2 et Philip Morris 1 1/2 à 94 1/2.

Du côté des titres canadiens, Alcan a gagné 1/4 à \$30 1/2, BCE 1 1/4 à \$31 1/2, Bell Industries 1/4 à \$14 1/2, Canadian Pacific 1 à \$17 1/2, Inco 1 1/2 à \$29 1/2, Northern Telecom 1/4 à \$15 1/2 et Seagram 1 1/2 à \$57 1/2. Varty a cédé 1/4 à \$27 1/2.

Intel a perdu 3 1/2 à 19 1/2; Goodrich 1 1/2 à 48 et Texas Instruments 1 à 34 1/2. RJR-Nabisco a gagné 2 1/4 à 85 1/2; UAL 1 1/2 à 99 1/2 et Philip Morris 1 1/2 à 94 1/2.

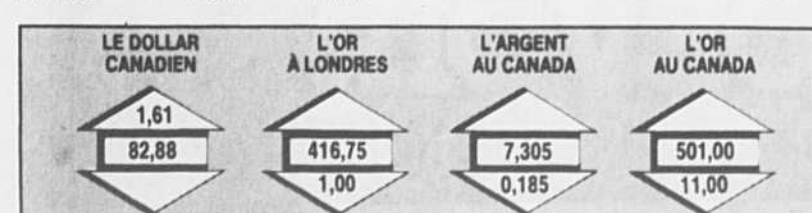
Du côté des titres canadiens, Alcan a gagné 1/4 à \$30 1/2, BCE 1 1/4 à \$31 1/2, Bell Industries 1/4 à \$14 1/2, Canadian Pacific 1 à \$17 1/2, Inco 1 1/2 à \$29 1/2, Northern Telecom 1/4 à \$15 1/2 et Seagram 1 1/2 à \$57 1/2. Varty a cédé 1/4 à \$27 1/2.



DEVICES

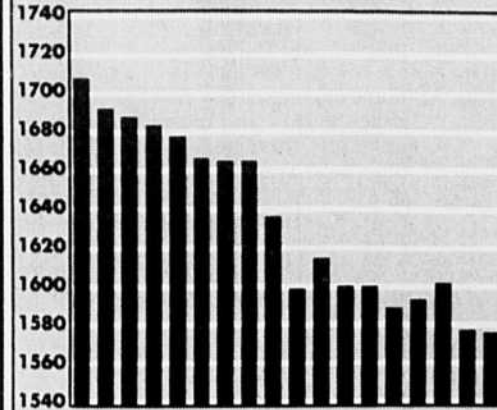
Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.5109	Hong Kong	Dollar	0.1557
Antilles franc	Rand CFA	0.004102	Inde	Roupie	0.0810
Allemagne-Ouest	Mark	0.7004	Israël	Sheqels	0.000943
Antilles Angl.	Dollar	0.4510	Italie	Dollar	0.000943
Australie	Dollar	0.4000	Jamaïque	Dollar	0.2251
Autriche	Schilling	0.09960	Japon	Yen	0.009932
Bahamas	Dollar	0.441653	Liban	Livre	0.00245
Belgique	Franc	0.03341	Mexique	Peso	0.000536
Danemark	Couronne	0.1816	Norvège	Couronne	0.1854
Espagne	Peseta	0.010650	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7849
États-Unis	Dollar	1.2150	Portugal	Escudo	0.008424
Finlande	Mark	0.2952	Royaume-Uni	Sterling	2.2074
France	Franc	0.2051	Suède	Couronne	0.2009
Grèce	Drachme	0.008433	Suisse	Franc	0.8339
Hollande	Florin	0.6214	Vénézuéla	Bolivar	0.03321



MONTREAL

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



A B

AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	AS	AT	AV	AW	AX	AY	AZ
22300	60	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50

C D

Aliga A	22425	425	425		CFS	1000	100	100	1
Aligma B	100	525	25	25	-1/8	CFS W	1650	6	6
Almrs A	1000	100	100	100		CGC Inc.	1400	\$97 1/2	9 1/4
Arlopx	2200	495	485	485	-5	Cabano	3000	140	140
Astral A	700	510	10	10	-1/4	Cambior	1200	\$13 1/2	13
Alfco I	400	57 1/2	7 1/2	7 1/2	-1/4	Cambid w	12300	325	325
Auberes	1000	400	400	400	-5	Cambirg	3000	\$26 1/4	26 1/4
Aubersw	2825	212	212	212	-2	Camp PR	300	\$27 1/4	29 1/4
Avcorp	21250	365	355	355		Camp Res	600	100	100

E F

WLED SRI	500	525	25	25	1/2	IC Tile A	5475	5185	1614
BP arm.A	1400	510	975	425	- 1/4	IC Utilit A	500	519	19
BP Can	500	515	15	15	+	C Utilit B	200	519	19
BP Laver	700	512	1175	1115	- 1/2	CP Ltee	134523	5200	2015
Baque Nat	461012	511115	1115	1115	+	ICmaxac	1900	564	615
BA Nat.sr8	600	522	22	22		Cannoc	1000	555	512
BA Royale	52624	53215	35	35	+	Constar	14475	215	215
BAry 1.45	1850	5175	1715	1715	-	Constar rt	13950	8	8
BAry 2.75	5300	5300	30	30	+	ICconfexA	12600	405	400
BA T-D	33591	53515	35	35	+	Confrexiv	1500	-3	3

G H

Belmor	200	142	141	141	—	4	ICmSILa	4300	\$13	12 3/4	
Bestor	700	115	115	115	115	—	4	Cinram	300	\$4 1/4	6 1/4
Biomira	300	315	315	315	—	15	Co—Steel	12500	\$16	16	

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

I J

Cdn	Gs	Enr	6.1	vinPollo	9.95	nCdn	Growth	8.88	MMF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
-----	----	-----	-----	----------	------	------	--------	------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

K L

Pfd Inc	9.96	vBblig	4.45	vNBalanced	10.85	Can Nat	
Special	4.60	Fonds MFQ		vNDiversifd	10.36	vCan Nat	
AIC Advantage		vActions	9.63	vNFlexA	8.70-10.00	Canwest	
Advantage	9.81	vEquilibre	8.74	vNfAge	11.49	CanWest	
All-Canadian		vObligations	9.90	PHN Group		Capital G	
Compound	15.19	Fonds SNF		nBond	8.66	vCapital G	
Dividend	10.71	vEquilibree	9.11	nCanadian	17.87	Capstone	
Natural Res	5.13	vQuebecoise	7.62	nDiv inc	13.35	nCS M	
Revenue Gth	3.42	vRevenue	10.03	nMMF	9.70-10.00	interacti	

M N

MA	MB	MC	MD	ME	MF	MG	MH	MI	MJ	MK	ML	MM	MN	MO	MP	MQ	MR	MS	MT	MU	MV	MW	MX	MY	MZ
22300	60	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	

O P

MMF	6.59	10.0	Guardian	Group	vNAdv.	Btl.	9.51	vAll	Dyn
Resc	Cum	10.96	American	E 17.50	vNAdv.	Gwth.	9.54	vAll	Dyn
T-Bill	8.62	10.00	vBalanced	10.64	vNAdv.	Inc.	9.29	D	Income
Associate Inv			CIPF86	9.69	vNAmerican		19.39	D	Div
nAssoc Inv	9.96		CIPF87	10.11	vNBond		8.83	Dv	Glob
Bolton Tremblay			Canadian Eq	5.03	vNCandian		30.82	vDAm	U
Bond Mgt	5.01		Enterprise	9.21	vNEnergy		6.40	DvNAmCn	
Cda Cum	14.45		Global Eq.	4.78	vNGlobal Inv.		8.00	DvNAmCn	
Cdn Bal	4.92		Intl. Income	8.59	vGovt Bond	1	8.70	vDvNGBF	
Distrib	4.72		Nth. Amer	4.87	vJapanese	19	01	DvNPrEC	

Q R

CPi Capital		G Mort Shul	8.60	RayFund Group		vGvRo E	
Cdn Bond	10.02	Heartland	5.17	nBal	5.17	vall Bond	
Cdn Equity	8.82	Bond	10.46	nBond Fnd	5.10	vall Bond	
EAFE Fd	7.88	Equity	9.00	nEquity	19.61	Harvard	
Emerg Gwt	8.36	Growth	7.88	nMMF	9.26-10.00	Harvard	
Global Eq	9.04	Integra Cap		Saxon Group		Industrial	
Global Inc	9.93	Balanced	10.47	nBalanced	8.78	CS Mgt	
High Yield	10.11	Investors Group		nSmall Cap	9.44	Ind Fut	
nMMF	8.51-10.00	Equity	4.22	nStock	8.40	Indust Act	
Options	8.38	Equity		nStock Gwth	10.96	Indust Act	

S T

Balanced	10.4	vMtg	4.91	Scalia Funds		Mock	Eq
Band	7.55	vMutual	7.90	Income	9.69	Mock	M
CIF	6.49	vProv Stk	9.42	Stock Bond	9.57	Mar Equi	
Dividend	9.68	vReal Prop	5.31	Sentinel		vnMar	Eq
Growth	1.98	vRetiremnt	24.48	Am Eq Cdn	8.27	Marlboro	
MMF	10.03-10.00	vSumma	4.68	uM Eq US	6.91	vnMarlboro	
Canada Trust		J. Heward Group		Cdn Bond	9.40	Mad Mgmt	
vnCTNAF	24.77	vJH Amer Cds	5.67	Cdn Eq Equity	9.12	vnCMAIF	
vnEquity	49.97	vJH Amer Us	6.42	Global	8.29	vnCMAST	
						vnMD	

U V

Balanced	9.1	Viking Gth	17.08	gCdn Equity	9.38	vCanada	9.38
vInV Equity	5.68	Viking Inc.	4.08	gDiversified	9.75	vEquity	9.75
vInV_Incom	4.53	Viking Int	18.44	gDividend	9.75	NW Trust	9.75
vMortgage	10.30	Lotus_Fund		gIntrest	9.76	vNW Tr	9.76
vProp_Fund	102.09	vLotus_Fun	10.59	gIntl Equity	8.24	Pacific G	8.24
Century		Medallion		nSavings	9.52:1.00	Ret Bal.	9.52:1.00
DJ	8.07	vReality Gwl	11.35	Sterling Mgae		US Growth	
UDJ-U.S.	6.89	MER Group		vSterling Mt	4.99	PMF Mgt	4.99
CGF_Group		vEquity	13.09	TD Green Line			

W X

nuBnched	10.28	vGrowth	3.92	nuUS	maet	5.24	nuRetraite	
nuBnched	10.28	vProtection	10.22	nuUS	M	7.37-10.0	nuPrincipal	
nuEnlme	10.32	vSpeci	6.84	Templeton	Grp		nuEquity	
nuIncome	9.97	vVenture		Global Inc.		10.29	nuWorld	
nuMMF	8.88-10.0	MOF Group		T-Bill		9.37-10.0	nuSocil	Grp
CIBC Funds		vDOF-II	1.99	Temp	Cdn	5.55	Cam	Ba
nBnched	10.76	vMult. Opp. F	1.76	Temp	Gr Cd	17.85	Cam	Gr
Nfx Inc	10.01	vSpec. Opp. F	1.35	uTemp	Gr U	14.79	Cam	Re
nGlobal	9.40	Montreal Trust	Gr	Top	50 Gr		Cam	Re
nuMortgage	10.66	nuDividend	9.28	vToo	50	9.38	Tns.	Cdn

Y Z

Can. Edg.	9.96	vnRSP	inc	17.89	Trimark		11.81	War	
Income Fun	9.96	vnRSP		9.30-10.00	Trimark	Cd	10.75	Diversd	
CT Inv	Counsel	vnRSP	Mtge	9.95	Trust General			Growth	
NE.S Te	9.63-9.97	Money Funds			vnAction	Am	12.42	Income	
Ev Bal	10.85	Money Gold	8.69		vnAction	Ca	23.84	MMF	
Ev Int'l	11.80	Morgan Funds			vnEquilibre		9.16	Universal	
Ev Spec	Ea 10.48	Dividend	5.41		vnHypo		10.51	American	
Ev Invest	Bn 10.10	Growth	11.61		vnMor	Mon	10.05	Equity	
Cundill Group		Income	11.73		vnOblig		9.47	Global	
Security	14.16	Resource	7.47		Trust La Laur.			Income	

Options

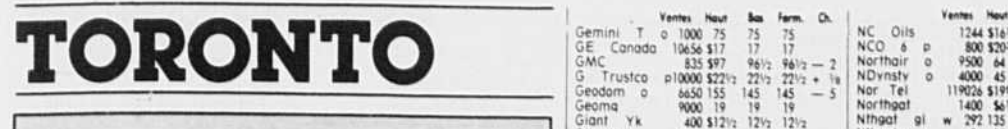
TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Five Most Active TCO Option Classes	Value	Op Int
TSE 300 Index	6271 10177	15
Alcan	249 1649	15
Canadian Pacific	2899 1601	15
Alcan Aluminum	219 1649	15
Noranda Inc.	219 1649	15

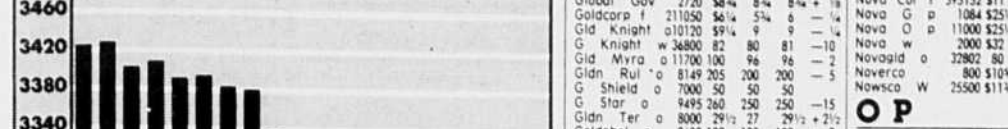
Series	Bid	Ask	Last	Vol	Op Int
Alcan	249	250	249	15	15
Canadian Pacific	2899	2900	2899	15	15
Alcan Aluminum	219	220	219	15	15
Noranda Inc.	219	220	219	15	15

L'ACTUALITÉ

TORONTO



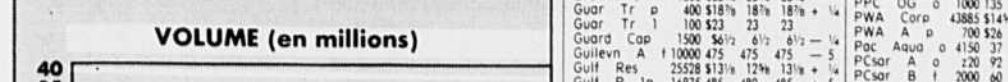
INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



Ventes Haut Bas Form. Ch.



LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 **Immobilier — Résidentiel**
 200-299 **Immobilier — Commercial**
 300-399 **Marchandises diverses**
 400-499 **Offres d'emploi**
 500-599 **Services**
 600-699 **Véhicules automobiles**
 900-999 **Avis**

101 Propriétés à vendre

BOISBRIAND, Ile De Mai, chaleureuse résidence, terrain 19 000 pi. ca., \$240 000. 437-9754.

PLATEAU MONT-ROYAL, duplex complètement rénové, 4 1/2, 5 1/2, bas libre à l'acheteur, 355-3455.

PLATEAU: Christophe-Colomb, Magnifique duplex, style victorien, près métro, boiseries chêne, R-d-c 8 1/2 + s-sol fini + 4 X 4 1/2, FAUT VOIR! Coup de foudre garanti! \$328 000. 523-6032.

R.D.P. LUXUEUX BUNGALOW: Constr. 85, Condition: mieux que neuf, 12 411, Pierre-Blanchet. Prix: \$235 000. Inf. 648-2400.

ST-LAMBERT

RIEN RIEN À FAIRE
 Il faut voir. Duplex 7 s., libre. Terrain, garage, 1 revenu. Poss. bureau professionnel. Rue Mercier. 466-2934.
 Imm. Michel Gauthier Inc. (M.L.S.)

STE-AGATHE
LAC DES SABLES
 Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, «boat house», terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS
 Cottage style normand 3 c.c., 2 s./bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

105 Propriétés à louer

BROSSARD, maison de ville neuve, avec garage, option d'achat: 676-2685 ou 443-8173.

CHOMÉDEY, maison de ville, 3650-/mois, 5 1/2 pièces, libre 1er déc. 473-1148, 472-7220.

MONTCHATEL (Québec), libre 1er jan. 89, foyer, 3 salles de bain, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, piscine extérieure. \$1 100 /mois. (418)656-0191 jour seulement.

109 Propriétés demandées

ACHETERAIS 12 à 24 LOGEMENTS, particuliers et agents bienvenus. Yvan Pelland. 733-9349.

113 Propriétés à revenus à vendre

BROSSARD
 Immeuble 12 logements, bien situé, bons locataires. Revenu brut: \$67 000. Prix: \$535 000.
 Michèle Lousteau, Immeubles PROBE 444-7711, 659-1767, 386-2817.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 4 1/2. Revenu: \$28 440. Prix: \$275 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$29 980. Prix: \$275 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: Multifamiliale, constr. neuve, 6 X 5 1/2. Revenu: \$30 500. Prix: \$285 000.
 Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

137 Maisons de campagne à louer

FRELIGHSBURG, maisons à vendre ou à louer, de 1850 ou 1965, 514-298-5275 jour, 295-3155 soir.

149 Terrains à vendre

A LACHENAIE
 Terrains résidentiels avec services, près des écoles, \$2 50, le pied, 492-1072.

BROMONT - VALLÉE, grands terrains en montagne, vue panoramique sur ski Bromont et vallée, versant sud, prox. 6 centres ski. Grandeur: à partir de 65 000 pi. ca. Prix: à partir de \$0 35 pi. ca. 1-375-0000.

BOUL. ST-JOSEPH
 Superbe 7 1/2, très ensoleillé, 2ième, métro Laurier. \$167 000. 499-1704.

121 Condos à louer

BEAUX CONDOS NEUFS, Ahuntsic, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$400. Aussi à vendre. Jour: 661-2068 ou 325-2580, soir: 322-5658 ou 325-6745.

CONDOS - 4 1/2
 4525 HUTCHISON, r.-de-ch., \$665. 4519 HUTCHISON, 2e, \$685. Rénovés, cuisine, s./bain, plomberie, boiseries, etc. UN MOIS GRATUIT. 731-4202.

MONT TREMBLANT
 Condos de luxe, 1 ou 2 chambres. SAISON. (819)425-7712.

122 Condos à vendre

MONT-STE-ANNE
 Condo neuf à louer, 4 1/2 meublé, foyer, piscine. Journée/semaine/mois.

(418)872-1095.

CONDO ILE PATON: Les Versailles, Bord de l'eau, vue magnifique sur la rivière, 2 c.c., 2 s./bain + 981, 2 places de garage int. disponibles. 689-1387.

DORVAL - LAC ST-LOUIS Condos neufs, \$5 000 comptant. Beton, 2 ascenseurs, poss. garage. Livres imm. Constructeur: Joe Gardano. 276-9055, 631-3486.

OUTREMONT, luxueux condo 1,065 pi. ca., béton, un espace de garage, vue sur la montagne. Jour: 966-0923, soir: 454-7311.

STE-ADELE, spacieux condo-tel en montagne, de 1 à 4 c.c., vue panoramique, prox. des pentes de ski, service hôtelier et centre sportif de \$78 500, à \$157 500.

SERVICE DE LOCATION SUR PLACE - BONS REVENUS
 LES ROCHERS BOISES DE STE-ADELE
 1-819-322-1226 ou 333-8744

125 Chalets à louer

MONT ORFORD, chalet 2 chambres, foyer, meuble, construction chaleureuse. Vaisins ski de fond, 15 min. ski alpin. 671-2996.

MORIN HEIGHTS, à vendre ou louer, pour saison ski, 5 1/2 tout meublé, foyer, 896-0061, 384-4904, 382-3356.

129 Chalets à vendre

CANTONS DE L'EST, 10 min. du lac Brome, foyer pierre, 3 c.c., chauffage électrique, terrain boisé 93 000 pi. ca., \$65 000. 861-6711 ou 1-349-6157.

160 App. et log. à louer

MEUBLES Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES — 288-4194.

PLATEAU
 Rue Bordeaux, très beau 6 1/2 rénové, ensoleillé, vue sur Mont-Royal, prox. commerces. Pres Parc Lafontaine. 525-4396.

168 A vendre hors frontières

FORT LAUDERDALE, Inverary, surplombant terrain de golf et chutes d'eau, condo, 2 chambres, 2 s./bain, stationnement int., magnifiquement meublé. Réduit à \$68 000 pour vente rapide. 488-8529.

173 Maisons repos/retraite

GRANDE MAISON, personnes âgées avec plusieurs chambres, demandez Lise, Jour: 819-474-5459, soir: 819-397-5192.

160 App. et log. à louer

50 WILLOWDALE - OUTREMONT: Ascenseur, chauffage, eau, cuisine/réfrigérateur. 849-7061.

A AHUNTSIC, grand 4 1/2, rénové, jardin, parc et services. \$480 chauffé, 354-0887 de 9h à 17h. 738-4577.

A SOUS-LOUER: Grand 5 1/2, face Parc Laurier. \$625 /mois. Hélène. Bur: 276-6984. Rés: 982-0268.

A ST-HENRI 1 chambre, 1 cuisine. Meuble, chauffé, éclairé. Appeler entre 9h et 20h. 931-3835.

A ST-MICHEL - 5 1/2, bas duplex avec sous-sol, garage, cour. Libre immédiatement. 325-5080.

ALLIANT CHARMÉ D'ANTAN ET MODERNISME. Récemment rénové, grand 3 1/2, vue Pl. d'Youville, fleuve. Tout équipé. Libre maintenant. \$900 /mois. 382-0313 — 842-1046.

C.D.N. 3 1/2, 4 1/2, chauffé ou non, à partir de \$260, s'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3. 737-9644.

C.D.N. 3015 Bedford, app. 4. Très grand 3 1/2, chauffé, 1 mois gratuit. Prés J. de M. et hôpitaux. Bienvenue aux étudiants. Après 13h. 733-7696.

CH. CÔTE ST-LUC, près Westmont, 3 1/2, ensoleillé, 1er plancher, immeuble tranquille. 489-8856, 931-3017.

COIN LAMONTAGNE: 4 1/2, \$410. 5 1/2, \$430. Libre, stat. à l'arrière. 937-7435 — 931-8752.

DR. PENFIELD 3 1/2 à sous-louer, très beau, tout compris. Planchers en bois, luxe. Prix négociable. Gilles: 288-2888 entre 9h et 17h semaine.

EST DE MONTRÉAL
 1 X 3 1/2, 2 X 4 1/2, neufs, premiers occupants, près autobus, 381-8621, 654-0210, 474-1360.

ILE DES SOEURS, app. 4 1/2, 2 ch. à coucher avec patio. Début déc. \$579 /mois. 768-8237.

LUXUEUX triplex, grands 4 1/2 neufs, insonorisés, lav./vaiss., occupation immédiate. 626-5805.

CH. COLOMB/BEAUBIEN
 Idéal professionnel, bureau rénové 5 pièces, 1 000 pi. ca. 274-9463, 388-7771.

PIERREFONDS 4789 boul. des Sources, 1 800 pi. ca., 2e étage, clair, chauffé. 684-5557.

POUR PROFESSIONNELS Rue Cherrier, Bureau 1 200 p.c. Maison victorienne. Prés métro Sherbrooke. \$11 /p.c. 273-2954, 271-8877.

SHERBROOKE / PIE IX
 Poss. 2 500 à 4 000 pi. ca., déjà divisé, t. b. emplacement, libre. M. Puccio: 384-8433.

SUPERBE EMPLACEMENT
 De l'Eglise et Décarie, Ville St-Laurent. 487-9137.

VIEUX-MONTRÉAL - 1 300 pi. ca.
 Environnement unique. \$9 50 + \$4. 845-1435.

255 Bureaux demandés

CONSULTANT en communications, veut partager bureau avec services de secrétariat. (IBM), Centre-Ville. 481-3302.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 21h
 vendredi de 9h30 à 14h30
 Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.
 Communication avec
 Marie-Claude Gaudet au 844-7531
 entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

259 Espaces commerciaux à louer

BUREAU À LOUER et espaces commerciaux. Idéal pour dépanneur ou salon de coiffure, 3850 /mois. 3943 Fleury Est. Serge. 277-3317.

CHRISTOPHE-COLOMB PRÈS BOUL. ROSEMONT
 5 625 pi. car. chaque plancher. Libre immédiatement, industriel, commercial, système de gicleur, 2 étages, peut être loué séparément, 374-1354/1353, 737-4899.

EMPLACEMENT POUR BUREAU
 Pour hommes d'affaires. Secteur T. Trautville. 640-0228, 255-3523.

EST DE MONTRÉAL, 3 locaux neufs, 900 pi. ca. chacun. Idéal bureau professionnel, magasin, 381-8621, 654-0210, 474-1360.

268 Espaces industriels à louer

ANJOU — PARC INDUSTRIEL
 8231 de L'Industrie, 7 500 pi. ca., qual. de chargement près Métropolitain. 381-8665, 393-3910.

269 Propriétés commerciales

A VENDRE
 PLAN MODERNE et complètement équipé pour coupe et couture dans le DOMAINE TEXTILE. À 40 min. de Mt. incluant terrain, immeuble 15 000 pi. ca., machines à coudre, table de coupe, couteau étendeur et accessoires. Veuillez appeler MONA au: 385-3450.

275 Locaux à louer

BUREAUX-LOFT
 Centre-Ville, 1063 St-Alexandre, 3 000 pi. ca., éclairé, disponible immédiatement. Très bon prix. 848-9770.

ESPACES DE BUREAU au 1850 Boul. Le Corbusier de 1 000 à 17 000 pi. ca., 745-3047, Alam.

MONTRÉAL-NORD 4760 Charlevoix. Local 15 X 42 avec cave double grand-deur. Libre imm. 326-2112, 254-3612.

VIEUX-MONTRÉAL, bureau pour professionnel, bien situé, stationnement, disponible immédiatement. 671-8326 ou 465-6712.

283 Commerces à vendre

BISTRO «LE BAYONNE»: Bon chiffre d'affaires. Prix: \$75 000. 1623, St-Hubert. 525-5363, François.

GARAGE DÉBOSSAGE et peinture à vendre. Accueille 5 véhicules, chambre de peinture. Vente cause santé. 569-5400, 581-7238.

407 Offres d'emploi

LA METEO

CHOTS: Caniches toy, Lasha Apso (croisés ou pure-race), Bergers anglais, Bouviers. 1-439-3092.

407 Offres d'emploi

CUISINIER demandé imm. pour Territoires-du-Nord-Ouest, restaurant licencié, exp. dans cuisine de rest. Salaire min. \$500 /sem. 1-819-979-5937.

459 Secteur Ventes

CARRIÈRE EN IMMOBILIER
 Cours débutant le 3 décembre. Frais de cours remboursés par Cite Royale Inc. Info: Rosemont: Raymond Chausse, 593-7777, V.M.R. Paul Casullo, 738-3434, St-Léonard: Denise Janelle, 327-7070.

551 Déménagement

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DEMANDEZ-LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boîtes. Estime gratuit. Georges. 766-5314.

DISPONIBLE

Avis Publics

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 août 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MODES COSI-DIVERSA INC./COSI-DIVERSA FASHIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12e jour de septembre 1988, sous le numéro 4070167.

Ce 9e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

163945 CANADA INC. par acte daté le 25 octobre 1988, et enregistré le 3 novembre 1988 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4091367 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée, International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute sources, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-11-004002-883

COUR SUPÉRIEURE
FAILLITE
PRÉSENT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC,

Partie demanderesse
c.

GYPSE ROBERT CHRISTOPHE INC.,
Partie défenderesse.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GYPSE ROBERT CHRISTOPHE INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours, de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête en vue d'une ordonnance de sequestrer en vertu de l'article 25 de la Loi sur la faillite a été remise au greffe à l'intention de GYPSE ROBERT CHRISTOPHE INC. Lieu: MONTRÉAL.
Date: 17 novembre 1988.
CELINE LACAILLE

Transports
Québec

Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	Service des contrats Ministère des Transports 255, boul. Crémazie Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Tél.: (514) 873-6061
--	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.
Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

■ **Projet: 1140-88-395** — Service d'annotation typographique, de photocomposition et de montage du journal «l'Équipe» du Ministère des Transports pour l'année 1988-1989. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 1 000 \$ ou
— chèque visé: 500 \$.
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 6 décembre 1988 à 15h**

biens et effets de EVANGELOS MIHELIS ET AL. saisis en cette cause, consistant en: 1. caisse enregistreuse; 1 lot d'environ 31 pneus neufs et accés, 1 appareil pour balancer les roues et accés, 1 appareil pour déchausser les roues et accés et autres biens. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: RICHARD LARIVIERE, hussier, de l'étude: Paquette & Ass., 284-1148, Montréal le 9 novembre 1988.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 14 h heure locale

BGT.87044.F le mardi 6 décembre 1988	HCT.80842.F le mardi 6 décembre 1988	HCT.80851.F le mardi 6 décembre 1988	ISG.81559.A le mardi 6 décembre 1988
			Région La Grande
7 CAMIONS CHASSIS SANS CABINE (PBV 10 000 LB)	6 930 BOUTEILLES DE DIVERS TYPES DE GAZ VOLATILES ET INERTES	500 000 KG D'HYDROXYDE DE SODIUM	AFRÈTEMENT D'UN AVION 10 à 12 PASSAGERS, À MOTEUR TURBO PROPULSÉ AVEC CAPACITÉ DE PRESSURISATION POUR EFFECTUER LA LIAISON ENTRE LG-2, LG-3 ET LG-4
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

DDN.88152.A le mardi 13 décembre 1988	DDN.88154.A le mardi 13 décembre 1988	FDN.86449.A le mardi 13 décembre 1988
Région Saint-Laurent	Région Saint-Laurent Secteur Ouest	Région Montmorency Secteur Jacques-Cartier et Centre d'exploitation Donnacona
SERVICES D'ÉQUIPES POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES	SERVICES D'ÉLAGAGE DES ARBRES	SERVICES D'ÉLAGAGE DES ARBRES (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 70 000 \$	Garantie de soumission: 50 000 \$	Garantie de soumission: 50 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8181 av. de l'Esplanade
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Pour renseignements: (514) 383-2500

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

Transports
Québec

Québec

APPEL D'OFFRES

Vente d'immeuble par voie de soumissions publiques

Le ministère des Transports offre en vente par voie de soumissions publiques l'immeuble suivant:

DOSSIER NO 9-72-01021-9

Un terrain vacant portant les numéros de lots P.888-127 du cadastre officiel de la paroisse de Lachine situé dans la municipalité de la Cité de Dorval et ayant une superficie de neuf cent quarante-quatre mètres carrés et huit dixièmes (944,8).

La valeur est estimée à quatre vingt mille neuf cent soixante-dix dollars (80 970 \$).

Ce terrain est grevé d'une servitude d'utilités publiques, enregistrée et une servitude de non-accès à l'intersection de l'autoroute 520 et de la 55e Avenue.

On peut obtenir le dossier appel d'offres moyennant une somme de 10 \$, non remboursable, payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Toute offre, pour être valide doit être présentée au moyen du formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler en tout temps, avant l'adjudication, cet appel d'offres et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

PERSONNES DÉSIRANT SOUMISSIONNER

Toute personne désirant soumissionner doit obtenir le dossier d'appel d'offres en s'adressant au Service de l'expropriation du ministère des transports, à l'adresse précitée, 255, boul. Crémazie est, 9e étage, Montréal (Québec) H2M 1L5; tél.: (514) 873-4011, en prenant soin de préciser le numéro de dossier mentionné plus haut.

On procédera à l'ouverture des plis lors d'une assemblée publique qui se tiendra au Service de l'expropriation du Ministère, à l'adresse précitée, le 7 décembre à 14h00.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
8314	Approvisionnement en lait et crème à café, pour deux (2) établissements de détention de Montréal, pour la période du 89-01-01 au 89-03-31	Montréal
8315	148 étagères métalliques de bibliothèque et à dossiers	Différents endroits
8316	Deux (2) chargeuses articulées sur roues (4 × 4) 2,3 m ³ , de marque «John Deere», équipées d'un attachement rapide et d'un chasse-neige réversible	Cap Santé
8318	3 612 hauteurs pivotants, à bascule, type baquet 288 hauteurs pour salles d'attente 1 998 chaises réglables 96 chaises pour dessinateur 450 chaises empilables recouvertes de tissu.	Ville Vanier

Clôture des soumissions: 6 décembre 1988 à 15 h

8313 11 724 mètres de tuyau de tôle ondulée en acier galvanisée et 1 046 raccords. Différents endroits

Clôture de la soumission: 7 décembre 1988 à 15 h

8317 Produits en verre pour laboratoire (Ste-Foy (QUE.))

Clôture de la soumission: 8 décembre 1988 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des Approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4
Tél.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des Approvisionnements,
Jean-Claude Careau, ing.

Québec

avis public

Gouvernement
du Québec

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

Confection pour dames — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la confection pour dames» dont le texte apparaît en annexe, pourra être édicté à l'expiration d'un délai de 5 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre du Travail, 425, Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec), G1R 5M3.

Le sous-ministre par intérim,
RAYMOND DESILETS

Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la confection pour dames

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2, a. 8)

1. Le Décret sur l'industrie de la confection pour dames (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 26), modifié par les décrets 2881-82 du 8 décembre 1982, 1097-84 du 9 mai 1984, 1590-86 du 22 octobre 1986 et 259-88 du 24 février 1988, est de nouveau modifié, à l'article 1.01:

1° par le remplacement du paragraphe a par le suivant:

«a) "aide à toutes mains": salarié qui effectue toute opération accessoire à la confection d'un vêtement et pour laquelle aucune classe d'emploi n'est prévue dans le décret et, sans limiter la généralité de ce qui précède, qui effectue les opérations suivantes: la coupe des fils, l'application d'adhésifs, le nettoyage ou le thermocollage»;

2° par l'abrogation des paragraphes b, g et h;

3° par le remplacement du paragraphe m par le suivant:

«m) "finisseur": salarié qui exécute à la main l'épinglage et la couture des garnitures de fourrure, complète la confection du vêtement après l'assemblage, en posant ou en cousant à la main des pièces, garnitures ou accessoires, des boutons-pression, des boutons, des agrafes, des cravates, des ceintures, des boucles, des ganses, des crochets ou des ocellots ou des bords inférieurs de vêtement ou effectue à la main toute autre opération nécessaire pour la finition du vêtement»;

4° par l'abrogation des paragraphes p et q;

5° par le remplacement du paragraphe w par le suivant:

«w) "opérateur à la section": salarié qui assemble au moyen d'une machine à coudre ordinaire, spéciale ou à aiguilles multiples, semi-automatique ou automatique, une ou plusieurs parties d'un vêtement ou d'une doublure»;

2. Les articles 2.02 et 2.03 de ce décret sont remplacés par les suivants:

Industriel. Le décret s'applique à la confection de vêtement ou de parties de vêtements suivants, destinés à une personne du sexe féminin: manteaux, costumes, pantalons, blazers, imperméables, anoraks, canadiennes (station-wagon), vêtements de ski, robes, ensembles, robes d'intérieur, robes de chambre, kimonos, uniformes, cache-pousière, sarraux, blouses, blouses-tabliers, hauts, vêtements de sport, de plage et de jeu, maillots de bain, gilets, jupes, pantalons, shorts, survêtements, vestes, que ces vêtements forment un tout ou qu'ils fassent partie d'un ensemble, et tous autres vêtements analogues, faits de n'importe quelle matière.

Professionnel. Le décret s'applique à tout employeur ou employeur professionnel, manufacturier, détaillant, contracteur, entrepreneur, sous-traitant, distributeur, intermédiaire et salarié qui, en vertu de l'article 2.02, confectionne des vêtements destinés à une personne de sexe féminin»;

3. L'article 2.04 de ce décret est modifié par l'addition, après le paragraphe 1, du suivant:

«m) à l'expédition de vêtements confectionnés»;

4. L'article 3.06 de ce décret est remplacé par le suivant:

«3.06 Un salarié qui se présente au travail sans avoir été prévenu qu'on n'avait pas besoin de ses services ou dont la durée de travail continu est inférieure à une demi-journée à cause d'un manque de travail, a droit à une indemnité égale à une demi-journée de salaire.

Cependant, l'employeur n'est pas tenu de verser l'indemnité s'il n'a pas pu prévenir à temps le salarié à cause d'un cas fortuit.
Un salarié présent au travail lors d'une panne d'électricité ou dont la durée du travail continu est inférieure à 2 heures, a droit à une indemnité égale à 2 heures de salaire.
L'indemnité versée est calculée au taux horaire effectif et tient compte des heures de travail déjà effectuées»;

5. L'article 5.01 de ce décret est remplacé par le suivant:

«5.01 **Augmentations générales.** Les salariés, à l'exception de ceux qui ont moins de 250 heures d'expérience dans l'industrie, qui sont présents à leur travail ou absents pour cause de maladie, de grossesse, de période creuse ou de mise à pied, reçoivent les augmentations générales suivantes:

1° à compter de l'entrée en vigueur du présent décret: 4% sur le taux effectivement payé à cette date. Cependant, l'employeur qui, depuis le 1^{er} août 1988, a déjà accordé une ou des augmentations à ses salariés, n'est tenu de verser que la différence entre le 4% et l'augmentation (les augmentations) accordée(s);

2° à compter du 3 juillet 1989: 4% sur le taux effectivement payé à cette date;

3° à compter du 4 juin 1990: 4% sur le taux effectivement payé à cette date»;

6. L'article 5.03 de ce décret est remplacé par le suivant:

«5.03 Le salarié reçoit aux dates prévues ci-après le salaire horaire minimal suivant:

Métiers	A compter de l'entrée en vigueur du présent décret	A compter du 1989/07/03	A compter du 1990/06/04
Le salarié autre que le confectionneur d'échantillons et le coupeur classe 1:			
— les 250 premières heures	4,75\$	4,75\$	4,75\$
— de 251 à 625 heures	4,80	5,00	5,00
— de 626 à 875 heures	5,20	5,20	5,20
— de 876 à 1 125 heures	5,80	5,80	5,80
— de 1 126 à 1 250 heures	6,88	6,88	6,88
sauf pour l'aide à toutes mains			
Aide à toutes mains:			
— à compter de 1 126 heures	6,75	6,75	6,75
Aide-pressur: opérateur de vêtements au complet:			
— à compter de 1 625 heures	7,96	7,96	7,96
— à compter de 1 626 heures	8,53	8,87	9,22
Confectionneur d'échantillons	8,53	8,87	9,22
Coupeur classe 1	11,58	12,04	12,52
Coupeur classe 2			
— de 1 251 à 1 625 heures	7,96	7,96	7,96
— de 1 626 à 2 125 heures	8,20	8,20	8,20
— de 2 126 à 2 500 heures	9,62	9,62	9,62
— à compter de 2 501 heures	11,23	11,68	12,15
Empileur:			
— à compter de 1 251 heures	7,81	8,12	8,44
Étaleur:			
— de 1 251 à 1 625 heures	7,96	7,96	7,96
— de 1 626 à 2 125 heures	8,20	8,20	8,20
— à compter de 2 126 heures	10,34	10,75	11,18
Faillilleur, finisseur:			
— à compter de 1 251 heures	8,28	8,61	8,95
Opérateur à la section:			
— à compter de 1 251 heures	8,28	8,61	8,95
Opérateur de machine spéciale:			
— à compter de 1 251 heures	7,96	8,28	8,61
Pressur:			
— de 1 251 à 1 625 heures	7,96	7,96	7,96
— de 1 626 à 2 125 heures	8,20	8,20	8,20
— à compter de 2 126 heures	10,00	10,40	10,82
Pressur de dessous:			
— de 1 251 à 1 625 heures	7,96	7,96	7,96
— de 1 626 à 2 125 heures	8,20	8,20	8,20
— à compter de 2 126 heures	9,15	9,52	9,90

7. L'article 6.02 de ce décret est remplacé par le suivant:

«6.02 1° La confection de vêtement effectuée dans un domicile, une résidence, une maison d'habitation et toutes dépendances, constituée du travail à domicile.

2° Le travailleur à domicile est un salarié au sens du paragraphe 1 de l'article 1 de la Loi sur les décrets de convention collective»;

8. L'article 6.03 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«En plus de sa rémunération à la pièce, le travailleur à domicile reçoit sur cette rémunération le boni suivant:

a) à compter de l'entrée en vigueur: 64%;
b) à compter du 3 juillet 1989: 67%;
c) à compter du 4 juin 1990: 70%»;

9. L'article 6.08 de ce décret est remplacé par le suivant:

«6.08 L'employeur fournit le fil, l'échantillon du vêtement à confectionner, livre au domicile du travailleur les pièces à confectionner et, le cas échéant, prend celles complètes et assume les frais de transport»;

10. L'article 7.01 de ce décret est modifié par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant:

«7.01 1° Les jours suivants sont fériés et payés: le 2 janvier, le 8 mars, le vendredi Saint, la fête de la Reine, le 1^{er} juillet, la fête du Travail, la fête de l'Action de Grâce et la journée d'une élection générale fédérale ou provinciale»;

11. L'article 7.06 de ce décret est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

Québec

